

Royaume du Maroc



*Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Formation Professionnelle*

RAPPORT NATIONAL EPT 2013–2015

Juillet 2014

Royaume du Maroc



Ministère de l'Intérieur



Royaume du Maroc

Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

Royaume du Maroc



Ministère de la Culture

المملكة المغربية
 وزارة التضامن والمرأة
 والأسرة والتنمية الاجتماعية
 ROYAUME DU MAROC - MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

وزارة الشباب والرياضة
Ministère de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الصحة
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé

المملكة المغربية
 وزارة التشغيل والشؤون الاجتماعية
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales

Royaume du Maroc



Liste des sigles et acronymes

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADL	Agents de Développement Local
ADS	Agence du Développement Social
AMAS	Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation
APTE	Association des Parents et des Tuteurs d'Elèves
AREF	Académie Régionale de l'Education et de la Formation
BEN	Budget de l'Education Nationale
BGE	Budget Général de l'État
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CFA	Centres de Formation par Apprentissage
CEF	Centres d'Éducation et de Formation
CFI	Centre de Formation des Instituteurs
CNEF	Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
Com Nat	Commission Nationale pour l'Education, les Sciences et la Culture
CSE	Conseil Supérieur de l'Enseignement
DE	Département de l'Emploi
DESFCRS	Département de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
DFP	Département de la Formation Professionnelle
DLCAENF	Département de Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Education Non Formelle
DSSP	Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification
ENANSDM	Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc
ENF	Education Non Formelle
EPT	Education Pour Tous
FAES	Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes
FMPS	Fondation Marocaine de la Promotion du Préscolaire
FUE	Filières Universitaires d'Education
GMR	Global Monitoring Report
HCP	Haut-Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
ISU	Institut de Statistique de l'UNESCO
LMD	Licence-Master-Doctorat
MDSFS	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
MEFP	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
MEN	Ministère de l'Education Nationale de la Formation Professionnelle
MHAI	Ministère des Habous et des affaires Islamiques
MIJ	Mortalité Infanto-Juvénile
ONDE	Observatoire National des Droits de l'Enfant
ONDH	Observatoire National du Développement Humain
ONG	Organisations Non Gouvernementales

PASMT-IES	Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité Entre les Sexes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEA	Programme National d'Evaluation des Acquis
PNEI	Pacte National pour l'Émergence Industrielle
PNI	Programme National d'Immunisation
PSR	Plan de Santé Rural
PU	Programme d'Urgence
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEF	Système d'Education et de Formation
SIMPA	Système d'Information pour le Management des Programmes d'Alphabétisation
SNU	Système des Nations Unies
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women (Fonds de développement des Nations Unis pour la Femme)

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution des effectifs préscolarisés par milieu</i>	22
<i>Tableau 2 : Répartition des effectifs des éducatrices</i>	22
<i>Tableau 3 : Répartition des effectifs d'enfants par genre et projet</i>	23
<i>Tableau n° 4 : Évolution des effectifs d'enfants de 4 à 5 ans inscrits au préscolaire traditionnel</i>	25
<i>Tableau 5 : Evolution de la mortalité infantile</i>	27
<i>Tableau 6 : Taux de couverture des campagnes de vaccination</i>	28
<i>Tableau 7 : Evolution des indicateurs clés du PNSSU</i>	29
<i>Tableau 8 : Programme National de lutte contre la violence à l'égard des enfants</i>	31
<i>Tableau 9 : Evolution du nombre d'établissements du préscolaire</i>	33
<i>Tableau 10 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire traditionnel par milieu et genre</i>	45
<i>Tableau n° 11 : Programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation d'handicap profond au niveau des centres spécialisés</i>	49
<i>Tableau n°12. Présentation des engagements financiers, par secteur et par année</i>	50
<i>Tableau n° 13. Présentation des réalisations physiques par année</i>	50
<i>Tableau n° 14. Prévisions du programme au titre de 2014 et 2015</i>	51
<i>Tableau n° 15: Évolution des effectifs de l'enseignement collégial traditionnel</i>	61
<i>Tableau n° 16 : Évolution des effectifs de l'enseignement secondaire traditionnel</i>	61
<i>Tableau n° 17 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement terminal traditionnel</i>	62
<i>Tableau 18: Répartition des bénéficiaires de l'École de 2^{ème} chance entre 2009 et 2013</i>	64
<i>Tableau 19 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle</i>	64
<i>Tableau n° 20 : Évolution des indicateurs de soutien aux élèves des cycles primaire et collégial</i>	65
<i>Tableau n°21. Répartition des enfants non scolarisés recensés selon le milieu et le cycle</i>	66
<i>Tableau n°22 : Evolution des effectifs d'élèves bénéficiaires du programme</i>	67
<i>Tableau 23: Evolution des créations et extensions des établissements de FP</i>	72
<i>Tableau n° 24 Répartition des emplois créés par secteur</i>	73
<i>Tableau n°25. Evolution des effectifs de lauréats par mode de formation</i>	74
<i>Tableau n°26 : Répartition des effectifs d'apprentis par opérateur et niveau de formation (2013-2014)</i>	75
<i>Tableau n°27 : Evolution des inscrits par secteur</i>	76
<i>Tableau 28 : Évolution des effectifs de la formation professionnelle</i>	85
<i>Tableau 29: Évolution des effectifs des lauréats de la formation professionnelle</i>	87
<i>Tableau 30 : Évolution des effectifs Globaux des étudiants</i>	88
<i>Tableau 31: Évolution des effectifs d'inscrits aux programmes d'alphabétisation</i>	99
<i>Tableau 32 : Taux d'alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus</i>	100
<i>Tableau 33 : Indice de parité entre sexes au primaire (Filles/Garçons)</i>	105
<i>Tableau 34 : Indice de parité entre milieux au primaire (Rural/Urbain)</i>	105
<i>Tableau 35 : Indice de parité entre sexes au collège (Filles/Garçons)</i>	105
<i>Tableau 36 : Indice de parité entre milieux au collège (Rural/Urbain)</i>	105
<i>Tableau 37 : Évolution de l'indice de parité dans l'enseignement traditionnel</i>	106

<i>Tableau 38 : Effectifs des inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre</i>	107
<i>Tableau 39 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)</i>	108
<i>Tableau 40: Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire</i>	127
<i>Tableau 41 : Evolution du nombre de salles de théâtre et des bénéficiaires</i>	128
<i>Tableau 42 : Résultats TIMSS 2011 : comparaisons internationales</i>	129
<i>Tableau 43 : Résultats TIMSS en mathématiques en 4^{ème} année</i>	130

Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : Comparaison de l'évolution du PIB à celle des effectifs scolaires</i>	12
<i>Graphique 2 : Evolution du budget de l'éducation nationale par rapport au PIB</i>	12
<i>Graphique 3 : Évolution du budget de l'éducation nationale par rapport au budget général de l'État</i>	13
<i>Graphique 4 : Part du budget de l'éducation nationale dans le budget général de l'Etat et au PIB</i>	14
<i>Graphique 5 : Indice de Gini relatif à l'équité d'allocation du budget public</i>	15
<i>Graphique 6 : Evolution de l'indice de Gini d'équité d'allocation du budget public</i>	16
<i>Graphique 7 : Evolution de l'ISF</i>	16
<i>Graphique 8 : Evolution de la population scolarisable par tranche d'âge</i>	17
<i>Graphique 9 : Evolution du nombre de jardins d'enfants et des bénéficiaires</i>	24
<i>Graphique 10 : Évolution des salles de classe de l'enseignement préscolaire</i>	34
<i>Graphique 11 : Évolution des effectifs d'enfants préscolarisés</i>	34
<i>Graphique 12: Évolution des taux spécifiques de préscolarisation</i>	35
<i>Graphique 13 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)</i>	36
<i>Graphique 14: Taux brut de préscolarisation</i>	37
<i>Graphique 15 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire</i>	44
<i>Graphique 16 : Évolution du nombre d'écoles primaires</i>	44
<i>Graphique 17 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social</i>	45
<i>Graphique 18 : Évolution des centres et bénéficiaires des Institutions de Protection Sociale</i>	47
<i>Graphique 19: Évolution des centres des enfants handicapés et des Bénéficiaires</i>	48
<i>Graphique 20: Évolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans</i>	52
<i>Graphique 21: Evolution des taux moyens d'abandon au primaire</i>	53
<i>Graphique 22: Taux net de scolarisation : comparaisons</i>	54
<i>Graphique 23 : Évolution du nombre d'établissements du secondaire collégial selon le milieu</i>	57
<i>Graphique 24 : Évolution du nombre d'établissements du secondaire qualifiant selon le milieu</i>	57
<i>Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu</i>	58
<i>Graphique 26 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social</i>	58
<i>Graphique 27: Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu</i>	59
<i>Graphique 28 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant selon le milieu</i>	59
<i>Graphique 29 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social (hébergement)</i>	60
<i>Graphique 30 : Évolution des taux de scolarisation des 15 à 17ans selon le milieu</i>	60
<i>Graphique n° 31 : Evolution des effectifs de stagiaires</i>	74
<i>Graphique 32: Évolution du nombre des CEF et de leurs bénéficiaires</i>	83
<i>Graphique 33: Évolution du nombre des CFA et de leurs bénéficiaires</i>	84
<i>Graphique 34 : Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans</i>	95
<i>Graphique 35: Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation par</i>	100

<i>tranches d'âge</i>	
<i>Graphique 36: Taux d'alphabétisme des adultes : comparaisons</i>	101
<i>Graphique 37 : Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire</i>	105
<i>Graphique 38 : Évolution de la parité genre : comparaison internationale</i>	107
<i>Graphique 39 : Évolution du ratio élèves/classe</i>	125
<i>Graphique 40 : Evolution du ratio élèves/enseignant</i>	125
<i>Graphique 41 : Evolution du taux d'achèvement</i>	126
<i>Graphique 42 : Evolution du taux de réussite au baccalauréat</i>	127

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	11
I. Contexte socio-économique	13
II. Contexte démographique	17
III. Contextes géographique et culturel	19
Objectif 1 : Développer l'éducation et la protection de la petite enfance	21
I. Programmes et projets réalisés.....	23
A. <i>Éducation de la petite enfance</i>	23
B. <i>Protection de la petite enfance</i>	27
1. Les programmes de santé et populations cibles	28
2. Évolution des principaux indicateurs et impact des programmes de protection de la petite enfance.....	28
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	35
A. <i>Situation nationale</i>	35
B. <i>Situation du Maroc au plan international</i>	38
III. Contraintes et défis majeurs à relever	39
A. <i>Education de la petite enfance</i>	39
B. <i>Protection de la petite enfance</i>	40
Objectif 2 : Assurer l'enseignement primaire universel	42
I. Programmes et projets réalisés.....	43
A. <i>Programme du Ministère de l'Éducation Nationale</i>	43
B. <i>Programme du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (MHAI)</i>	47
C. <i>Programme de l'Entraide Nationale</i>	48
D. <i>Programme du Ministère de la Solidarité (MSFFDS)</i>	50
E. <i>Contribution de l'INDH</i>	51
F. <i>Contribution de la Direction Générale des Collectivité Locales (DGCL)</i>	52
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	54
A. <i>Situation nationale</i>	54
B. <i>Situation du Maroc au plan international</i>	55
III. Contraintes et défis majeurs à relever	56
Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes	57
I. Programmes et projets réalisés.....	58
A. <i>Réalisations au niveau des cycles secondaires collégial et qualifiant (MENFP)</i>	58
B. <i>Enseignement traditionnel (MHAI)</i>	63
C. <i>Éducation non formelle</i>	64
D. <i>Formation Professionnelle</i>	72
E. <i>Programmes de l'Entraide Nationale</i>	83

F. Contribution du Ministère de la Jeunesse et des Sports.....	86
G. Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.....	87
II. Contraintes et défis majeurs à relever.....	95
III. Un autre indicateur de mesure : le taux d’alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans.....	95
A. Situation nationale.....	95
B. Situation du Maroc au plan international.....	97
Objectif 4 : Améliorer les niveaux d’alphabétisation des adultes	98
I. Projets et programmes réalisés.....	99
A. Situation de l’analphabétisme au Maroc.....	99
B. Programmes d’alphabétisation.....	99
C. Bilan quantitatif des programmes d’alphabétisation	100
II. Progrès dans la réalisation de l’objectif	102
A. Situation nationale.....	102
B. Situation du Maroc au plan international.....	103
III. Contraintes et défis majeurs à relever	103
Objectif 5 : Atteindre la parité et l’égalité entre les sexes dans l’éducation	105
I. La parité genre dans le système éducatif.....	106
II. Positionnement international du Maroc.....	108
III. La parité genre dans l’alphabétisation des adultes	109
IV. L’approche genre dans l’alphabétisation	110
V. L’approche genre dans le système de la formation professionnelle.....	110
VI. L’approche genre au département de Jeunesse et des Sports	112
VII. Contraintes et défis majeurs à relever.....	113
Objectif 6 : Améliorer la qualité de l’éducation	114
I. Programmes et projets réalisés.....	116
A. Orientation et objectifs visant l’amélioration de la qualité	116
B. Bilan des réalisations qualitatives.....	116
II. Progrès dans la réalisation de l’objectif	126
A. Situation nationale.....	126
B. Situation du Maroc sur le plan international	131
III. Contraintes et défis majeurs à relever.....	132
Bilan global et perspectives post 2015	134
I. Principaux progrès et acquis à consolider	135
II. Principales faiblesses à surmonter/déficits à combler.....	135
III. Grandes orientations et objectifs prioritaires pour 2015 et post 2015	136
ANNEXES	143

INTRODUCTION GENERALE

Lors du forum mondial sur l'éducation pour Tous, tenu à Dakar au Sénégal en Avril 2000, la communauté internationale a défini six objectifs pour l'Education Pour Tous (EPT) qui sont devenus un cadre de référence mondial bénéficiant du soutien des chefs d'Etats et des gouvernements qui se sont engagés à les atteindre à l'horizon 2015. Les six principaux objectifs de l'EPT sont:

1. Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
2. Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;
3. Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante ;
4. Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes ;
5. Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;
6. Améliorer la qualité de l'éducation.

Depuis l'adoption de la Charte Nationale d'Education et de Formation en 2000, le Maroc a enregistré des avancées considérables dans la réalisation des objectifs de l'EPT, en donnant la priorité à la généralisation et à l'extension de l'offre scolaire pour les cycles de l'enseignement obligatoire.

A dix-sept mois de l'échéance 2015, quel est le bilan des efforts déployés par le Maroc concernant la réalisation des objectifs de l'EPT ? Quelles sont ses chances de les atteindre dans les délais ? Quels sont les principaux défis et obstacles qu'il doit surmonter pour ce faire, et quelles sont les stratégies qu'il doit mettre en œuvre pour tenir ses engagements en faveur des six objectifs de l'EPT ?

Le présent rapport tente de répondre à ces questions, en faisant ressortir les avancées réalisées par le Maroc afin d'honorer ses engagements en matière d'EPT.

Au vu des données collectées auprès des départements directement concernés par l'EPT, il y a lieu de constater que le Maroc a réalisé des avancées indéniables le plaçant dans une posture pour la réalisation de la plupart des objectifs de l'EPT. La ferme volonté du Maroc à œuvrer inlassablement pour l'atteinte des six objectifs de l'EPT émane de la forte conviction que l'éducation constitue le vecteur de développement socio-économique, et un levier déterminant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En améliorant les performances du secteur éducatif, le Maroc créera, sans nul doute, les conditions propices du capital immatériel que le Roi Mohammed VI a mis en exergue dans son discours du trône (30 juillet 2014).

Cependant, et malgré les efforts déployés par le Maroc, beaucoup de goulots

d'étranglement persistent. Ainsi, les données et les constats mis en relief dans le présent rapport montrent que des disparités régionales en matière d'éducation persistent, retardant par-là la réalisation de l'éducation universelle. Ces disparités tiennent aux inégalités sociales entre régions économiquement riches et celles qui souffrent d'un déficit d'opportunités et qui sont faiblement développées. Or, ce désavantage fondé sur la richesse n'est pas un facteur isolé, il interagit avec d'autres variables liées à l'enclavement géographique de certaines populations et de certaines attitudes culturelles qui subsistent particulièrement à l'égard de la scolarisation des filles, en dépit des efforts fournis par le Maroc pour la promotion de l'égalité entre les sexes et pour la protection de la petite enfance. Par ailleurs, les retards accusés dans la scolarisation universelle résultent aussi d'un cumul de déficits en matière d'infrastructure des années d'avant la réforme et du sous-investissement en éducation depuis la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel avec son impact négatif sur le financement des secteurs sociaux en général et le secteur de l'éducation en particulier.

Ces dernières années, le Maroc a fait de la réduction des disparités entre milieu (urbain, rural et périurbain) une priorité dans ses politiques publiques et notamment dans le domaine éducatif, comme en témoignent les projets entrepris dans le cadre du Programme d'Urgence (2009-2012) et qui ont permis d'améliorer l'offre scolaire en milieu rural et de renforcer la politique d'appui social en faveur des élèves issus des milieux défavorisés.

Tous ces efforts ont commencé à porter leurs fruits comme le montrent les récentes données disponibles. Ainsi, pour le cycle primaire, nous pouvons affirmer que le Maroc est sur une bonne voie en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la généralisation de la scolarisation des enfants de 6-11 ans. En revanche, bien des obstacles continuent à retarder la généralisation d'un préscolaire moderne ou encore l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Si la pauvreté et la précarité en milieu rural représentent, depuis plusieurs années, des entraves majeures à l'atteinte des objectifs de l'EPT, on constate que les nouvelles politiques publiques prennent systématiquement en compte ces facteurs dans leurs plans d'action pour en réduire les effets contraignants. Il est à noter, par ailleurs, que d'autres facteurs liés surtout aux caractéristiques de la demande et de certaines catégories de la population affectent encore le niveau de scolarisation et l'état de santé des enfants et contribueront, de ce fait, au retard dans la réalisation des objectifs de l'EPT à l'horizon 2015 si des ressources et des capacités supplémentaires ne sont pas mobilisées, en urgence, pour les surmonter.

Tenant compte de tous ces défis et contraintes, et pour respecter ses engagements et les échéances fixées pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et particulièrement ceux relatifs à l'EPT, le Maroc a entrepris de vastes réformes sociales, économiques et éducatives durant la décennie écoulée. Ces réformes ont été entreprises dans un environnement institutionnel, socio-économique et démographique caractérisé par une évolution contrastée, présentant à la fois des opportunités pour leur réussite et des contraintes expliquant souvent les retards dans leur réalisation.

I. Contexte socio-économique

Le Maroc œuvre sans relâche pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon fixé et plus particulièrement ceux de l'Éducation Pour Tous.

Une croissance économique rapide et durable, profitant à toutes les couches sociales, constitue l'un des facteurs clés pour la réalisation de tous les OMD et ceux de l'EPT. A cet effet, les pouvoirs publics ont entrepris de grandes réformes économiques pour mettre en place les conditions propices à une croissance forte et soutenue. Des projets d'envergure sont entamés pendant la dernière décennie pour la consolidation et le développement des infrastructures, la structuration de l'économie marocaine et la promotion des conditions sociales surtout des couches vulnérables et marginalisées.

La croissance de l'économie nationale a été de 4,4% en 2013 gagnant ainsi 1.4 points pourcentage par rapport à 2012.

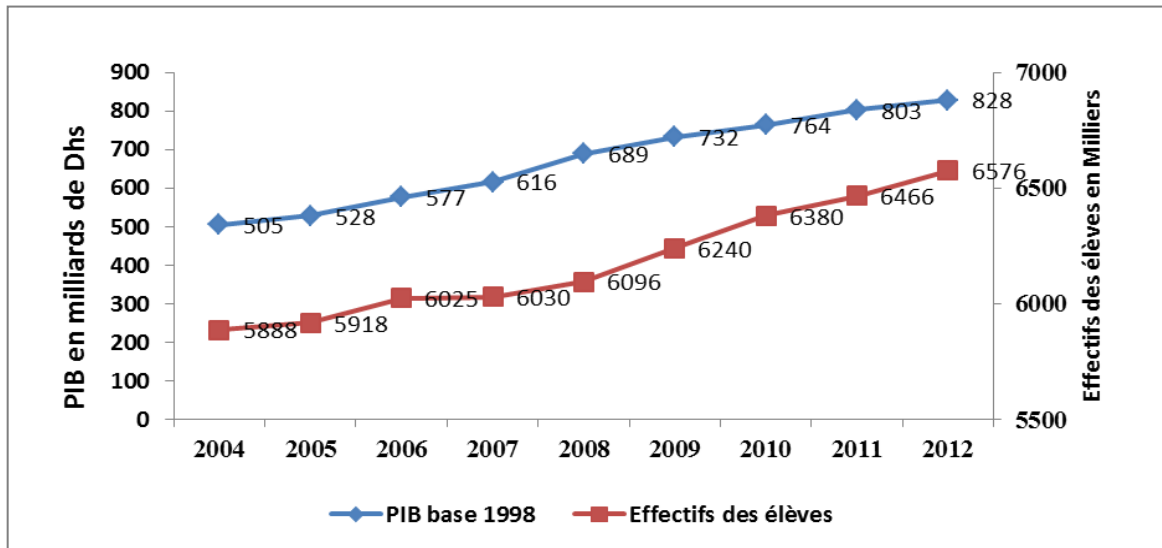
La croissance ne semble plus être tributaire d'une agriculture qui continue à dépendre des aléas climatiques. La structure du Produit Intérieur Brut (PIB) annonce les traits d'une économie émergente qui met le pays en mesure de conforter sa position au niveau international et d'accroître son attractivité des investissements étrangers.

Ainsi, la courbe d'évolution du total des investissements étrangers a connu une véritable accélération depuis 1996-97 avec le début des privatisations. La décennie 90 avait été marquée par une moyenne de 5 milliards de dirhams par an. Depuis 2000, la progression se fait avec une moyenne de 26 milliards de dirhams par an.

En 2013, le volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) entrant dans le territoire national a augmenté de 32.2% par rapport à 2012 pour se situer à 28,3 milliards de dirhams en 2013 contre 21,4 milliards de dirhams en 2012.

Bien que l'impact de la croissance économique sur l'éducation soit sans équivoque, il n'en demeure pas moins que l'investissement dans l'éducation et le savoir est de nos jours le créneau le plus pérenne et rentable pour réaliser un développement social et économique durable.

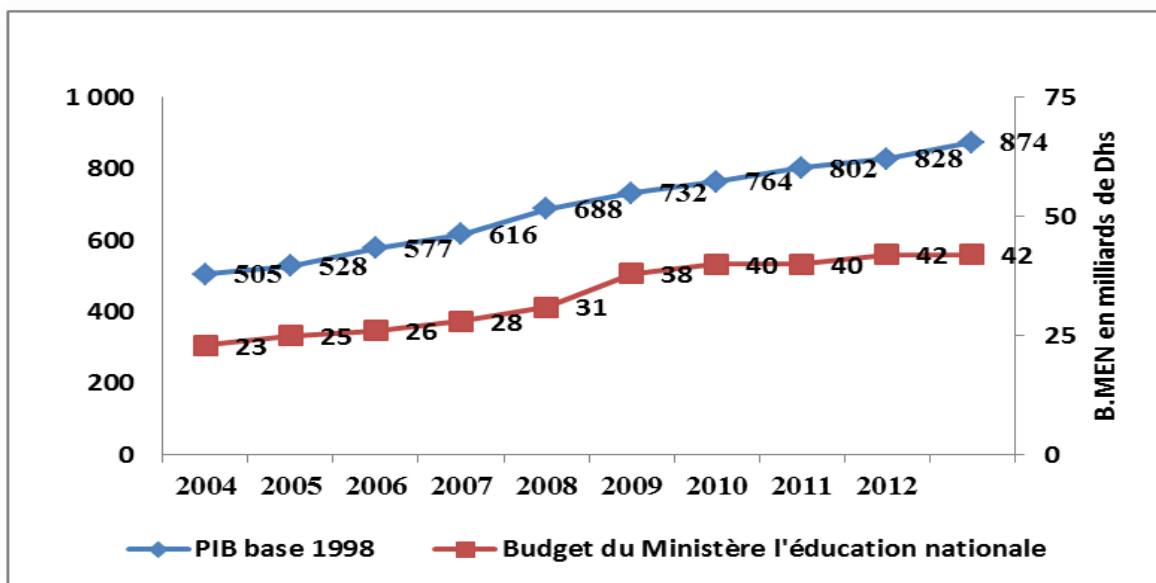
Graphique n°1 : Comparaison de l'évolution du PIB à celle des effectifs scolarisés



Le PIB du Royaume a connu entre 2004 et 2012 une croissance soutenue. La même tendance a été observée quant au budget alloué au Ministère de l'Éducation Nationale. De plus, l'effort financier consacré au secteur de l'éducation a été encore plus conséquent entre 2009 et 2011 dans le cadre du Programme d'Urgence, puisque le budget du Département de l'Enseignement Scolaire (DES) est passé de plus de 31 milliards de Dirhams en 2008 à plus de 42 milliards de Dirhams en 2012, soit une augmentation globale de 35.5%.

Cette augmentation traduit l'engagement fort des gouvernements en faveur de l'éducation et une hausse des niveaux de l'aide qui ont concouru à l'accroissement des dépenses réelles consacrées à l'éducation depuis 2009 année de lancement du Programme d'urgence.

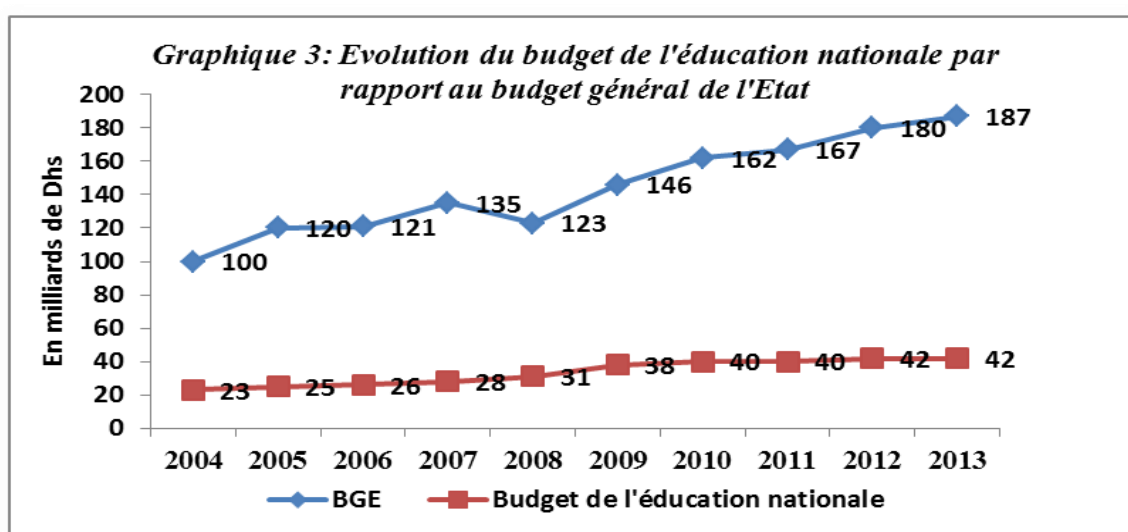
Graphique n°2 : Évolution du budget de l'éducation nationale par rapport au PIB



En somme la croissance économique et le renforcement de la capacité des gouvernements à mobiliser des recettes supplémentaires ont aussi contribué à des progressions sensibles des ressources allouées à l'éducation.

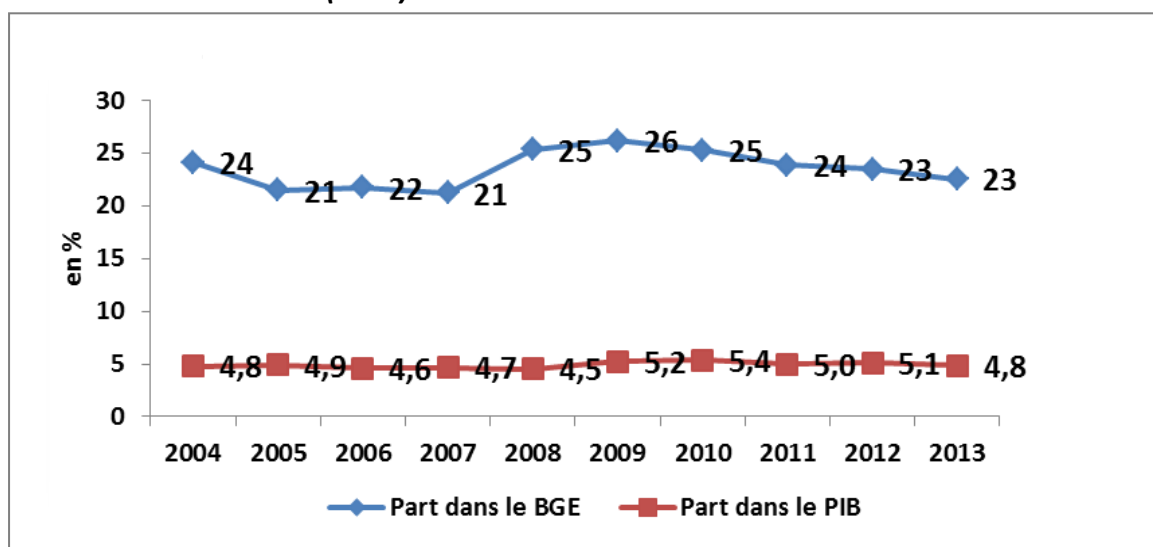
Quant à l'évolution comparative entre le budget de l'éducation nationale et le Budget Général de l'État (BGE), il y a lieu de noter une tendance comparable au titre de la période 2003 à 2008 tout en soulignant que, malgré l'impact de la crise économique sur le BGE en 2009, l'effort consenti par l'État au financement de l'éducation a été soutenu et même renforcé.

Graphique n°3 : Évolution du budget de l'éducation nationale par rapport au budget général de l'Etat



L'indice de l'effort absolu de financement de l'éducation (ratio budget de l'éducation nationale/PIB) s'est situé, depuis 2009 grâce au PU, à des niveaux moyens proches de 5%. Alors que la part du budget allouée à l'enseignement scolaire dans le BGE (indice de l'effort relatif) a légèrement baissé pour se situer à 23% en 2012 et en 2013. Les données de l'UNESCO montrent que le Maroc occupe une position très privilégiée par rapport à certains pays d'Afrique et du Maghreb (voir tableau A3 en annexe)

Graphique n°4 : Part du budget de l'éducation nationale dans le budget général de l'Etat et le PIB (en %)



Financement public de l'éducation et équité d'allocation des ressources : Qu'en est-il au Maroc ?

Lorsqu'on parle du financement de l'éducation, il est utile de s'interroger sur l'équité. Le concept d'équité renvoie aux questions : Qui contribue au financement de l'éducation? Qui en profite ?

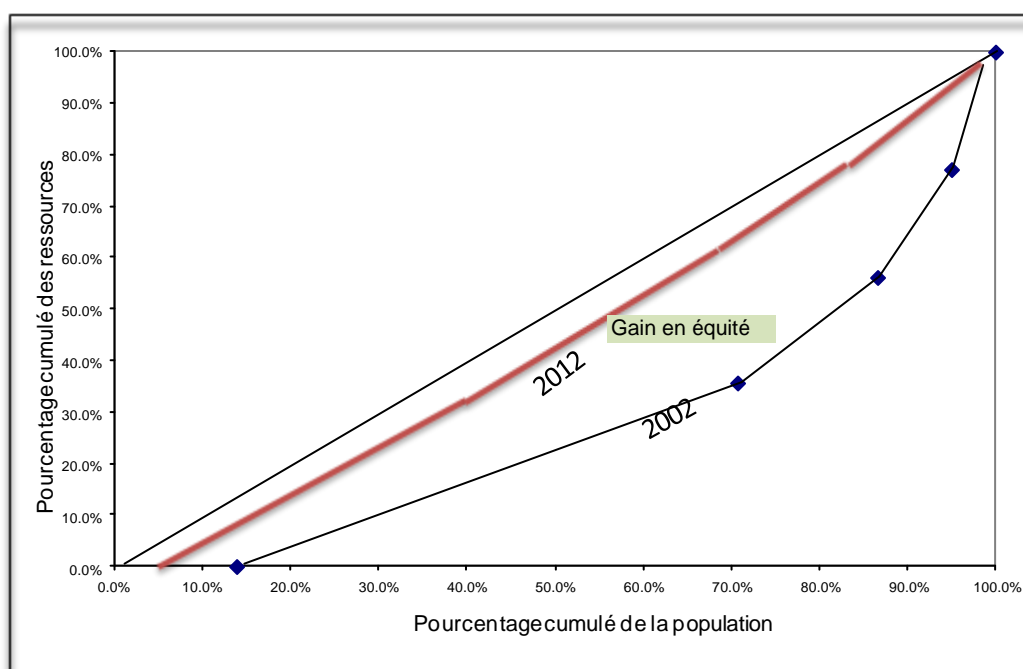
Afin de répondre à la seconde question, nous partons de l'idée que, du fait de leur scolarisation et des niveaux finaux atteints dans leurs cursus scolaire plus ou moins long, les individus accumulent des ressources publiques dont le montant dépend des niveaux scolaires atteints et des coûts unitaires annuels afférents à chaque cycle. Partant de ce principe, ceux qui n'ont pas accès à l'école ne bénéficient d'aucune ressource publique allouée au système ; par contre, ceux qui restent longtemps dans le système et atteignent des niveaux très élevés du cursus s'approprient des ressources importantes.

L'intensité de l'équité se mesure alors par la valeur de l'indice de Gini et visualisée par la courbe dite de concentration (courbe de Lorenz).

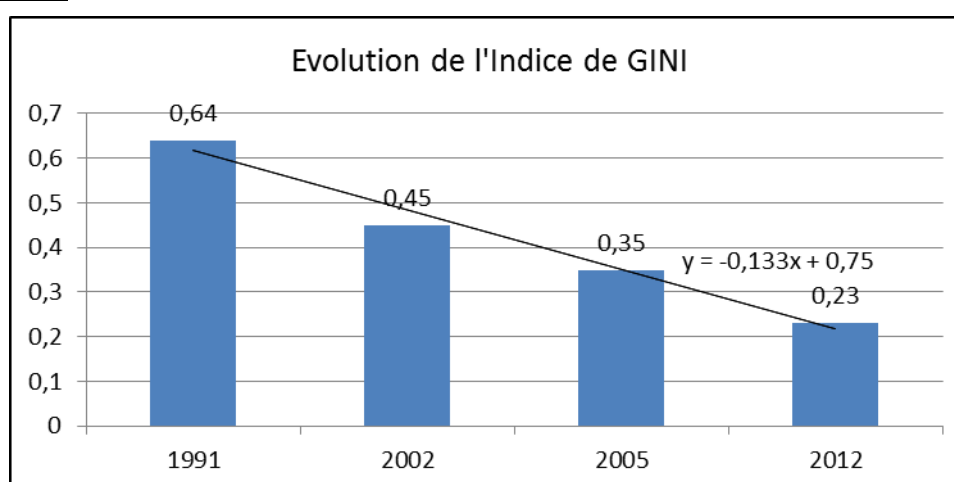
Nous avons appliqué la méthodologie aux données éducatives et budgétaires disponibles¹ ; le résultat permet de constater une nette amélioration de l'équité d'allocation des ressources publiques entre 1991-92 et 2012-13 (voir graphique n°6).

¹ Brahim CHEDATI, le financement du système éducatif entre les dispositions de la Charte et la réalité, CSE, juin 2014

Graphique n° 5: Comparaison des courbes de Lorenz sur 10 années



Graphique n° 6: Evolution décennale de l'Indice de Gini



II. Contexte démographique

A. Évolution des effectifs de la population jeune

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2004, le taux d'accroissement démographique annuel moyen est passé de 2,04% entre 1982 et 1994 à 1,4% entre 1994-2004, ce qui est de nature à entraîner une transition démographique plus tôt que prévu pour les années à venir.

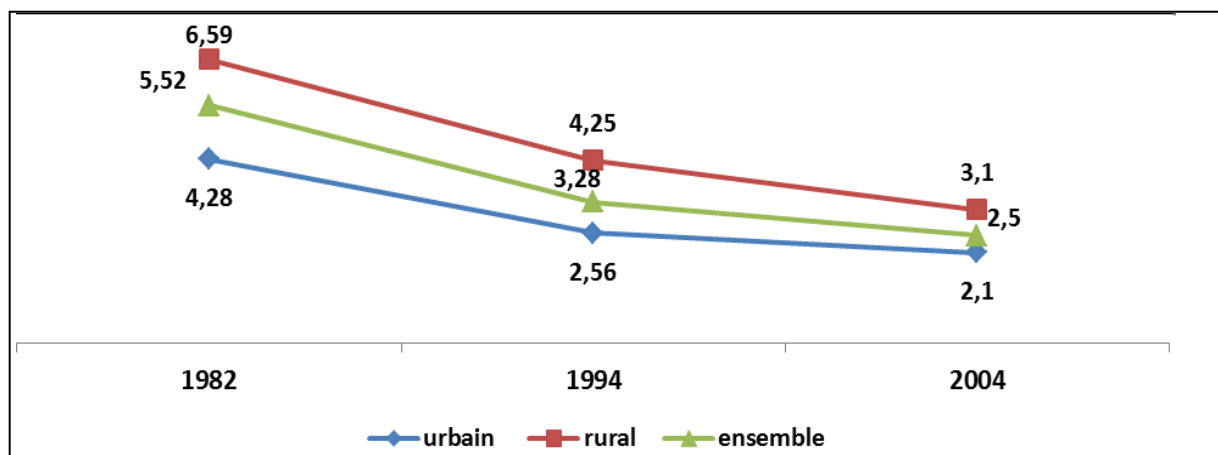
En effet, d'après les projections du HCP pour les 30 années à venir², les effectifs des

² CERED/HCP, Décembre 2007

enfants de moins d'un an ont connu une augmentation jusqu'à 2007, grâce à l'élan démographique accumulé par le passé et malgré la diminution supposée de la fécondité. En revanche, à partir de 2008, ces effectifs ont enregistré une légère et progressive baisse. La baisse de la fécondité impacte directement l'évolution de l'effectif de la population scolarisable au préscolaire (4-5 ans), au primaire (6-11 ans), et au 1er cycle secondaire (12-14 ans). Ces populations d'âge scolaire connaissent toutes une régression soutenue de leurs effectifs. Ainsi, et d'après les prévisions du HCP, ces effectifs diminueraient entre, 2004 et 2030, de 13%, de 15% et de 17% respectivement pour les groupes de 4-5 ans, 6-11 ans et 12-14 ans. Ces tendances ont été confirmées par une récente enquête démographique nationale à passages répétés réalisée par le HCP en 2010. L'enquête en question a démontré une nette régression de la fécondité et a annoncé une transition démographique conséquente. Ainsi, l'enquête a montré qu'une femme met au monde 2 enfants durant sa vie de procréation en 2010, au lieu de 2,5 en 2004. Dans les années 80, la même femme donnait naissance à 5,2 enfants, soit pratiquement une réduction de 3 enfants en 3 décennies.

Ceci étant, le taux d'accroissement démographique annuel moyen a accusé une baisse passant de 1,62% entre 1982 et 2010 à 1,05% en 2010. Cette évolution résulte, selon le HCP, d'une baisse conjuguée de la fécondité et de la mortalité. Elle est essentiellement attribuée au recul de l'âge au premier mariage ainsi qu'à la généralisation progressive de différentes méthodes contraceptives. En effet, toutes méthodes contraceptives confondues, le pourcentage de femmes qui pratiquent la contraception est passée de 8% dans les années 60 à 63% en 2010. Quant au recul de l'âge au premier mariage, il est passé de 17 ans chez les femmes en 1960 à près de 27 ans en 2010.

Graphique n° 7 : Indice synthétique de fécondité selon le milieu



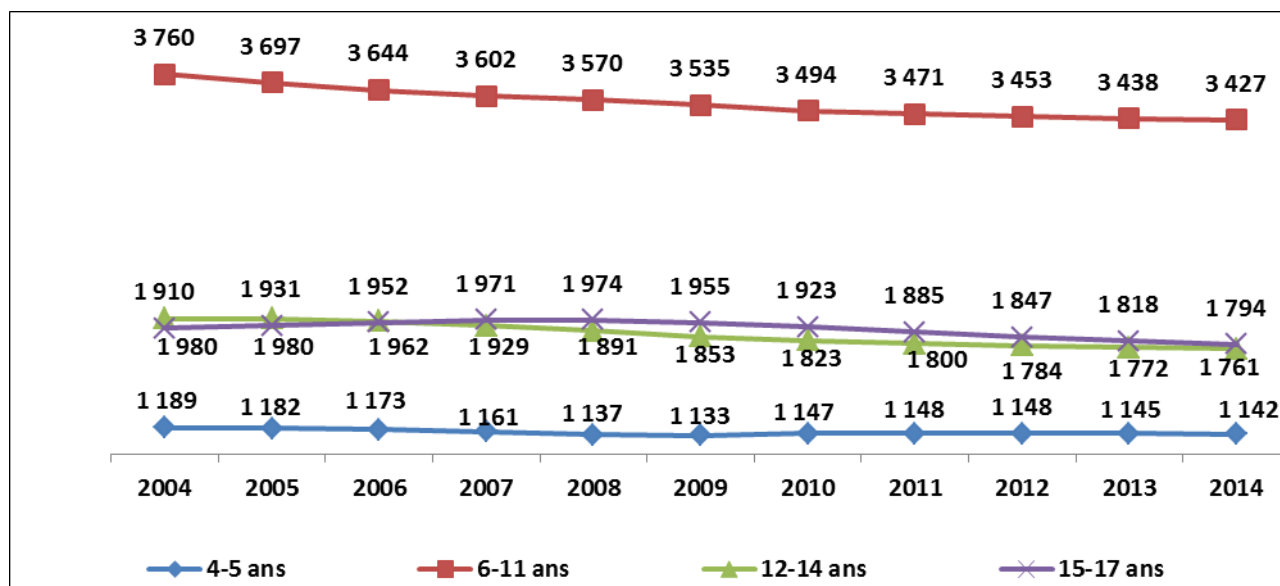
Source HCP

B. Évolution de la population scolarisable

Vue la transition démographique annoncée, l'évolution de la population scolarisable, entre 2004 et 2014, connaîtrait une légère baisse touchant toutes les tranches d'âge, avec, cependant, une baisse plus accentuée pour la tranche 6-11 ans. Globalement, la diminution de la population scolarisable âgée de 4 à 17 ans serait soutenue jusqu'en 2030. Le taux annuel moyen de cette régression est estimé à 3,1% pour la période allant de 2004 à 2014.

Ce constat est de nature à atténuer la pression démographique sur l'offre scolaire actuelle et à venir, et par la suite, permettre de réorienter les efforts vers d'autres aspects qualitatifs du système d'éducation et de formation.

Graphique n° 8 : Évolution de la population scolarisable selon les tranches d'âges (en milliers)



III. Contextes géographique et culturel

Le Maroc s'étend sur une superficie de 710850 km², il est composé de 16 régions et de 82 provinces et préfectures. Sa population, qui était de 29 891708 selon le recensement de 2004, est estimée à environ 33304000 en 2014 dont 59.7 % vivent en milieu urbain.

C'est au Maroc que l'on trouve les plaines les plus vastes et les montagnes les plus hautes de l'Afrique du Nord. Le relief du pays est marqué par quatre grandes chaînes montagneuses : le Rif, le Moyen-Atlas, le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas.

En matière de climatologie, le Maroc est un pays de zone subtropicale au bord occidental du continent africain. Il subit en été les effets chauds de la zone aride, alors qu'il appartient en hiver au domaine tempéré et humide.

Par ailleurs, certaines régions du pays, en particulier les régions montagneuses,

souffrent d'un enclavement saisonnier durant l'hiver alors que d'autres parties du pays restent exposées au risque d'inondation. Ainsi, 35% des localités souffrent d'un enclavement saisonnier.

L'aménagement du territoire a certainement un impact sur l'organisation de l'offre scolaire. C'est une question qui impose parfois des choix contraignants et plaide en faveur de la prise en considération d'autres paramètres qui ne dépendent pas de la seule volonté du département en charge du secteur de l'éducation. Ce n'est que durant les dernières années qu'une prise de conscience de la complexité des enjeux que pose l'organisation des services sociaux s'est amorcée et, des politiques publiques intégrant des dimensions multiples souvent omises ont commencé à être conçues et mise en œuvre.

Tout cela pour dire que le système d'éducation et de formation du Maroc, à l'instar de plusieurs pays, a été développé en fonction du développement du territoire. Ainsi, le milieu rural est demeuré assez longtemps moins développé en matière d'organisation et d'offre scolaire même si sa population était relativement plus nombreuse. De même, les régions montagneuses, difficilement accessibles, ont connu un développement plus lent en termes d'offre scolaire. Enfin, le climat est également un facteur qui conditionne la scolarisation. Souvent, plusieurs tribus vivant dans les régions montagneuses et dans les régions sahariennes organisent leur vie sociale en fonction des conditions climatiques et sont souvent contraintes à une vie de transhumance au gré des saisons en quête de meilleures conditions de vie pour eux et pour leur bétail.

Ces caractéristiques de nomadisme et de transhumance ont rendu l'organisation de l'offre scolaire beaucoup plus difficile, et il a fallu beaucoup plus de temps pour tenir compte du phénomène et imaginer une offre éducative qui lui soit appropriée.

Avec le processus de décentralisation entamé par le découpage régional en 16 régions, les déficits en termes d'infrastructure de base et d'accès équitable aux services sociaux se sont révélés comme facteurs déterminants ralentissant le développement de l'éducation universelle et de bonne facture à tous les marocains quel que soit leur milieu socio-économique d'origine.

La position géographique du Maroc a fait de ce pays un espace multiculturel par excellence, vu la diversité de sa population arabe, berbère et africaine. Cette mosaïque d'ethnies lui confère une place importante dans le domaine de la culture. Chaque région possède ses particularités, contribuant ainsi à la culture nationale et cette diversité culturelle a eu un impact sur le développement du système d'éducation et de formation. Le pluralisme linguistique constitue, à lui seul, un défi pour le système d'éducation et de formation du Maroc puisque loin de toute considération idéologique ou politique et, en dépit du choix social au niveau de la langue d'enseignement, avec toutes les contraintes que ce choix puisse engendrer pour le satisfaire, cette pluralité linguistique pose de sérieux défis à la réalisation des objectifs de l'EPT.

Chapitre 2

Objectif 1 : Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

Grâce à la stratégie adoptée par le Maroc en matière de protection de l'enfance, notamment dans le cadre de son Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE, 2006-2015), des progrès indéniables ont été enregistrés dans le respect des droits des enfants à une vie saine (nutrition, soins de santé..), au développement éducatif et personnel, à la protection contre la violence, l'exploitation par le travail et contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

L'évaluation à mi-parcours du PANE, effectuée en 2011, a montré l'importance des efforts qui ont été consentis par tous les acteurs afin de promouvoir un environnement protecteur des enfants, aussi bien en termes de renforcement du dispositif juridique qu'en matière de structures de prise en charge et de programmes ciblant la petite enfance, particulièrement celle victime de précarité, de violence, d'abus ou d'exploitation. A titre indicatif, il est important de rappeler que le taux de couverture des campagnes de vaccination a atteint les 100% durant les cinq dernières années et que les taux de mortalité infantile et juvénile ont connu une nette régression qui permettra d'atteindre l'objectif ciblé pour 2015. Néanmoins, et en dépit de ces résultats encourageants, l'atteinte de l'objectif de protection de la petite enfance, surtout la plus vulnérable et la plus défavorisée, nécessite des efforts supplémentaires, particulièrement au niveau local, en termes d'infrastructures d'accueil et de prise en charge, de renforcement des capacités du personnel d'encadrement et d'accompagnement, de ressources budgétaires allouées aux programmes mis en œuvre et d'une meilleure coordination entre structures et acteurs intervenants.

Pour ce qui est de l'éducation préscolaire, et malgré les avancées réalisées ces cinq dernières années avec la mise en œuvre du Programme d'Urgence, l'offre éducative reste encore en-deçà de la demande, particulièrement en milieux périurbain et rural. Il est important de noter que ce cycle est pris en charge, presque exclusivement, par le secteur privé, soit dans sa formule traditionnelle (école coranique/M'sid) ou moderne (Crèches, écoles maternelles), celle-ci étant prédominante en milieu urbain. L'offre préscolaire moderne privée (jardins d'enfants) est quasi inexistante en milieu rural et celle du public reste encore très limitée par rapport aux besoins.

Au regard de cette situation, le Maroc est appelé à faire des efforts supplémentaires pour améliorer l'offre préscolaire tant publique (les classes intégrées) que privée afin de combler les déficits, d'améliorer la qualité du préscolaire traditionnel et de réduire les disparités entre les milieux urbain et rural.

Si le Maroc a délibérément choisi, pour des raisons historiques et culturelles, d'adopter les deux types d'institutions préscolaires, tout l'enjeu est de réussir à les développer de façon équilibrée et cohérente afin d'assurer les conditions d'égalité des chances d'accès et de réussite au primaire pour tous les enfants de la tranche d'âge 4-5 ans.

I. Programmes et projets réalisés

A. Éducation de la petite enfance

Le secteur de l'éducation de la petite enfance connaît, depuis 2008-2009, une véritable restructuration permettant la promotion d'un nouveau type d'enseignement préscolaire plus adapté aux normes en vigueur et aux besoins de l'enfant marocain. Ce lent processus de restructuration s'est traduit par un retard dans la réalisation de l'objectif de généralisation du préscolaire à l'horizon de 2015. On constate même, durant cette période, une légère régression du préscolaire en termes de nombre d'établissements, de classes et d'effectifs scolarisés.

1. Apport de la FMPS

La Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préscolaire est une association à but non lucratif, créée le 10 mars 2008 par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres, le Conseil Supérieur de l'Enseignement, le Ministère de l'intérieur et la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'Education-Formation. Son but est d'élaborer, soutenir et subventionner toute action visant à développer l'enseignement préscolaire au Maroc.

Afin de doter les enfants d'âge préscolaire des outils nécessaires à la fois à leur intégration sociale et leur réussite scolaire indépendamment de leur milieu d'origine et leur catégorie socioprofessionnelle, la FMPS aspire à généraliser le préscolaire à l'horizon de 2017.

La FMPS compte sur trois facteurs pour rendre son modèle préscolaire accessible aux plus grand nombre d'enfants d'âge préscolaire :

- Accessibilité géographique : Mettre à disposition des parents des écoles à proximité de leur lieu de résidence ;
- Accessibilité financière : Appliquer des tarifs accessibles à toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- Accessibilité culturelle : Environnement imprégné de la culture locale avec une offre éducative de base commune intégrant des modules et un cadre spécifiques à chaque région.

La normalisation du préscolaire proposé par la FMPS se traduit à travers trois piliers à savoir :

- Une formation normée et régionalisée : en ce sens la FMPS a mis en place des partenariats avec des Universités, les AREF et le département de la formation professionnelle... afin d'instituer une formation spécialisée dans le préscolaire au niveau des universités (La formation a déjà commencé à Rabat, Meknès et Settat et sera généralisée progressivement dans toutes les universités).

- Un référentiel pédagogique marocain : Avec une vision pédagogique basée sur quatre axes : les langues ; les compétences ; les champs disciplinaires et la mesure de la progression des enfants.
- Les normes des infrastructures et des équipements : Le projet pédagogique de la FMPS marque aussi son originalité par l'adoption de normes internationales d'infrastructures et d'équipements pédagogiques.

Les projets dans le cadre desquels la FMPS a signé des conventions de partenariat, profitent à 5682 enfants (58.8% d'entre eux habitent le milieu urbain) au titre de l'année scolaire 2013-2014. Cet effectif global est pris en charge par 278 éducatrices soit en moyenne 20 enfants par éducatrice.

Tableau n°1 : Evolution des effectifs des enfants de 2011 à 2014

Projets	Effectif des enfants							
	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
FM6	1525	0	1881	0	2224	0	2 388	0
INDH	148	0	665	0	984	0	953	0
Associations	0	0	0	1204	0	1218	0	1321
AREF	0	0	0	985	0	1022	0	1020
Sous Total	1673	0	2546	2189	3208	2240	3341	2341
Total général	1673		4735		5448		5682	

(source : FMPS)

Rappelons que les projets sont réalisés dans le cadre de conventions avec les partenaires susmentionnés. Quant au projet avec les associations, la gestion des classes est confiée à un réseau associatif dans le cadre d'une gestion déléguée conforme à un cahier de charge.

Le but des projets pilotes est d'expérimenter sur terrain une batterie de méthodes de gestion, de supervision ainsi que le référentiel pédagogique conçu par la FMPS.

Tableau n°2 : Répartition de l'effectif des éducatrices par projet

Partenaire	Effectif (*) des éducatrices
FM6	128
INDH	49
Associations (gestion déléguée)	60
AREF	41
Total	278

(*) 2013 et 2014 (source : FMPS)

Tableau n° 3 : Effectifs des enfants selon le genre et le projet (2014)

Projets	Effectif		
	Fille	Garçon	Total
FM6	1057	1331	2388
INDH	416	537	953
Associations	647	674	1321
AREF	377	643	1020
Total	2497	3185	5682

(source : FMPS)

La FMPS prévoit un programme ambitieux pour atteindre, en collaboration avec le MEN, l'objectif tracé par le gouvernement à savoir atteindre 75% comme taux de préscolarisation à l'horizon 2017.

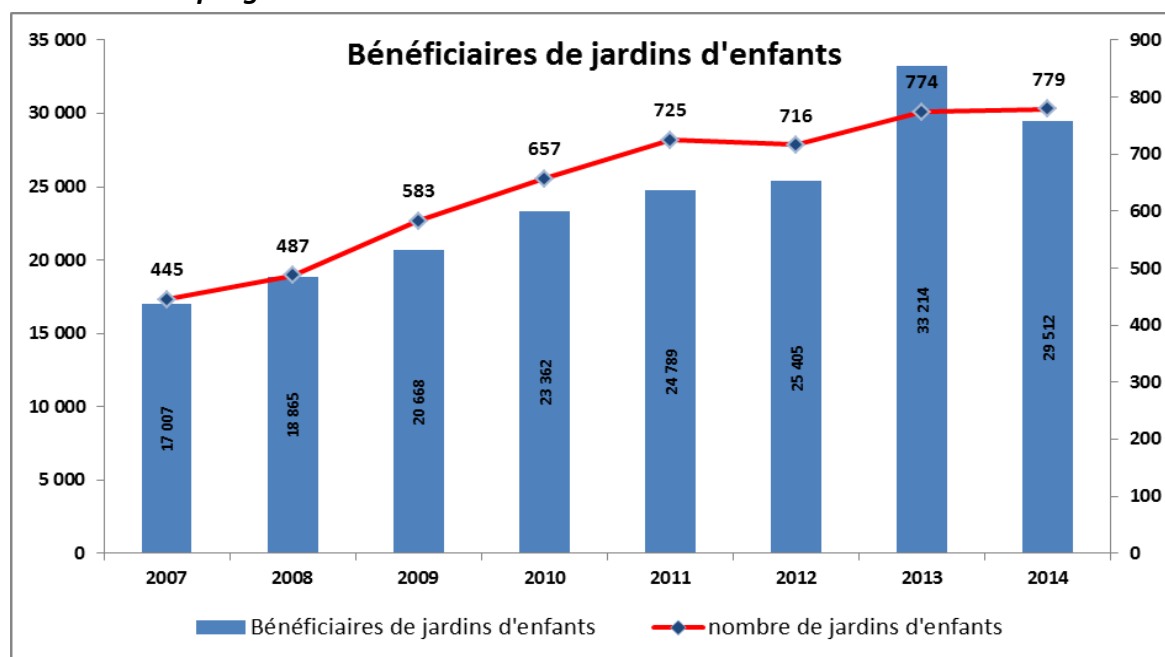
2. l'apport de l'Entraide Nationale

L'Entraide Nationale offre un espace aux enfants de familles nécessiteuses pour bénéficier d'un encadrement préscolaire adapté, leur permettant de disposer de plus de conditions pour pouvoir se maintenir dans les cycles de scolarisation classiques, particulièrement pendant les premières années du primaire.

Ce programme prévoit également un service de préscolaire adapté aux enfants en situation d'un handicap léger permettant ainsi à leurs parents de disposer de plus de temps pour la vie active.

Le programme d'appui à l'éducation cible les enfants âgés de 4 à 5 ans issus de couches sociales défavorisées. Il consiste en l'implantation de jardins d'enfants sur le territoire national. Jusqu'à 2014, ce programme a réussi l'implantation de 779 jardins d'enfants dont plus de 50 % se situent en milieu rural, accueillant quelques 29 512 enfants dont plus de 50% sont des filles.

Graphique 9 : Évolution du nombre de jardins d'enfants et des bénéficiaires du programme de l'Entraide Nationale



(source : FMPS)

3. L'apport du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

L'enseignement préscolaire traditionnel (Géré par le MHAI), a pour objectif d'apprendre aux enfants et aux élèves la langue arabe et la mémorisation du Coran, condition sine qua non pour suivre des études dans ce type d'enseignement.

Aussi trouve-t-on dans les espaces réservés à la mémorisation du Coran (Kouttabs, madrasas, mosquées, etc...) différentes catégories d'apprenants et notamment :

- Des enfants de 4-5 ans qui n'ont pas eu d'autre choix (pas de classes préparatoires modernes dans leur village ou leur quartier) ;
- Des enfants de 4-5 ans dont les parents ont préféré l'enseignement traditionnel malgré l'existence d'une offre éducative préscolaire moderne ;
- Des enfants de 6 ans et plus qui n'ont pas été scolarisés dans l'enseignement moderne – ni public ni privé- (absence d'école primaire moderne à côté de leur lieu de résidence ou bien préférence des parents pour l'enseignement traditionnel) ;
- Des élèves déscolarisés de l'enseignement moderne (exclusion, abandon, échec, etc...) pour qui le kouttab est une école de deuxième chance. Dès qu'ils ont mémorisé l'intégralité (ou une bonne partie) du coran, ils sont soumis à un test de niveau et placés dans la classe du primaire (ou du collégial s'ils ont déjà le certificat d'études primaires) correspondant à leurs acquis ;

- e. Des élèves de l'enseignement moderne (public ou privé) qui souhaitent mémoriser le Coran et qui profitent de leurs vacances pour le faire.

Tableau n° 4 : Évolution des effectifs d'enfants de 4 à 5 ans inscrits au préscolaire traditionnel

Années		2012-2013		2013-2014	
		Effectif	% par rapport au total d'élèves	Effectif	% par rapport au total d'élèves
National		80.451	17,07%	55.654	14,78%
Catég.	A plein temps	43.310	9,19%	28.789	7,64%
	occasionnels	37.141	7,88%	26.865	7,13%

(source : MHA)

4. L'apport du Ministère de la jeunesse et des sports

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a, pour sa part, étendu son réseau de crèches et de garderies d'enfants à 377 établissements dont environ 40% sont implantés en milieu rural avec une consolidation du réseau en créant une moyenne de 10 établissements par année. Ces établissements sont fréquentés par 11092 enfants dont 7520 (67.8%) habitent en milieu urbain. Par ailleurs, 5.200 enfants sont des filles soit environ 47%. Notons, par ailleurs, que dans le cadre d'activités dédiées aux parents, 5724 mères ont reçu en 2013 des notions éducatives, et sociales. Cette « institution des parents » constitue une véritable passerelle de communication entre la famille et l'enfant.

Le MJS est le département responsable de l'octroi d'autorisations d'ouverture de crèches privées³, d'étude et de suivi des dossiers dans ce domaine. Il œuvre, en outre, à l'amélioration des conditions d'accueil par le renouvellement des contenus pédagogiques, la formation continue des cadres, la mise à niveau des infrastructures et l'équipement de ses établissements et surtout par la création de nouvelles structures chaque année sur l'ensemble du territoire.

B. Protection de la petite enfance

La stratégie du Maroc en matière de protection de l'enfance, notamment dans le cadre de son Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE, 2006-2015), s'inscrit bien dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et particulièrement le deuxième objectif de l'EPT. Les aspects de cette protection sont multidimensionnels et couvrent aussi bien l'amélioration des conditions de nutrition et de soins de santé que la protection contre toutes les formes de violence et d'exploitation de la petite enfance.

En souscrivant aux objectifs du millénaire pour le développement, le Maroc s'est engagé

³ Le Ministère de la Jeunesse et des Sports répond aux demandes exprimées par les investisseurs dans le domaine des crèches privées, suivant les exigences de la loi 40-04 portant statut des crèches privées, et le décret d'application n°8.08.678

à réduire de trois quarts la mortalité maternelle (OMD5) et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans (OMD4) à l'horizon de 2015. Grâce à de nombreux programmes de santé destinés à cette tranche de la population, la mortalité infanto-juvénile a été réduite de 64.3% passant de 84 décès pour mille naissances vivantes en 1992 à 30 en 2011. Néanmoins, malgré ce résultat, des inégalités persistent en matière d'accès aux soins entre milieux urbain/rural, entre régions et entre niveaux socio-économiques.

1. Les programmes de santé et populations cibles

Développer et améliorer, sous tous leurs aspects, la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

Le devenir de la santé d'un adulte se construit depuis son enfance. Le Maroc, accorde une importance capitale à ses enfants, et ceci à travers de nombreux programmes de santé destinés essentiellement à cette tranche de la population. L'amélioration de la santé de l'enfant a été possible grâce à la mise en place d'un ensemble de programmes de santé.

Les programmes initiés et mis en œuvre par le Ministère de la Santé ciblant des populations bien définies sont les suivants :

- Le programme national de suivi de la grossesse et de l'accouchement (la population cible est de 654824 femmes enceintes) ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et particulièrement la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) (populations à risque +++).
- La prise en charge intégrée de l'enfant (cible 2986286 enfants de moins de 5 ans);
- Le programme national d'immunisation (cible les nouvelles naissances en moyenne 654824 nouveaux nés) ;
- Le programme national de lutte contre la malnutrition et les suppléments vitaminiques (enfants de moins de 5 ans : 2 986 286 enfants);
- Le programme national de santé scolaire et universitaire (cible environ 6777377 d'élèves et d'étudiants) ;
- La prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence (cible la population totale de femmes et d'enfants) ;
- La prise en charge des enfants atteints d'handicaps moteurs ou sensoriels (cible la population globale en situation d'handicap est estimée à 1 540 000 personnes selon les données de l'enquête nationale de 2004, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MDSFFS).

2. Évolution des principaux indicateurs et impact des programmes de protection de la petite enfance

Les indicateurs présentés ci-dessous sont en rapport avec les principaux programmes développés par le Ministère de la Santé et qui ciblent les populations les plus vulnérables à savoir : les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

2.1. Mortalité infanto-juvénile (MIJ)

La décomposition de la MIJ en mortalité néo-natale, infantile, juvénile et infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes) d'après les enquêtes réalisées par le Ministère de la Santé ces 30 dernières années est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : Evolution de la mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)

Type de mortalité	1982-1991	1994-2003	2009-2010	2010-2011
Mortalité néonatale (de la naissance à un mois)	31	27	-	21,7
Mortalité infantile (de la naissance à 1 an)	57	40	30,2	29
Mortalité juvénile (de 1 à 4 ans)	20	7	6,3	1,7
Mortalité infanto-juvénile (de la naissance à 5 ans)	76	47	36,2	30,5

Source : MS ; 2013.

Le plan d'action 2012-2016 vise à réduire la mortalité infanto-juvénile à 20 pour 1000 naissances vivantes en 2016. La mortalité néonatale, intimement liée aux conditions de santé de la mère, au déroulement de la grossesse et de l'accouchement, demeure toutefois un grand défi à relever. En effet, plus de la moitié des décès des nouveau-nés (0-1mois) se produit avant le premier mois de la naissance.

2.2 Les maladies cibles de la vaccination

Le Programme National d'Immunisation (PNI) est parmi les programmes de santé qui ont notablement contribué à la réduction de la mortalité et de la morbidité néonatale et infanto-juvénile. En effet, ce programme, qui est exclusivement financé par le budget de l'État (vaccins, consommables médicaux, moyens de mobilité, chaîne de froid, système d'information, ...), a permis l'élimination de plusieurs maladie telles :

- La poliomyélite dont le dernier cas remonte à 1987,
- La diphtérie dont le dernier cas remonte à 1991,
- Le tétanos néonatal et maternel dont l'élimination a été certifiée en 2002.

Ces programmes ont contribué également à la réduction du nombre de cas de méningite et des infections invasives dues à l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib) et de la charge de mortalité et de morbidité liées à la tuberculose (principalement les méningites et les miliaires tuberculeuses), à l'hépatite virale type B (HB), la coqueluche, la rougeole et la rubéole.

Le PNI continuera certainement à contribuer à la réduction de la mortalité infanto-juvénile grâce à l'introduction de deux nouveaux vaccins :

- Le vaccin contre le pneumocoque qui permettra de contrôler les infections invasives dues à ce germe : les pneumonies, les méningites et les otites ;
- Le vaccin contre le rotavirus qui permettra de réduire les cas graves de diarrhées chez le jeune enfant, et par conséquent, les coûts inhérents à leur prise en charge en milieu hospitalier.

Tableau n° 6 : Taux de couverture des campagnes de vaccination (en % d'enfants)

Type de vaccin	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de couverture par le BCG	93%	96%	99%	100%	98,5%	100%	100%
Taux de couverture par le DTCP ₃ - Hib ₃ (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, Haemophilus influenza)	92%	97%	99%	100%	95%	97%	98%
Taux de couverture par le VAR (vaccin anti-rougeoleux)	92%	94%	96%	96%	94%	99%	98%

Source : MS ; 2013.

2.3. La lutte contre les carences en micronutriments et les comportements à risque

La carence en vitamine A et en vitamine D (essentiels pour la vision, les défenses immunitaires et le développement du squelette) est aussi un problème de santé publique chez les jeunes enfants. En effet plus de 4 enfants sur 10 sont carencés en vitamine A et environ 1 enfant sur 10 souffre de carence en vitamine D. La couverture des enfants de moins de 2 ans par les suppléments vitaminiques avoisine les 70 % pour la vitamine A et 80 % pour la vitamine D.

2.4. Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU)

Le PNSSU a pour objectif de protéger et de promouvoir la santé physique et mentale des élèves et des étudiants, tout au long de leur parcours de formation, à travers des activités éducatives, préventives et curatives entreprises au niveau des établissements scolaires et universitaires telles que :

- La visite médicale systématique (VMS) des élèves des classes cibles (préscolaire, 1ère année de l'enseignement primaire et la 1ère année du collège) et des estivants ;
- Le contrôle sanitaire des établissements du préscolaire, du scolaire et de leur environnement ;
- Le dépistage des déficiences visuelles et la prévention des ophtalmies transmissibles ;
- La promotion de la santé bucco-dentaire ;
- L'éducation pour la santé et la promotion du mode de vie sain ;
- La dispense de prestation d'écoute et d'orientation ;
- Les consultations médicales et les soins à la demande ;
- La surveillance sanitaire des camps et colonies de vacances ;

Aussi, pour renforcer l'éducation à la santé et la disponibilité de l'information sur la santé, des services destinés à répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adolescents ont été mis à la disposition du public jeune. Il s'agit en effet de:

- la création de 32 Espaces Santé Jeunes (ESJ), dont la mission est de promouvoir la santé des jeunes en leur offrant des services accessibles et adaptés en matière d'écoute, de conseil, d'accompagnement psychosocial, de prise en charge et d'orientation médicale et psychologique y compris dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre les addictions.
- la création de 20 Centres de Référence en Santé Scolaire et Universitaire (CRSSU) et de 30 Centres Médicaux Universitaire (CMU) qui contribuent à l'amélioration de la santé des élèves et des étudiants en leur facilitant l'accès à des prestations adaptées à leurs besoins spécifiques tout en leur assurant un suivi et une prise en charge appropriés ;
- L'élaboration et la conception de supports éducatifs et didactiques destinés à améliorer les connaissances des jeunes ;
- Le développement d'un site web dédié à la santé des jeunes accessible par tous «www.santejeunes.ma ».

Le tableau suivant résume l'évolution des indicateurs clés du Programme National de Santé Scolaire et Universitaire.

Tableau n° 7 : Evolution des indicateurs clés du PNSSU.

Année	Visite médicale systématique		Contrôle de l'acuité visuelle	Réfraction automatique	Contrôle d'hygiène des établissements		Education sanitaire	
	Scolaire	Universitaire			Scolaire	Universitaire	Scolaire	Universitaire
2009-10	78%	81%	68%	60%	38%	77%	70%	55%
2010-11	87%	76%	78%	55%	48%	83%	65%	45%
2011-12	81%	81%	74%	53%	52%	80%	58%	42%
2012-13	81%	74%	75%	49%	46%	73%	76%	36%

Source : MS ; 2013.

2.5. Prise en charge et suivi des enfants en situation de handicap

Le ministère de la Santé, en partenariat avec les ministères de l'Éducation Nationale, du Développement Social, de la Fondation Mohammed V et d'autres intervenants, déploie de grands efforts pour dépister précocement les enfants porteurs d'handicap physique ou sensoriel en vue de leur prise en charge et leur suivi scolaire.

Une commission provinciale multisectorielle est chargée d'établir, à chaque rentrée scolaire, la liste de tous les enfants en situation d'handicap selon la nature et la profondeur du handicap afin de les orienter vers des établissements appropriés à leur situation. Des équipes de pédagogues et de médecins spécialistes sont chargés d'assurer leur suivi scolaire et médical.

Par ailleurs, il faut souligner que le Ministère de la Santé assure une formation continue des professionnels de la santé dans différents domaines relatifs au handicap notamment :

- La formation de formateurs régionaux sur la prévention du handicap par l'information et le conseil génétique des familles (30 pédiatres et médecins généralistes formés en 2009) ;
- La formation continue de 137 professionnels de santé (des gynécologues, pédiatres, médecins généralistes et sages-femmes), en 2012, dans le domaine du dépistage précoce et de prise en charge des pathologies périnatales et de la petite enfance à l'origine du handicap et ce, au niveau de 5 régions (Marrakech Tensift Haouz, Doukala-abda, Tanger Tétouan, Fès Boulmane, Meknès Tafilalt) ;
- La formation continue des professionnels de santé sur le dépistage précoce des scolioses chez les élèves (36 élèves en 2012 et 26 élèves en 2012) ;
- La formation continue de 183 orthoprothésistes (47 en 2011 ; 37 en 2012 et 99 en 2013).

2.6. L'éducation parentale

L'éducation parentale est une approche, introduite dans le système de santé en collaboration avec l'UNICEF et les collectivités locales, qui consiste à transmettre aux parents (surtout en milieu rural) des messages simples sur la santé de leurs enfants et sur leur propre santé à travers des Agents de Développement Local (ADL) qui sont généralement des personnes volontaires, habitant au sein des localités ciblées par cette approche et possédant des compétences et ayant de bonnes relations avec la population locale.

Les messages à transmettre concernent en général le développement de l'enfant, l'allaitement maternel et alimentation, l'hygiène, la vaccination, le suivi de la croissance, la prévention des accidents domestiques, etc. ainsi que la santé de la mère notamment la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'alimentation, hygiène, les soins à prodiguer à l'enfant. A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées dont :

- L'élaboration d'un guide de référence pour les ADL (en 2008) ;
- L'acquisition d'équipements audio-visuels et éducatifs au profit des sites retenus ;
- La formation des professionnels de santé et des ADL sur les thèmes de santé de l'enfant et de la mère, et sur l'approche de communication pour le changement du comportement ;
- L'élaboration de supports éducatifs (chevalet, cahier méthodologique pour l'ADL, CD-Rom sur les thèmes de l'éducation parentale, dépliant, film documentaire, affiche, etc. ;

- L'organisation de plusieurs sessions d'éducation par les ADL au profit des parents.

2.7. Le VIH/SIDA

Quoique l'incidence de la maladie reste relativement faible parmi les jeunes enfants, il n'en demeure pas moins que la vigilance est de rigueur. Selon les dernières recommandations du système des Nations Unies concernant la pandémie du sida est de prévenir « à tout prix » la transmission mère-enfant (PTME), reste un défi à relever pour les prochaines années.

Le dépistage de la maladie et le traitement des cas sont assurés gratuitement par le Ministère de la Santé et couverts par le secret médical pour éviter toute stigmatisation. Un réseau d'associations de la société civile contribue également à la lutte contre le sida à travers tout le territoire national et dispense toute l'information utile et nécessaire sur la maladie.

2.8. La prise en charge des enfants victimes de violence

La lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants est aussi une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Le Ministère de la Santé en collaboration avec les Ministères du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, de la Justice, de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté Nationale), de la Gendarmerie Royale et en partenariat avec de nombreuses associations de la société civile a mis en place un véritable dispositif médico-légal et social pour protéger les femmes et les enfants contre les violences et les sévices sexuels.

Le tableau suivant résume les performances du Programme National de lutte contre les violences à l'égard des enfants pour ces quatre dernières années :

Tableau n° 8 : Programme National de lutte contre les violences

Nature des prestations	2010	2011	2012	2013
Nombre d'unités spécialisées de prise en charge opérationnelles	75	76	76	76
Nombre d'enfants victimes de violences pris en charge	623	850	907	963
Nombre d'enfants victimes de violence ayant reçu au moins une consultation psychologique	350	450	462	513
Nombre de professionnels de santé formés à la procédure de déclaration des sévices pour enfants	375	572	622	722
Taux de couverture des unités par des psychologues	27%	30%	30%	30%

Source : MS, 2013.

Dans ce cadre, il y'a lieu de citer :

- L'effort déployé pour renforcer les capacités institutionnelles des acteurs pour une meilleure protection des enfants contre la violence à travers :
 - ✓ L'encadrement dans les établissements de protection sociale est passé d'un encadrant pour 40 enfants en 2007 à un encadrant pour 25 enfants en 2009 ;
 - ✓ Le Corps des Officiers de Police Judiciaire Chargés des Mineurs (OPJCM) dont l'effectif est passé de 2724 en 2010 à 3171 en 2011 ;
 - ✓ Le renforcement des brigades territoriales de la Gendarmerie Royale par des locaux spéciaux pour les mineurs.

- L'émergence d'une nouvelle génération de services sociaux de proximité pour la protection contre les violences telles que :
 - ✓ La mise en place de deux SAMU Sociaux par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social (MSFFDS), à Casablanca et à Meknès. Ce projet vise la contribution à la lutte contre l'exclusion Sociale et apporte le soutien aux enfants de la rue ;
 - ✓ L'ouverture de 75 unités de prise en charge intégrées des femmes et des enfants victimes de violence au sein des hôpitaux publics et CHU ;
 - ✓ La création de cellules d'écoute et de médiation au sein des écoles ;
 - ✓ La création à la Direction Générale de la Sureté Nationale (DGSN), en 2008, d'une cellule pour sécuriser et protéger l'environnement des établissements scolaires.

2.9. Lutte contre le travail des enfants

- Révision de l'ancienne liste (décret 22 Décembre 2004) des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans conformément aux dispositions des conventions internationales du travail relatives à la lutte contre le travail des enfants ;
- Elargissement de la liste de 10 à 33 types de travaux dangereux interdit aux enfants de moins de 18 ans. Le décret relatif à cette nouvelle liste a été approuvé par le Conseil des Ministres en 2010 et publié au Bulletin Officiel n°5899 du 13 Décembre 2010 ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 du Code du Travail, un projet de loi sur le travail domestique a été préparé et finalisé. Il a pour objectif de fixer les conditions du travail et d'emploi des travailleurs domestiques en interdisant le travail des petites filles avant l'âge de 15 ans. Le projet de Loi intègre les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives aux droits socio-économiques, et se conforme à la convention internationale n°189 relative au travail décent pour les travailleurs et travailleuses domestiques (2011), et le plan d'action national pour l'enfance 2006-2015, "Maroc digne de ses enfants" ;

- Elaboration d'un projet de loi fixant les conditions de travail et d'emploi dans les activités à caractère purement traditionnel en collaboration avec le Département de l'Artisanat. Ce projet de loi interdit le travail des enfants âgés de moins de 15 ans conformément aux dispositions des articles 143 et 153 du Code du Travail. Il a été retransmis au Secrétariat Général du Gouvernement le 8 Mars 2012 ;
- Nomination, depuis 2008, de 51 points focaux (inspecteurs du travail) dans les délégations de l'Emploi (Circulaire du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°1/2008 du 7 janvier 2008) pour assurer le suivi du dossier de la lutte contre le travail des enfants au niveau national ainsi que du contrôle de l'application des dispositions du code du travail régissant le travail des enfants ;
- Réduction du nombre d'enfants âgés entre 7 et 15 ans en situation de travail de 517000 enfants en 1999 à 92000 en 2012 selon le HCP, ce qui représentait respectivement, 9,7% et 1,9% de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge. Relativement à son importance sur le marché du travail, la part de cette catégorie de population par rapport à la population active occupée a chuté de 5,50% en 1999 à 0,87% en 2012 ;
- Appui aux associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

Tableau n°9 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires (2007-2014)

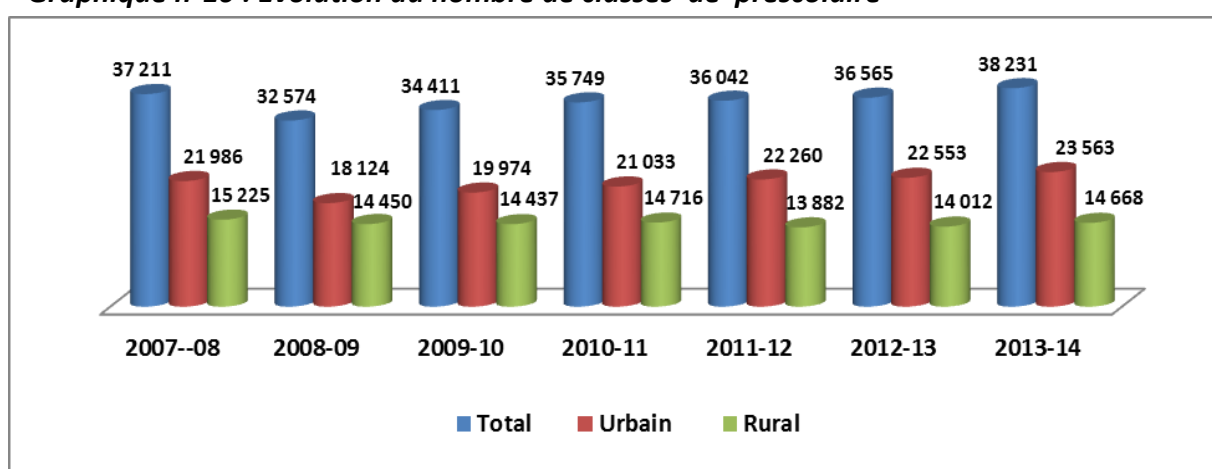
		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Traditionnel	Urbain	8 529	7 454	7 444	7 602	6 864	7 134	7 425
	Rural	13 997	13 823	13 647	13 222	12 042	12 104	12 346
	Total	22 526	21 277	21 091	20 824	18 906	19 238	19 771
Privé	Urbain	1 599	1 822	1 933	2 042	2 304	2 238	2 412
	Rural	20	30	47	55	65	69	70
	Total	1 619	1 852	1 980	2 097	2 369	2 307	2 482
Public	Urbain	304	396	521	624	668	620	653
	Rural	862	1 013	1 209	1 445	1 583	1320	1452
	Total	1 166	1 409	1 730	2 069	2 251	1940	2 105
Total	Urbain	10 432	9 672	9 898	10 268	9 836	9 992	10 490
	Rural	14 879	14 866	14 903	14 722	13 690	13 493	13 868
	Total	25 311	24 538	24 801	24 990	23 526	23 485	24358

Source : DSSP/MEN

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre global d'établissements préscolaires a enregistré une diminution entre 2007 et 2013 de 3.8 %, passant de 25311 à 24358 établissements. C'est le préscolaire traditionnel qui a connu une baisse importante (12.2%) passant de 22526 à 19771 établissements durant la même période. Cette baisse a concerné aussi bien le milieu urbain que le milieu rural.

De même, et dans l'ensemble, le nombre de salles a connu une réduction passant de 37211 en 2007-2008 à 32574 en 2008-2009, pour reprendre une augmentation et atteindre 38231 en 2013-2014, avec, cependant, une différence entre les milieux urbain et rural. En termes de nombre de classes, le milieu urbain a connu une augmentation de 7,2% alors que le milieu rural a enregistré une baisse de 4%, malgré la création, par le MEN, de 2269 classes intégrées dans les écoles primaires rurales.

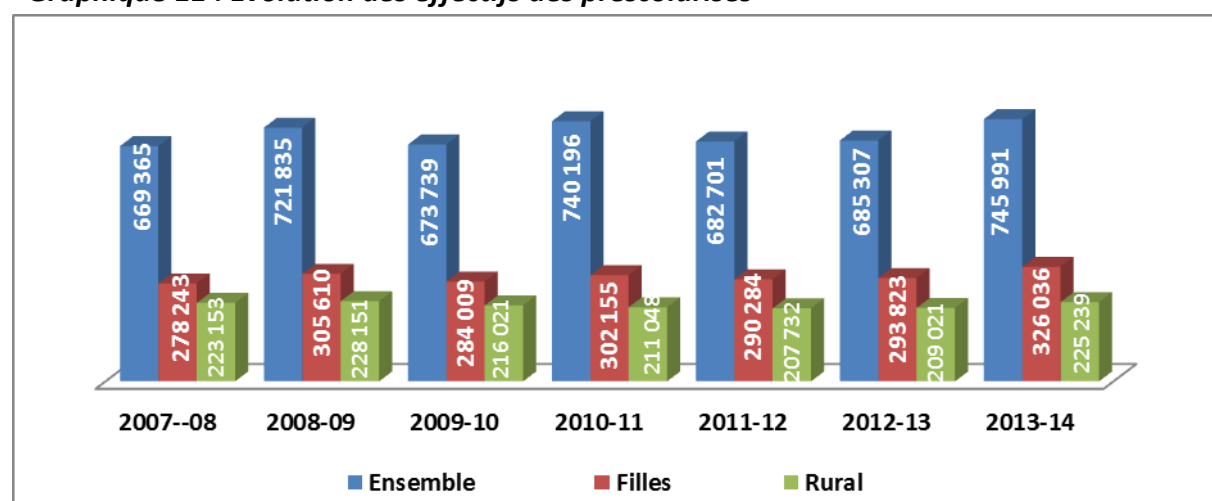
Graphique n°10 : Évolution du nombre de classes de préscolaire



Source : DSSP/MEN

En termes d'effectifs, l'enseignement préscolaire a enregistré un taux de croissance de 2% puisque le nombre des inscrits est passé de 669365 élèves (dont 278 243 filles) en 2007-2008 à 745991 élèves (dont 326036 filles) en 2013-2014.

Graphique 11 : Évolution des effectifs des préscolarisés



Source : DSSP/MEN

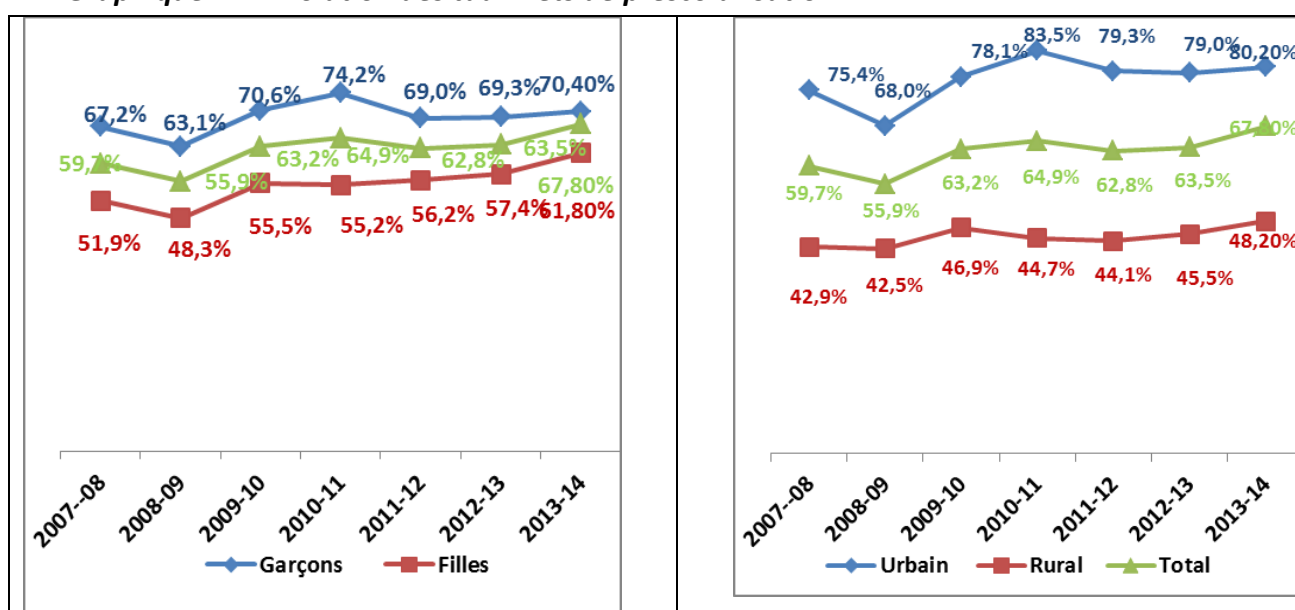
L'un des indicateurs les plus appropriés pour mesurer l'écart à l'objectif 2 de l'EPT est le taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans. En effet, il s'agit du rapport entre le nombre d'élèves âgés de 4 à 5 ans inscrits au préscolaire et la population d'âge 4-5 ans.

L'évolution globale de la valeur de cet indicateur montre qu'il y a une nette amélioration entre 2008-2009 et 2013-2014 puisqu'elle est passée de 55,9% à 67,8%. Cela veut à dire que 32,2% des enfants âgés de 4 à 5 ans ne fréquentent aucun établissement d'enseignement préscolaire. En fait si près de 2 enfants sur 3 âgés de 4 à 5 ans fréquentent un établissement préscolaire, ceci est dû, entre autres, à la place qu'occupe l'enseignement traditionnel, son étendue à l'ensemble du territoire national et son rôle dans la promotion de la langue arabe et de l'enseignement religieux.

Par ailleurs, l'évolution de l'écart entre garçons et filles montre que les filles demeurent défavorisées puisque cet écart, qui se situait autour de 15 points entre 2007 et 2009, dépasse les 10 points entre 2013 et 2014. Les disparités entre milieu urbain et rural se sont également aggravées se situant à hauteur de 32 points entre 2007 et 2014.

Le principal constat qui découle des données sur l'éducation de la petite enfance est que les 32,2% d'enfants âgés de 4 à 5 ans non encore préscolarisés sont plus concentrés en milieu rural dont les taux sont quasi stagnants. Aussi, et eu égard au rythme actuel de croissance des taux de préscolarisation, il est peu probable que l'objectif 2 de l'EPT soit atteint en 2015 comme prévu. Toutefois, la mesure d'intégration des classes du préscolaire dans les écoles primaires rurales ne tardera pas à donner ses fruits dans les prochaines années en particulier si la cadence d'extension de l'offre préscolaire connaît une impulsion supplémentaire. Le graphique suivant récapitule l'évolution des taux spécifiques de préscolarisation par genre et par milieu, entre 2007 et 2014 :

Graphique 12 : Évolution des taux nets de préscolarisation



Source : DSSP/MEN

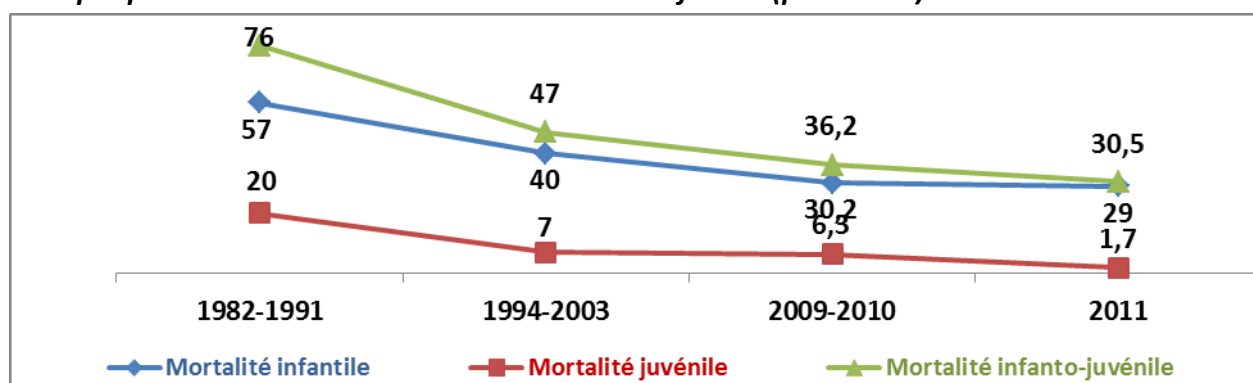
L'examen de l'évolution des taux nets de préscolarisation visualisé au graphique 12 permet de distinguer quatre phases d'évolution :

- ✓ Une première phase très courte de décroissance (2007 à 2009) où les taux nets de préscolarisation ont chuté de 3.8 points pourcentage⁴ ;
- ✓ Une phase de hausse des taux nets entre 2009 et 2011 de 9 points pourcentage (15.5 pp en milieu urbain) ;
- ✓ Une nouvelle phase de réduction des taux nets de préscolarisation entre 2011 et 2012 de 2.1 pp ;
- ✓ Une phase de faible reprise de 0.7 pp à partir de 2012.

Concernant les progrès réalisés en matière de protection de la petite enfance, l'évaluation peut concerner l'indicateur de la mortalité infanto-juvénile qui permet de se renseigner sur l'environnement sanitaire de la petite enfance et, d'une manière générale, sur celui de la population toute entière.

A cet effet, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu un net fléchissement durant les 30 dernières années puisque ce taux est passé de 76 pour mille pendant les années 80, à 30,5 pour mille en 2010-2011. Le Maroc a encore 10 points à gagner car le plan d'action 2012-2016 vise à ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à 20 pour 1000 naissances vivantes en 2016. La mortalité néonatale, intimement liée aux conditions de santé de la mère, au déroulement de la grossesse et de l'accouchement demeure, toutefois, un grand défi à relever.

Graphique 13 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)



Source : Ministère de la Santé

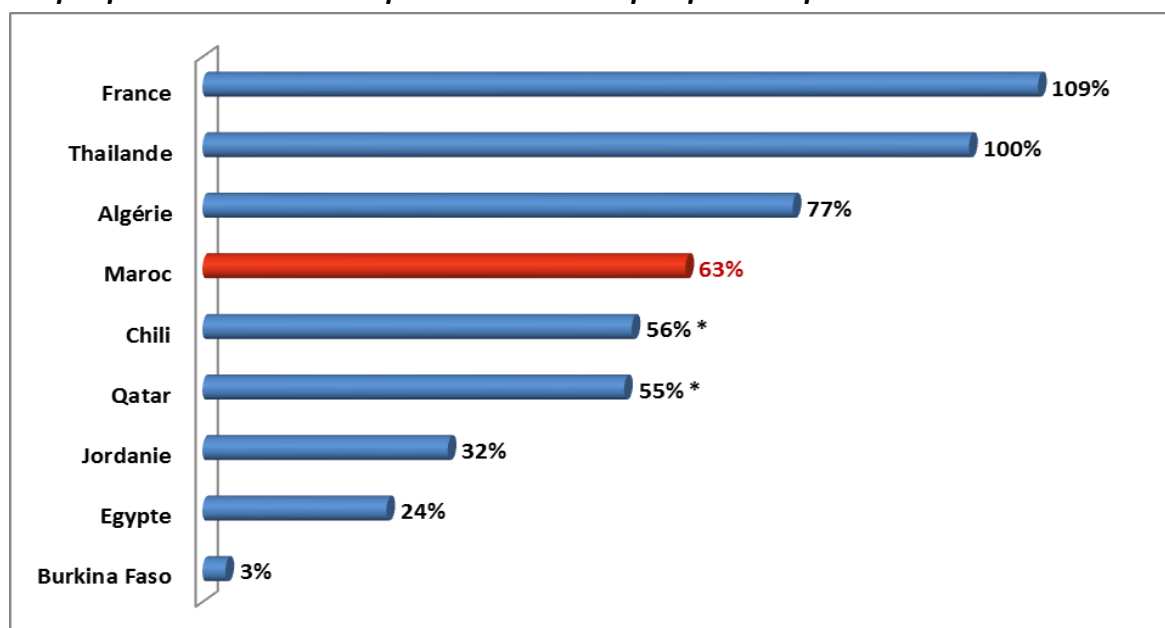
B. Situation du Maroc au plan international

Même si les données exploitées dans le rapport mondial sur l'EPT s'arrêtent en 2010 et ne tiennent, par conséquent, pas compte des efforts déployés par le Maroc durant la période 2009-2012, elles peuvent servir de base de comparaison avec d'autres pays à niveaux de développement différents. Ainsi, la position du Maroc sur le plan international concernant la préscolarisation est satisfaisante par rapport aux pays à économies similaires.

⁴ La régression est plus forte en milieu urbain (7.4 pp).

Par contre, il se situe loin derrière des pays comme la Thaïlande et la France.

Graphique 14 : Taux brut de préscolarisation : quelques comparaisons



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO

Données de l'année scolaire 2010

(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2009

III. Contraintes et défis majeurs à relever

A. Education de la petite enfance

Le secteur du préscolaire au Maroc connaît de nombreuses difficultés et contraintes qui tiennent tant à la faiblesse de l'offre en termes de nombre d'établissements préscolaires publics et privés, de leur répartition déséquilibrée entre les milieux urbain et rural, qu'à la qualité de leurs prestations et celle du personnel éducateur.

La stratégie de restructuration du préscolaire est encore à ses débuts et ne portera ses fruits qu'à moyen et long termes. C'est le cas du processus de création des classes préscolaires intégrées aux écoles primaires. Jusqu'à maintenant, sur les 3600 classes prévues, 3391 ont été ouvertes (dont 67% en milieu rural). Mais cette mesure reste loin de répondre aux besoins de l'éducation en raison du gap à combler par rapport aux effectifs à scolariser à ce niveau.

Compte tenu des spécificités du contexte marocain, du niveau socio-économique et culturel de la population et la nature de ses besoins, le grand défi est de pouvoir concilier entre ces exigences et la généralisation d'un nouveau concept du préscolaire permettant de créer les conditions propices à l'éveil et l'apprentissage pour tous les enfants du préscolaire. Sachant qu'actuellement les deux tiers des effectifs inscrits dans ce cycle reçoivent un enseignement traditionnel, différent de celui des structures gérées par le MEN, par le secteur privé, par les associations de la société civile ou par d'autres opérateurs publics. Aussi, les défis à relever dans ce cycle d'enseignement restent de taille en termes de moyens

humains, matériels et financiers à mobiliser pour mener à bien l'opération de recensement et de restructuration des établissements de l'enseignement préscolaire traditionnel, de mise à niveau des infrastructures et des équipements de base et de préparation des personnels d'encadrement et de supervision de ce type d'établissements.

Cette stratégie ne peut réussir sans la mobilisation, non seulement, des autorités de tutelle du secteur de l'éducation mais aussi tous les autres départements et administrations concernés. L'éducation de la petite enfance est, en effet, la responsabilité de toute la société et, de ce fait, mérite d'être prise en charge dans un cadre de partenariat mettant en valeur un bon niveau de mobilisation et de synergie.

B. Protection de la petite enfance

Dans le domaine de la protection de la petite enfance, le Maroc a fait des progrès indéniables, illustrés par l'amélioration de la plupart des indicateurs relatifs aux soins de santé (éradication de certaines pathologies, accroissement du taux de vaccination, réduction des taux de mortalité infantile et juvénile), à la lutte contre toutes les formes de violence (dispositif de prise en charge et d'accompagnement) et à l'exploitation économique des enfants (mise à niveau de la législation nationale sur le travail des enfants, notamment).

Cependant, ces progrès n'arrivent pas encore à combler les déficits persistants dans tous ces domaines. Dans celui de la santé, les grands défis résident dans :

- l'amélioration de l'accès aux services de soin pour les plus démunis et qui résident dans les zones enclavées ;
- le renforcement du dispositif de prise en charge de certaines maladies chroniques des enfants, comme le diabète, l'insuffisance rénale, le handicap physique et mental ... ;
- l'élargissement de la couverture médicale de base (AMO, RAMED) pour les couches les plus défavorisées ;
- la recherche de moyens de financement additionnels pour compenser l'insuffisance du financement public du secteur de la santé ;
- le renforcement des ressources humaines du secteur de la santé, en termes d'effectifs (médecins et personnels de soins) et de qualification de ce personnel pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques ;
- l'adoption d'une stratégie efficace de lutte contre certains comportements à risque pour les enfants et les jeunes, comme le tabagisme, les mauvaises habitudes alimentaires, la toxicomanie, etc.

Pour ce qui est de la protection des enfants de la violence et de l'exploitation, les progrès accomplis doivent être consolidés par :

- l'opérationnalisation des mesures et des dispositions prévues dans les textes juridiques ;

- le renforcement de la coordination des actions des différents départements concernés, notamment entre les Ministères de la Santé, de l'Education Nationale, de la Justice, de l'Intérieur, de la Solidarité, pour donner plus de cohérence à ces actions et préciser la chaîne des responsabilités de prise en charge des enfants victimes de violence, de maltraitance ou d'exploitation économique ;
- l'achèvement de l'opération de mise en conformité des centres d'accueil des enfants en situation précaire et ceux en conflit avec la loi ;
- le renforcement des capacités de tous les personnels dédiés à la prise en charge de cette catégorie d'enfants (éducateurs, personnel de santé, psychologues, agents d'autorité, personnel de la justice, etc.).

Chapitre 3

Objectif 2 : Assurer l'enseignement primaire universel

Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.

En raison de la transition démographique que connaît le Maroc et qui est caractérisée par la baisse du taux de fécondité, les effectifs scolarisés dans le primaire se stabilisent malgré la nette amélioration des taux de scolarisation depuis le démarrage du processus de réforme (entrée en application de la loi 04-00 sur l'obligation scolaire en 2000) et son accélération avec le Plan d'Urgence 2009-2012. Ainsi, les effectifs scolarisés au primaire sont passés de 3878640 en 2007-2008 à 4030142 en 2013-14 et le taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans est passé de 84,6% (80,6% pour les filles) en 2000, à 99,5% (99,1% pour les filles) en 2013-2014.

Ces résultats témoignent des efforts fournis par les pouvoirs publics pour promouvoir la scolarisation primaire et améliorer l'offre éducative de ce cycle aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, en focalisant l'attention sur les filles rurales qui ont été les plus désavantagées jusqu'à maintenant. De ce fait, le Maroc a toutes les chances pour atteindre l'objectif de la généralisation de la scolarisation primaire à l'horizon 2015.

Cependant, malgré l'importance de ces réalisations, les aspects qualitatifs de la généralisation du primaire n'ont pas reçu toute l'attention nécessaire pour pouvoir assurer des taux acceptables de rétention et d'achèvement du cycle. Des indicateurs quantitatifs comme les taux de redoublement et d'abandon et qualitatifs comme les faibles scores des élèves du primaire dans les tests d'évaluation des acquis constituent les principaux défis qui doivent mobiliser tous les efforts durant les prochaines échéances, notamment la phase post 2015.

I. Programmes et projets réalisés

A. Programme du Ministère de l'Éducation Nationale

Le premier grand objectif de la stratégie du Ministère de l'éducation nationale est d'assurer un enseignement obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Pour ce, le ministère a accordé plus d'importance à l'enseignement primaire à travers plusieurs projets allant des constructions scolaires jusqu'à l'amélioration des méthodes pédagogiques en passant par des projets innovants d'appui social et de lutte contre les inégalités.

Ainsi durant la période 2007-2008 à 2013-2014, l'offre scolaire a été améliorée par la création de 455 écoles primaires, soit presque 2742 nouvelles salles, en plus du programme de création des écoles communautaires dans les zones rurales. L'école communautaire, en tant que nouveau concept dans le déploiement de la stratégie de généralisation d'un enseignement primaire et obligatoire en milieu rural, est définie comme une école publique à espace éducatif attrayant avec un internat pour assurer l'hébergement et la restauration des élèves, des logements pour les enseignants et dotés d'autres services vitaux pour un bon fonctionnement éducatif, ouverte sur son environnement et dont la gestion est généralement prise en charge par des acteurs de la société civile fortement impliqués.

Dans le même contexte, l'appui social a un impact direct sur l'efficacité du système éducatif. Cet impact est tangible et facilement mesurable. L'objectif stratégique de l'appui

social consiste à lever les barrières socio-économiques et géographiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire et à favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes de l'abandon. Ainsi, pour soutenir les élèves issus des couches sociales défavorisées, un plan d'action intégré a été mis en place avec un ensemble de prestations d'appui social dont les effectifs bénéficiaires ont augmenté de façon continue.

En matière de financement, le budget annuel alloué à ce plan d'action est passé de 800 millions de Dirhams en 2008-2009 à 1,9 milliard de Dirhams en 2011-2012. Ainsi, durant l'année scolaire 2013-2014, 3230946 élèves ont bénéficié de cartables et fournitures scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale « un Million de cartables », 1212628 élèves ont bénéficié des prestations de cantines scolaires et 2114 élèves des services du transport scolaire.

L'un des programmes innovants de la stratégie d'appui social et dont les retombées se sont avérées bénéfiques sur les taux d'inscription et de rétention, est le programme «Tayssir». Celui-ci consiste à apporter un soutien financier direct et conditionnel aux familles nécessiteuses du milieu rural avec, comme objectif, d'améliorer le taux d'assiduité des élèves et de réduire les déperditions scolaires. Le nombre de bénéficiaires de ce programme social est passé de 88000 élèves en 2008-2009 à 730000 élèves en 2011-2012, soit une multiplication par plus de 7. L'impact de ce dispositif sur l'efficacité du système éducatif est significatif puisque le taux d'inscription s'est amélioré de 6,5 points, le ratio de parité (égalité d'accès entre filles et garçons) de 2 points, et le taux d'abandon a été réduit de 1.5 point pendant la même période.

Par ailleurs et pour améliorer l'équité du SEF, le MEN a également développé des actions qui ont permis un accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants à besoins spécifiques, enfants vivant en milieu carcéral, enfants des rues et enfants en situation de travail. C'est ainsi que des efforts se sont essentiellement focalisés sur la mise en place de l'offre scolaire nécessaire à l'intégration des enfants handicapés dans l'environnement de l'enseignement.

Ainsi, il y a lieu de signaler la mise en place de plus de 350 passages d'accès des enfants handicapés aux classes ordinaires et spécialisées et la création de 114 classes intégrées permettant l'inscription d'environ 1370 enfants en situation d'handicap. Cependant, des efforts restent à fournir en matière de scolarisation de cette population à besoins spécifiques, efforts qui pourraient être envisagés dans un cadre de partenariat avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité pour la scolarisation des enfants en situation d'handicap.

Du côté pédagogique, des mécanismes de suivi individuel des élèves ont été instaurés via un livret de suivi personnalisé permettant d'évaluer le processus d'apprentissage de l'élève. Ainsi au primaire plus de deux millions de livrets de suivi personnalisé ont été exploités.

L'initiative du MEN «enfant pour enfant» (child to child), qui consiste à organiser des

campagnes de sensibilisation autour des enfants non scolarisés et de ceux qui ont abandonné l'école, a été l'occasion de faire participer les élèves de plus de sept milles écoles. C'est une opération de grande envergure, qui a permis de recenser plus de 600000 enfants non scolarisés ou déscolarisés et de sensibiliser plus de 3,7 millions d'élèves du primaire sur les conséquences de la déscolarisation précoce.

Le programme de l'accompagnement scolaire (ACS) qui est actuellement en phase d'expérimentation dans quatre Académies Régionales d'Education et de Formation, tente de développer des démarches novatrices auxquelles sont associées les associations de la société civile à côté des acteurs pédagogiques, en vue de promouvoir la veille éducative au sein de l'école. Les bénéficiaires directs de ce programme sont d'abord les réinsérés provenant de l'école de la deuxième chance, ainsi que les élèves identifiés par les cellules de veille nécessitant un soutien scolaire et présentant des facteurs de risque personnel ou environnemental dans un bassin scolaire précis. Les domaines d'intervention complémentaires à l'école et qui sont à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et offrent de meilleures chances de succès et de réussite à l'École. Il s'agit principalement de :

- L'aide aux devoirs et aux leçons ;
- L'aide sociale et culturelle ;
- La médiation entre famille et école.

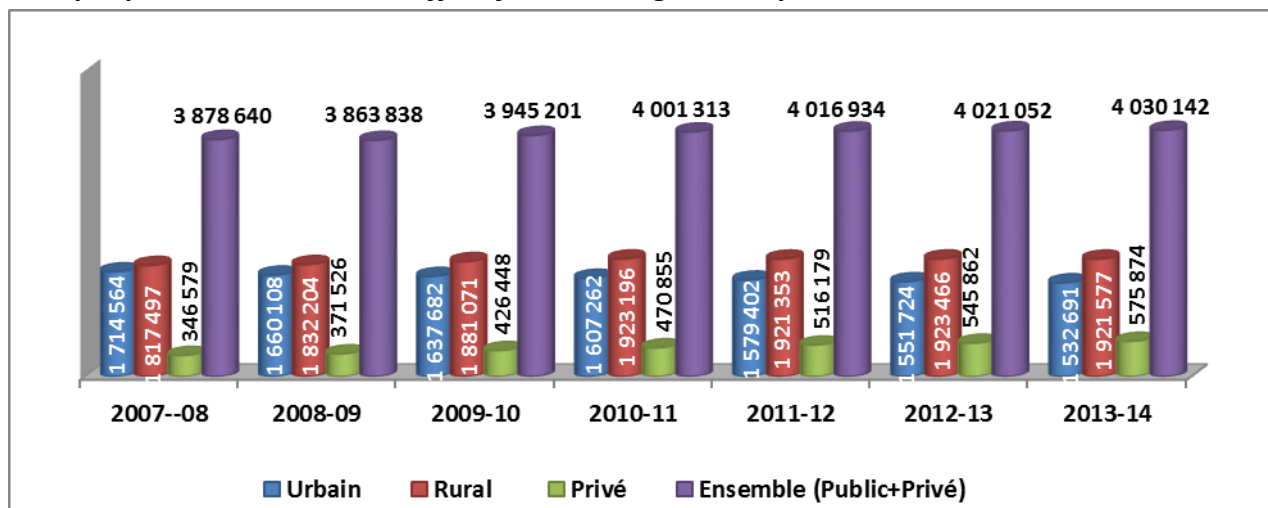
Évolution des effectifs d'élèves du primaire et du nombre d'écoles

L'enseignement primaire est un cycle de six niveaux accueillant officiellement les élèves âgés de 6 à 11 ans. ⁵

Les effectifs de ce cycle sont en progression continue. Ils sont passés de 3,8 millions élèves en 2007-2008 à plus de 4 millions en 2013-2014, soit un accroissement global de l'ordre de 5.3%. Les effectifs d'élèves du milieu rural ont enregistré, pendant la même période, un accroissement de l'ordre de 1,3%. La part des effectifs de l'enseignement privé est passée, quant à elle, de 8,9% en 2007-2008 à 14,2% en 2013-2014.

⁵ Une circulaire ministérielle de 1998 a autorisé l'inscription, en première année, des enfants âgés de 5 ans et demi.

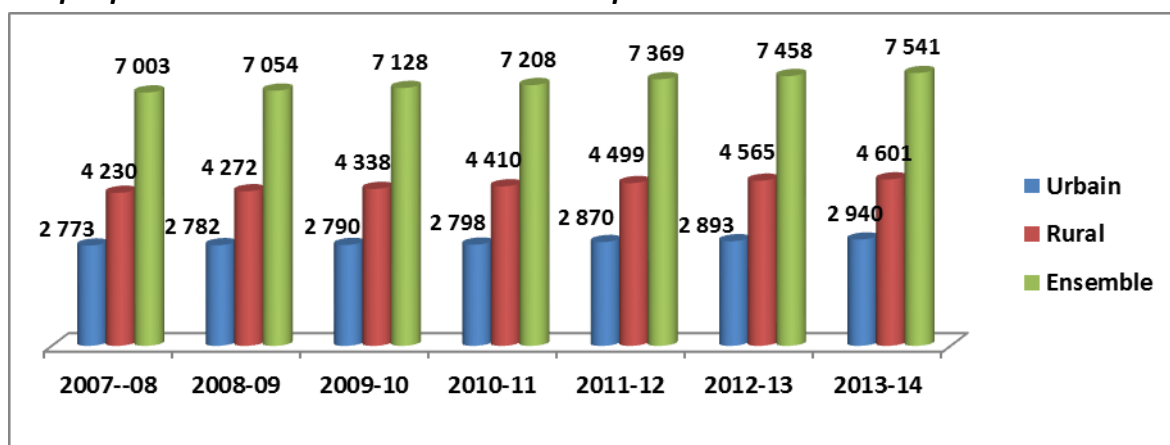
Graphique 15 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire



Source : DSSP/MEN

Le nombre d'écoles publiques est passé de 7003 établissements en 2007-2008 à 7541 en 2013-2014. Afin de réduire les disparités entre milieux quant à l'offre scolaire, le milieu rural a bénéficié de la majorité des nouvelles créations (371 établissements sur les 538 additionnels soit environ 69%).

Graphique 16 : Évolution du nombre d'écoles primaires



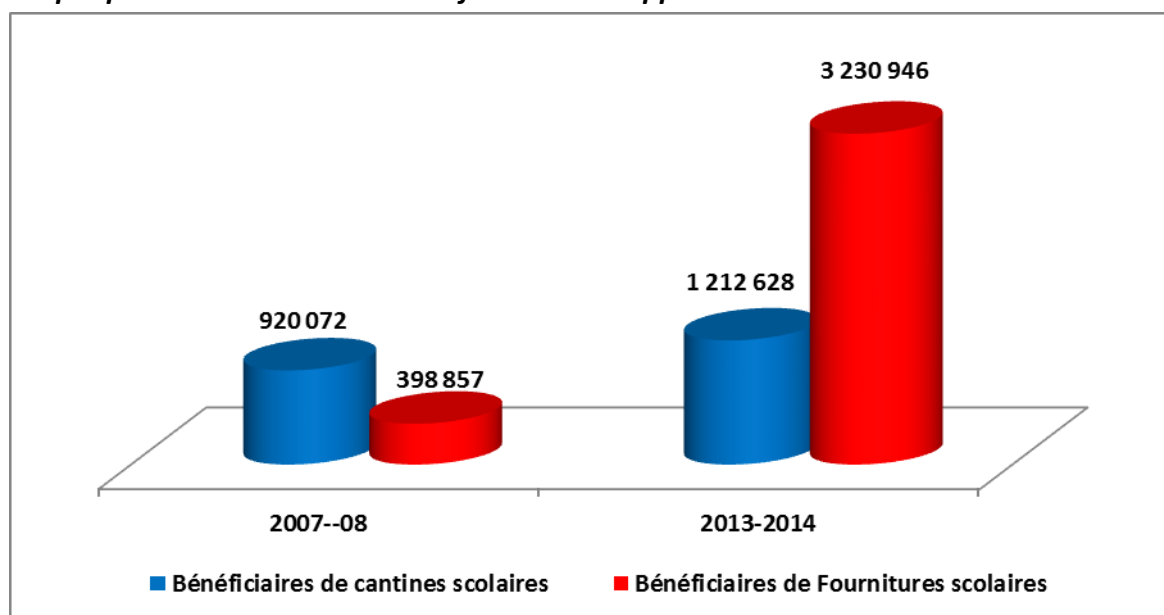
Source : DSSP/MEN

Il est aujourd'hui démontré que parmi les facteurs qui freinent la scolarisation des enfants, figurent les charges scolaires supportées par les familles que ce soit sous leur forme directe (dépenses diverses liées à la scolarisation), ou indirecte en termes de manque à gagner). Face à cette situation, le Ministère de tutelle a engagé plusieurs opérations qui visent l'allègement des charges scolaires supportées par les familles nécessiteuses parmi lesquelles on peut citer l'octroi direct d'aides financières, la création de cantines scolaires et la distribution de cartables et de fournitures scolaires.

Grâce à ces actions éminemment sociales, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé de 920072 en 2007-2008 à 1212628 en 2013-2014, soit une augmentation de 31,8%. De même, le nombre de bénéficiaires de fournitures scolaires est

passé de 398 857 en 2007-2008 à 3 230 946 en 2013-2014, couvrant ainsi tous les élèves du milieu rural.

Graphique 17 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social



Source : DSSP/MEN

B. Programme du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (MHAI)

L'enseignement traditionnel a pour objet de permettre aux élèves et étudiants, qui suivent cet enseignement, d'apprendre le Coran, d'étudier les sciences de la chariâ, d'acquérir les principes des sciences modernes, de développer leurs savoirs et leurs connaissances dans le domaine de la culture islamique et de s'ouvrir sur les autres sciences et cultures, dans le respect des principes et des valeurs de tolérance de l'Islam.

Tableau n° 10 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire traditionnel

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
National		13.687	12..361	12.861	12.748	11.678	12.675	14.115
Milieu	Rural	-	-	-	6.637	5.889	6.386	7.475
	Urbain	-	-	-	6.111	5.789	6.289	6.640
Genre	Fille	-	-	-	1.947	1.831	2.147	2.642
	Garçon	-	-	-	10.801	9.847	10.528	11.473

Source : MHAI

Les données statistiques montrent que les effectifs de l'enseignement primaire traditionnel ont connu entre les années scolaires 2007-2008 et 2011-2012 une régression moyenne de l'ordre de 14.7% avec une répartition presque équitable entre milieu rural et citadin. Cette baisse est due essentiellement à l'introduction de nouvelles contraintes liées aux données suivantes :

- La publication en 2006 des textes réglementant la loi 13.01 qui ont introduit, d'une part, des matières nouvelles telles les langues vivants étrangères, les sciences exactes, et d'autre part, un système d'évaluation, d'examen et de certification ;
- Certaines écoles ont préféré se limiter à l'apprentissage du saint Coran à cause du manque d'infrastructures et de moyens humains;
- L'inscription à un niveau du cycle primaire traditionnel pour les élèves âgés de plus de 6 ans nécessite d'une part la mémorisation de l'intégralité ou d'une bonne partie du saint Coran, et d'autre part la soumission à un test de niveau.

En outre, entre les deux années scolaires 2011-12 et 2013-14, les effectifs de l'enseignement primaire traditionnel ont connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 10% due essentiellement à la stratégie menée par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques pour améliorer l'offre scolaire, il s'agit de :

- La construction de nouveaux établissements (2 à 3 établissements par an) ;
- L'aménagement et extension des établissements existants (10 à 15 établissements par an) ;
- L'équipement des établissements (20 établissements par an) ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires des primes forfaitaires des encadrants pédagogiques et administratifs ;
- L'amélioration des conditions matérielles et sociales des élèves ;
- Le renforcement de la coopération, partenariat et coordination avec les départements concernés et de la société civile.

C. Programme de l'Entraide Nationale

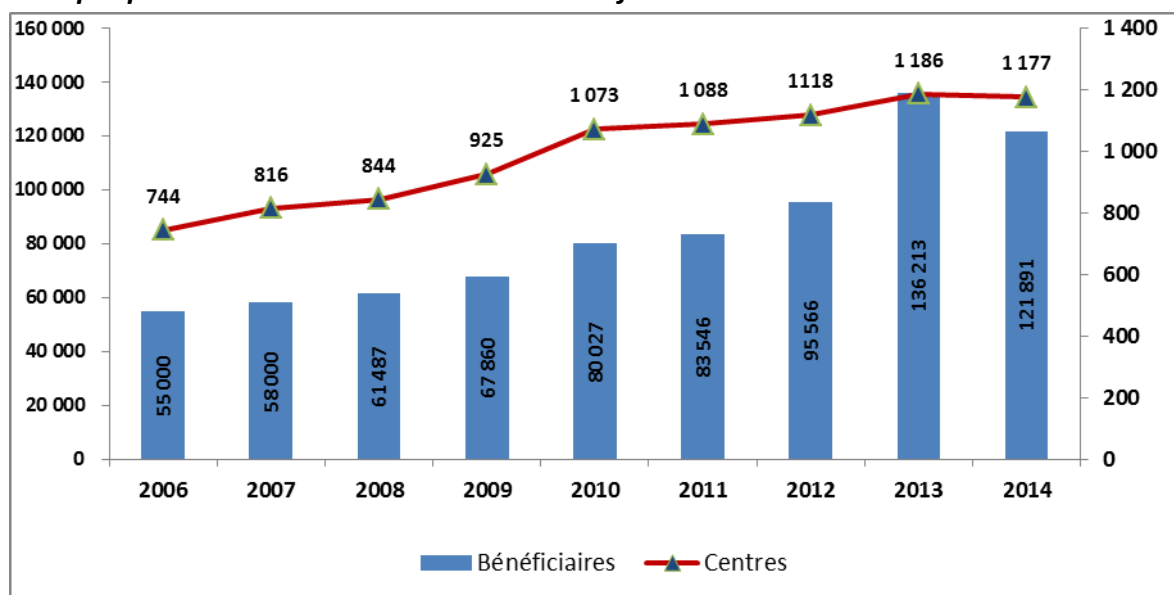
- Appui à l'Enseignement des enfants en situation difficile et de précaire :

Le programme d'appui à l'éducation et à la scolarisation est destiné aux enfants issus de familles démunies ou en situation difficile. Il s'inscrit dans une vision de réduction des disparités sociales en matière de préscolaire et de scolarisation. Par cette action, l'Entraide Nationale contribue à la création de conditions favorables pour qu'un citoyen démuné puisse bénéficier des programmes publics d'éducation.

L'appui à l'éducation et à la scolarisation concerne un ensemble d'établissements de protection sociale (EPS) : Dar Al Atfal, Dar Taliba, Dar Talib, Centres pour jeunes mineurs défavorisés et écoles traditionnelles. Il s'agit d'une action de prise en charge totale des enfants pendant leur scolarité en leur offrant toute la logistique d'hébergement, de nourriture et d'encadrement psychosocial et en habilités de vie. Ces services sont destinés aux familles à faible revenu particulièrement celles qui vivent en milieu rural.

La loi 14-05, promulguée en juillet 2007, a conféré à l'Entraide Nationale une mission supplémentaire de normalisation des EPS dans les domaines des infrastructures des prestations.

Graphique 18 : Évolution des centres et bénéficiaires des Institutions de Protection Sociale



Source : EN

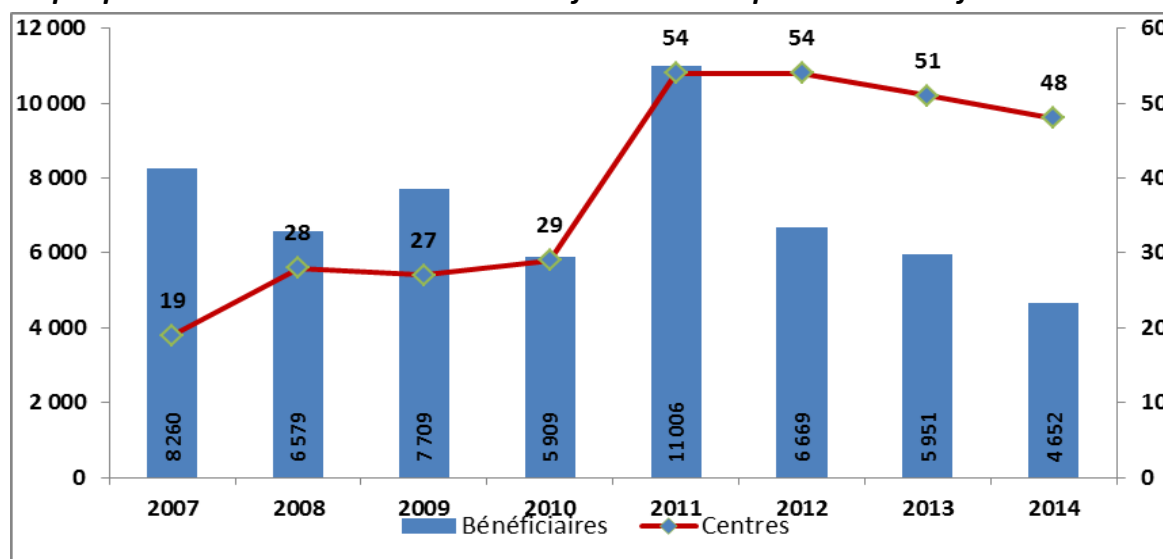
L'action de l'Entraide Nationale en faveur de ces Etablissements peut se résumer comme suit :

- Un appui financier en faveur des associations en charge de la gestion des centres. En 2013 cet appui financier a atteint près de 115 Millions de dirhams y compris les EPS qui prennent en charge les enfants à besoins spécifiques;
- L'accompagnement de ces associations dans la mise à niveau des centres conformément à la Loi 14.05 qui régit ces structures ;
- Mise à disposition de personnel relevant de l'Entraide Nationale pour l'encadrement administratif, éducatif et comptable ;
- Organisation de sessions de formation au profit du personnel exerçant dans les centres ;
- Organisation de manifestations sportives, culturelles et ludiques au profit des enfants ;
- Audit et contrôle des associations subventionnées.

- Action en faveur des enfants en situation de Handicap :

Il s'agit d'un programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap, issus de familles nécessiteuses. Le nombre de centres spécialisés qui accueillent ces enfants est passé de 19 en 2007 à 48 centres en 2014. Cependant le nombre de bénéficiaires a chuté de 43.7% sur la même période passant de 8260 en 2007 à 4652 en 2014.

Graphique 19: Évolution des centres des enfants handicapés et des Bénéficiaires



Source : EN

D. Programme du Ministère de la Solidarité (MSFFDS)

Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a développé de nombreuses actions visant à soutenir la prise en charge des enfants en situation d'handicap. Plusieurs volets ont ainsi été mis en place, notamment dans le domaine de la formation à la santé mentale et à la réadaptation physique des handicapés. Il s'agit pour l'essentiel de :

- L'élaboration d'un module de formation sur l'éducation spécialisée destiné aux enseignants chargés des classes intégrées et au personnel travaillant dans les centres pour enfants en situation d'handicap ;
- La formation de 300 médecins pour le renforcement du dépistage et la prise en charge précoce des pathologies à l'origine des déficiences handicapantes ;
- La mise en œuvre du programme d'appui à la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap profond dans les centres spécialisés et issus de familles nécessiteuses. Le budget alloué à ce programme est passé de 8.359.400 DH en 2006 à 14.994.200 DH en 2011 pour la prise en charge de 1579 enfants en majorité des garçons (63.8 %).

Dans le cadre de l'intégration des enfants handicapés dans les établissements de la formation professionnelle, l'OFPPPT a mis en place une dizaine de centres mixtes accueillant cette catégorie d'enfants à besoins spécifiques.

En 2010, plus de 3000 enfants en situation de handicap ont participé aux activités socioculturelles, sportives et de loisir lors de la 8ème édition du Festival National des enfants à besoins spécifiques.

Tableau n° 11 : Programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation d'handicap profond au niveau des centres spécialisés

Année scolaire	Associations	Enfants	Filles	Garçons
2006-2007	34	982	-	-
2007-2008	43	1 301	467	834
2008-2009	48	1 427	531	896
2009-2010	64	1 780	636	1 144
2010-2011	68	1 963	717	1 246
2011-2012	42	1 579	571	1 008

Source : MSFFDS

E. Contribution de l'INDH⁶

L'INDH a fortement contribué au financement de l'Initiative Royale « un Million de Cartables » à travers le versement, au titre de l'année 2008, d'un montant de 20 millions de Dirhams à l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation. Cette opération avait pour objectifs de :

- donner une forte impulsion à la généralisation de l'enseignement fondamental ;
- Affirmer son caractère obligatoire de sorte à garantir l'égalité des chances d'accès au service enseignement ;
- Lutter contre l'abandon scolaire ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Soutenir les familles démunies.

Lors de la première édition 2008-2009, 1.300.224 élèves du primaire et de la 1ère année du collège, inscrits dans les 6.076 unités scolaires situées dans les zones cibles de l'INDH et les zones supplémentaires ont bénéficié de l'opération « un million de cartables ». D'un coût total de 251,4 millions de Dirhams, dont 235 millions de Dirhams, objet de la convention signée en septembre 2008 avec l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation, cette opération a consisté en la distribution de cartables, fournitures et manuels scolaires aux élèves issus de familles nécessiteuses.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de sa politique de l'enseignement scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, a élargi l'opération aux 3.898.000 élèves inscrits au niveau de l'enseignement primaire et secondaire collégial du Royaume.

⁶ Voir la liste des projets, le nombre de bénéficiaires et détail de certaines dépenses en annexe

F. Contribution de la Direction Générale des Collectivité Locales (DGCL)

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education Nationale, un programme de mise à niveau des établissements scolaires situés en milieu rural et dans les zones enclavées a été lancé en 2011 par le Ministère de l'Intérieur.

Ce programme consiste en la réalisation des travaux de raccordement des établissements scolaires aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, la construction des clôtures et l'équipement en bacs et citernes à eau au profit des écoles qui ne peuvent être raccordées au réseau.

Le coût de réalisation de ce programme est arrêté à 250 Millions Dh, à débloquer par la DGCL au titre du budget de 69 Préfectures et Provinces en 5 tranches égales, à raison de 50 MDh par année et ce, au cours de la période allant de 2011 à 2015.

1. Réalisations du programme de 2011-2013

Un crédit total de 150 MDh a été débloqué entre 2011 et 2013, dont 71 MDh ont été engagés pour la mise à niveau de plus de 3100 établissements scolaires (dont le nombre des bénéficiaires avoisine les 341.600 élèves inscrits). Ces données se présentent comme suit :

Tableau n°12. Présentation des engagements financiers, par secteur et par année

Secteur	2011	2012	2013	Total	Part en %
Construction des clôtures	7.795.019	17.356.288	5.847.144	30.998.451	43%
Alimentation en eau potable	22.495.407	6.132.579	1.737.619	30.365.605	43%
Alimentation en électricité	2.230.947	2.649.510	745.584	5.626.041	08%
Assainissement liquide	2.345.288	1.973.598	0	4.318.886	06%
Total	34.866.661	28.111.975	8.330.347	71.308.983	100%

Tableau n° 13. Présentation des réalisations physiques par année

Année	Travaux engagés (en nombre d'établissements)	Elèves bénéficiaires
2011	2.389	260.542
2012	598	72.203
2013	141	8.792
Total	3.128	341.537

Tableau n° 14. Prévisions du programme au titre de 2014 et 2015

Nature des travaux	Année 2014	Année 2015	Total (en Dh)
Réalisation des clôtures	36 506 900	37 884 455	74 391 355
Raccordement en électricité	5 406 400	7 093 600	12 500 000
Mise à niveau des établissements scolaires (non défini)	3 825 000	4 150 000	7 975 000
Raccordement au réseau d'eau et dotation en bacs et citernes d'eau	2 744 100	640 000	3 384 100
Raccordement au réseau d'assainissement liquide	1 517 600	231 945	1 749 545
Total (en Dh)	50 000 000	50 000 000	100 000 000

source : DGCL

2. Contribution des Collectivité Territoriales dans le domaine de la santé scolaire (réalisations 2013)

Dans le domaine du renforcement de l'hygiène et de la propreté au niveau des établissements scolaires, les collectivités territoriales ont réalisé en 2013 les actions suivantes :

a. Campagne de propreté :

- Nombre de campagnes de propreté : 12.209 campagnes
- Quantité de déchets collectés : 10.947 tonnes

b. Hygiène alimentaire au niveau des cantines, internats et campagne de sensibilisation :

- Nombre de contrôle effectués par les BCH : 4.585
- Nombre de campagnes de sensibilisation : 2.311

c. Appui logistique des équipes chargées des visites médicales systématiques :

- Nombre de véhicules mobilisés : 525
- Ressources humaines mobilisées : 1.037
- Budget alloué au carburant : 0,5 Millions Dh

d. Contribution à la prise en charge des élèves malades (médicaments, lunettes...) :

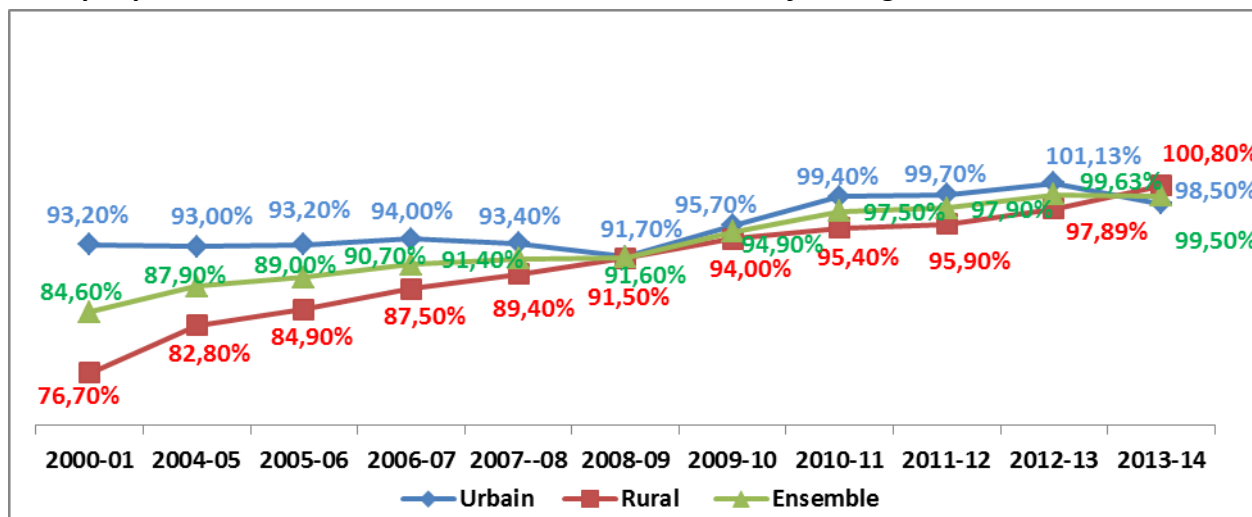
- Nombre d'élèves pris en charge : 49.717
- Contributions financières : 1 Millions Dh.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

L'indicateur approprié pour mesurer le degré d'atteinte de l'objectif 2 de l'EPT est le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Graphique 20 : Évolution des taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans



Source : DSSP/MEN

Ainsi durant la période 2000-2012, ce taux n'a cessé d'augmenter en passant de 84,6% en 2000-2001 à 99,5% en 2013-2014. L'allure de cette progression est marquée par un accroissement faible entre 2000 et 2008, puis une relance relativement forte de la croissance à partir de 2008. Cette hausse du taux est notamment due aux efforts considérables consentis par le Ministère de l'Éducation Nationale, en particulier en milieu rural afin de réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation. Ainsi, le taux spécifique de scolarisation au milieu rural a connu une progression soutenue durant toute la décennie. En revanche, le milieu urbain a connu une quasi-stagnation de la scolarisation entre 2000 et 2007, puis une hausse significative à partir de 2008.

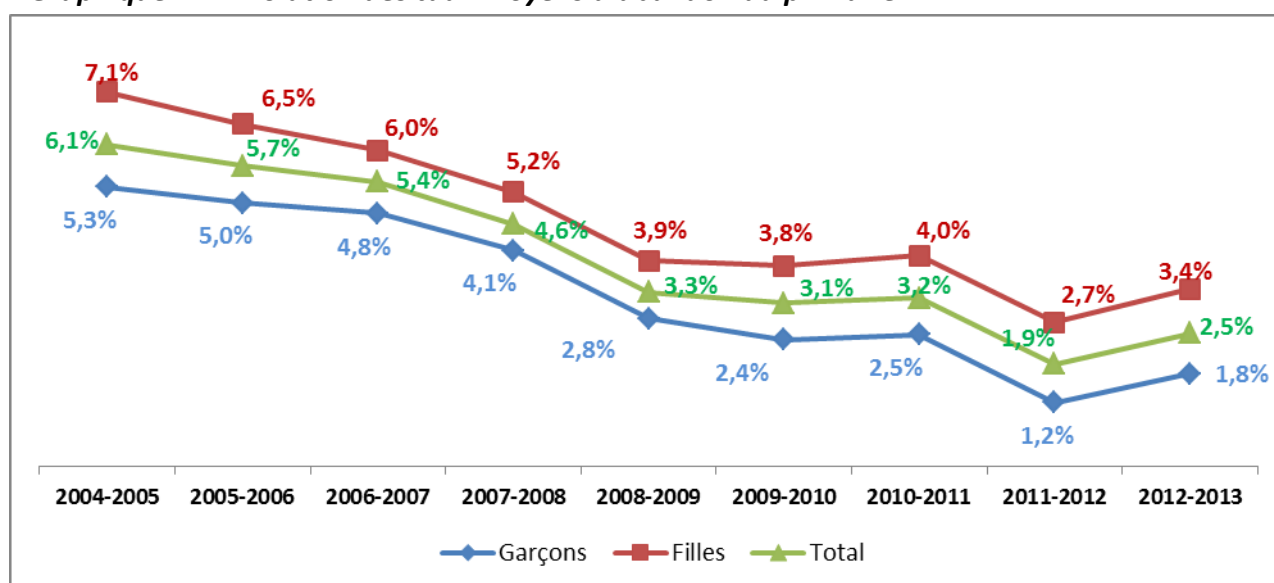
Globalement, et tous milieux confondus, 5 enfants âgés de 6 à 11 ans sur 1000 sont aujourd'hui non scolarisés. De ce fait, on peut considérer que l'objectif de la scolarisation primaire universelle a toutes les chances d'être atteint à l'horizon 2015. Néanmoins, il faut avouer qu'il s'agit d'un gap difficile à combler puisqu'il s'agit d'enfants en situation difficile (Handicapés, enfants de rue, enfants de familles déshéritées, enfants de zones enclavées etc.).

Ces enfants âgés de 6-11 ans non scolarisés représentent environ 92400 enfants en 2014. Si l'on en déduit les 11006 enfants handicapés scolarisés dans les centres spécialisés relevant de l'Entraide Nationale, il restera quelques 81394 enfants qui se trouvent effectivement hors de l'école. Pour atteindre les objectifs de l'EPT, la scolarisation de cette tranche requiert l'effort conjugué de plusieurs départements et non seulement le département de tutelle.

La scolarisation universelle au primaire ne peut être effective que si l'on réussit à combattre un autre phénomène qui affecte négativement notre SEF, à savoir l'abandon scolaire. A cet effet, le ministère a déployé d'importants moyens pour réduire sinon éradiquer ce phénomène. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés dans ce sens, qu'il s'agisse des projets d'extension de l'offre, surtout en milieu rural, en adoptant un nouveau type d'école primaire (école communautaire), de lutte contre le décrochage scolaire, ou d'appui social comprenant des aides financières conditionnelles octroyées aux parents d'élèves nécessiteux.

Grâce à ces efforts, le taux moyen d'abandon du cycle primaire a été réduit de moitié, passant de 6,1% en 2004 à 2,5% en 2013 comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 21 : Evolution des taux moyens d'abandon au primaire



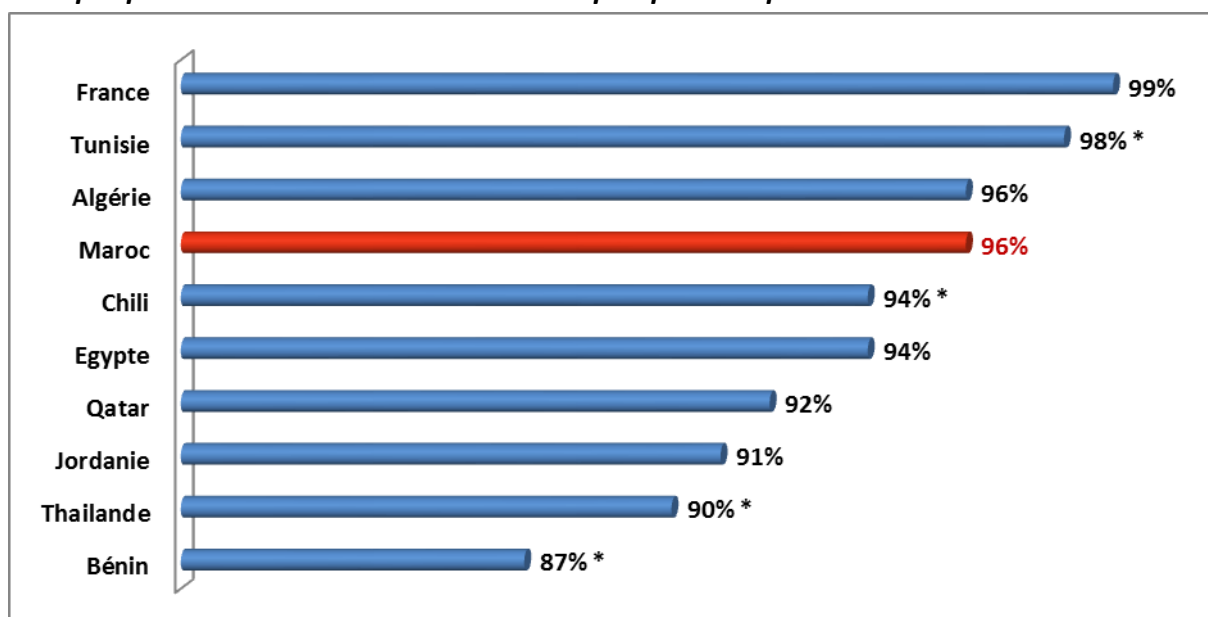
Source : DSSP/MEN

L'écart entre filles et garçons se rétrécit même si son allure semble lente. Si la tendance se maintient, la bataille menée par le Ministère contre l'abandon scolaire pourrait être gagnée grâce aux efforts orientés vers la sensibilisation des acteurs autour de l'école.

B. Situation du Maroc au plan international

Les données du rapport mondial sur l'EPT de 2013 placent le Maroc à une position derrière la France et la Tunisie en ce qui concerne la scolarisation au primaire. Cependant, les données utilisées dans le rapport mondial reflètent la situation actuelle du Maroc, puisque le taux net de scolarisation au primaire a atteint 96,6% en 2013-2014.

Graphique 22 : Taux net de scolarisation : quelques comparaisons



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO.

Données de l'année scolaire s'achevant en 2010

(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2009

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son évolution. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes au développement équilibré de la scolarisation. Ces facteurs contraignants sont cités parmi les causes objectives de la déperdition scolaire. Les autres facteurs, à caractère endogènes, sont liés à l'état des infrastructures scolaires situées en milieu rural.

Les défis à relever pour la scolarisation primaire universelle sont de deux ordres. Le premier concerne la difficulté à cibler cette population « marginale » qui représente 2.38%⁷ d'enfants âgés entre 6 et 11 ans non scolarisés.

Le deuxième défi concerne les déperditions scolaires. En effet, un peu plus que 0,5% d'élèves du primaire ont abandonné l'école en 2013, et ce avant même d'acquérir les compétences leur permettant d'échapper à l'analphabétisme. Bien que le MEN réalise plusieurs projets permettant de maintenir le maximum d'élèves jusqu'à la fin du cycle primaire, il n'en demeure pas moins que la contribution des autres départements est nécessaire et fortement sollicitée particulièrement pour les zones à accès difficile.

⁷ Ce pourcentage est obtenu en rapportant le nombre total d'enfants non scolarisés (non compris les handicapés scolarisés dans les centres spécialisés relevant de l'Entraide Nationale) qui est de 81394 au nombre total d'enfants de la même tranche d'âge (3427000).

Chapitre 4

Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.

Pour répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes, le Maroc a déployé d'importants moyens afin d'assurer un accès équitable à des programmes adaptés d'enseignement et de formation professionnelle, initiale et continue, permettant une meilleure insertion économique et sociale.

A l'instar du niveau primaire, d'importants investissements ont été consacrés aux cycles secondaires collégial et qualifiant ainsi qu'à l'enseignement supérieur et le secteur de la formation professionnelle. Ces investissements ont porté essentiellement sur l'accroissement de la capacité d'accueil, sur le renforcement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, sur le développement des programmes de soutien social et scolaire ainsi que sur la diversification des filières au niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Toutes ces mesures et ces actions attestent de la volonté du Maroc à atteindre l'objectif 3 de l'EPT. Elles s'avèrent, néanmoins, insuffisantes au regard de l'ampleur des besoins et de la forte demande sociale d'une part, et des nombreux défis que le contexte socio-économique national et international fait peser sur le système d'éducation et de formation, d'autre part.

I. Programmes et projets réalisés

De 2007 à 2013, d'importantes réalisations ont été enregistrées aux niveaux de l'enseignement général, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'éducation non formelle, afin de permettre aux jeunes d'accéder à des programmes adaptés à leurs besoins et leur offrant l'opportunité d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie courante.

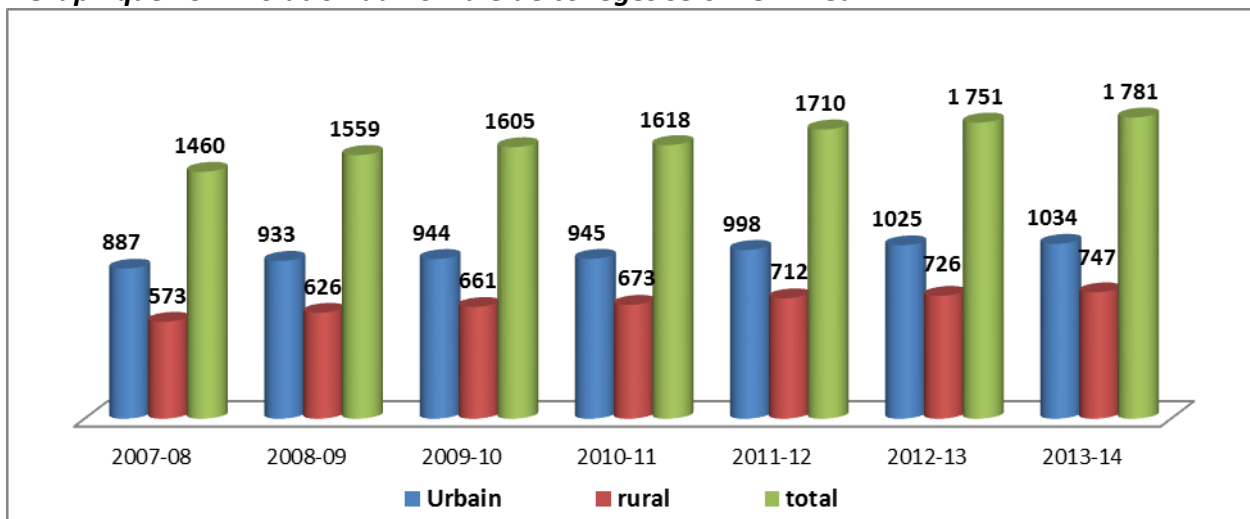
A. Réalisations au niveau des cycles secondaires collégial et qualifiant (MENFP)

➤ Programme de constructions scolaires 2007-2013

Durant les sept dernières années, l'infrastructure des cycles collégial et qualifiant a été renforcée par la création de 321 collèges et 299 lycées, soit 10934 salles supplémentaires.

Pour le secondaire collégial, le nombre total d'établissements est passé de 1460 à 1781 collèges entre 2007-08 et 2013-14. Le milieu rural a bénéficié de 174 établissements supplémentaires (soit plus de 54% des nouvelles créations), comme le montre le graphique ci-dessous :

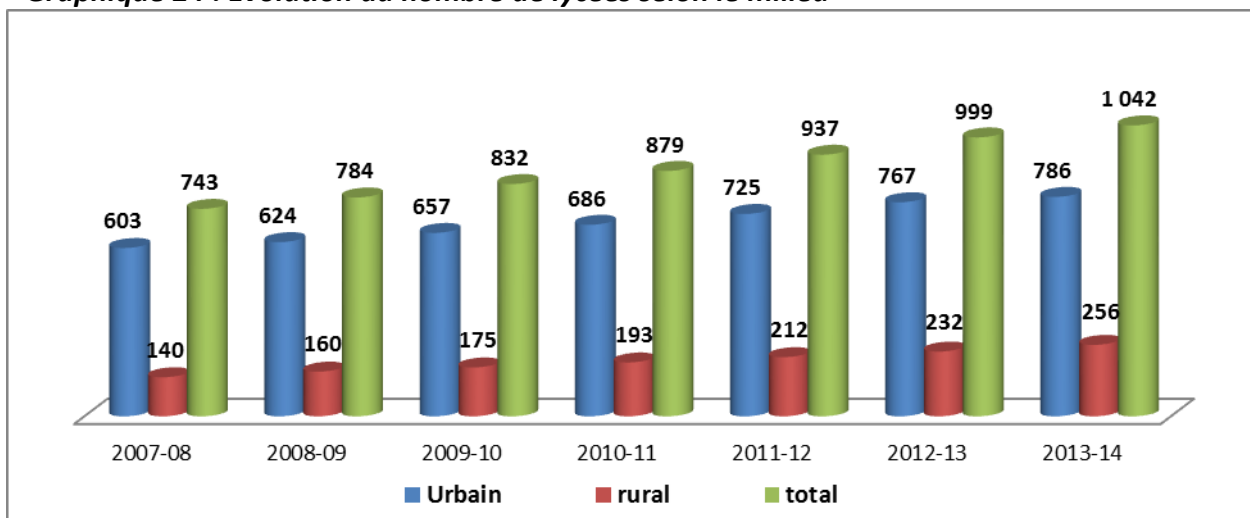
Graphique 23 : Évolution du nombre de collèges selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Pour le secondaire qualifiant, le nombre total de lycées est passé de 743 en 2007-08 à 1042 en 2013-14, soit la création de 299 nouveaux établissements en sept ans. Pour des considérations démographiques, le milieu urbain a bénéficié de 61.2% des établissements additionnels (183 établissements contre 116 pour le milieu rural).

Graphique 24 : Évolution du nombre de lycées selon le milieu



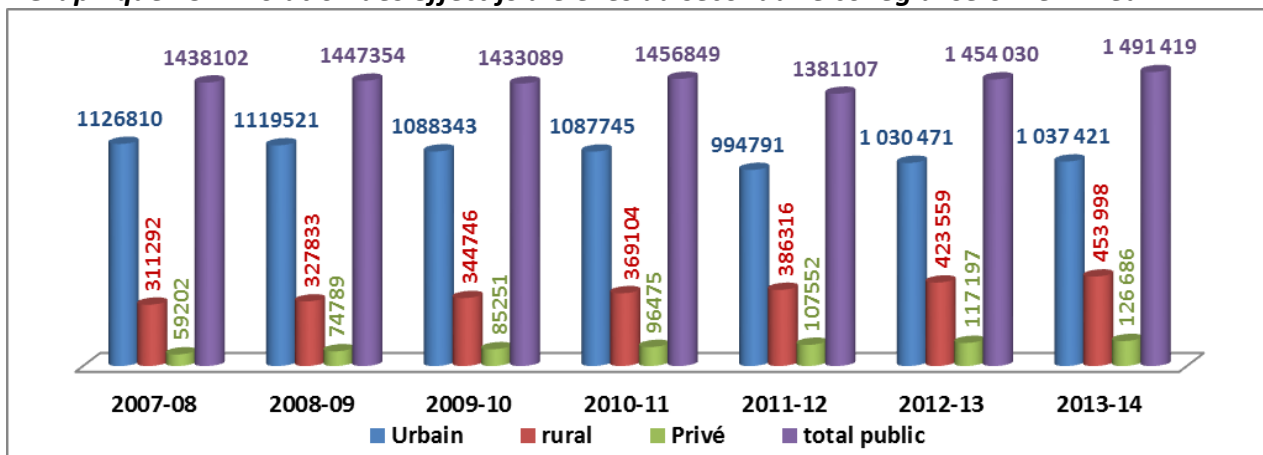
Source : DSSP/MEN

➤ **Evolution des taux de scolarisation et des effectifs du cycle secondaire**

- Enseignement secondaire collégial (public et privé)

Pour ce cycle, le nombre d'élèves inscrits a connu une légère augmentation d'environ 4% entre 2007-08 et 2013-14, avec un accroissement 11fois plus important en milieu rural (46%). A noter aussi, que les effectifs de l'enseignement privé se sont fortement accrus d'environ 114% pendant la même période.

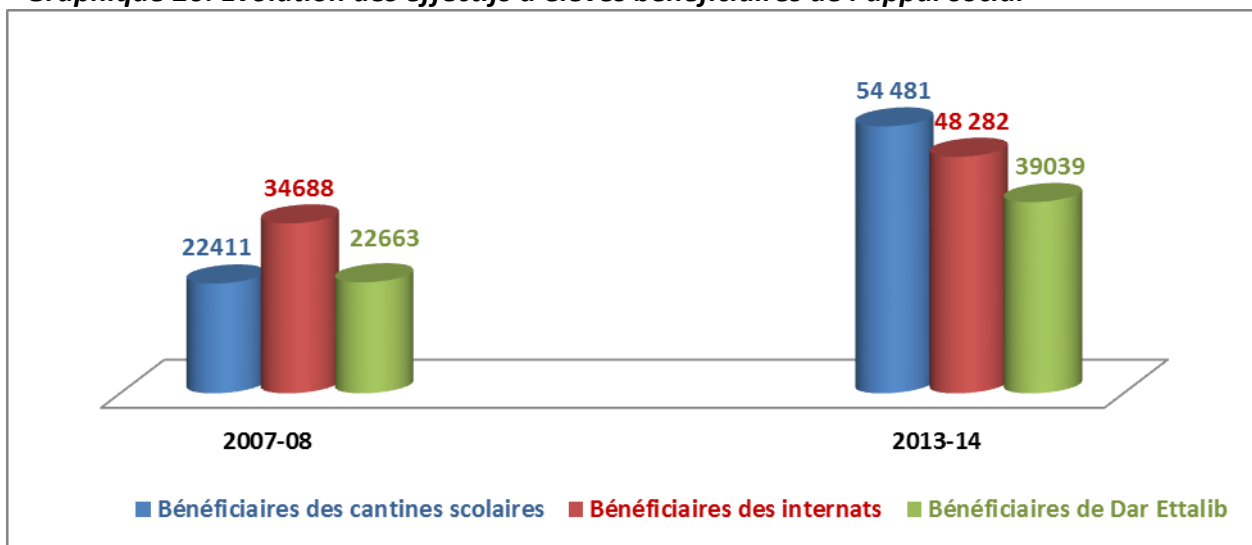
Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, un intérêt particulier a été accordé aux opérations d'appui social au profit des élèves du collégial prioritairement ceux issus du milieu rural dans le but d'atténuer les effets de la pauvreté et de l'impact de l'éloignement du collège sur l'abandon scolaire. C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires s'est accru de 143%, celui des résidents des internats de 39%, et celui des hébergés à Dar Ettalib (maisons d'accueil gérées par des ONG) de 72%.

Graphique 26: Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social



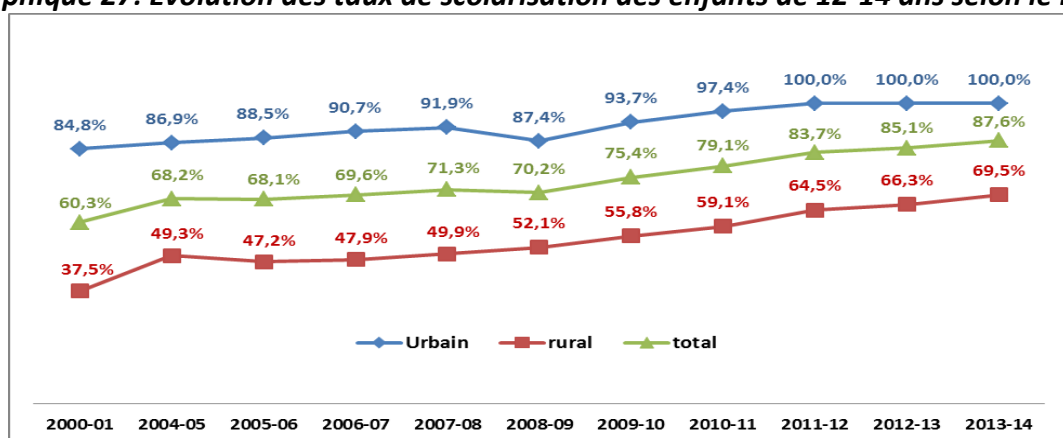
Source : DSSP/MEN

Il est à souligner également que la majorité des élèves collégiens issus de familles pauvres ont bénéficié, au titre de l'année scolaire 2013-14, de cartables et de fournitures scolaires. Le nombre de ces bénéficiaires a été multiplié presque par 20 entre 2008 et 2014.

Les efforts accomplis en matière de scolarisation sont aussi perceptibles au moyen des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans, mesurés par le taux net ajusté de l'enseignement secondaire du premier degré utilisé par l'ISU. Durant la période allant de l'année scolaire 2000-01 à 2013-14, ce taux a enregistré une progression de plus de

27 points, passant de 60,3%, en 2000-01 à 87,6% en 2013-14, comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 27: Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu



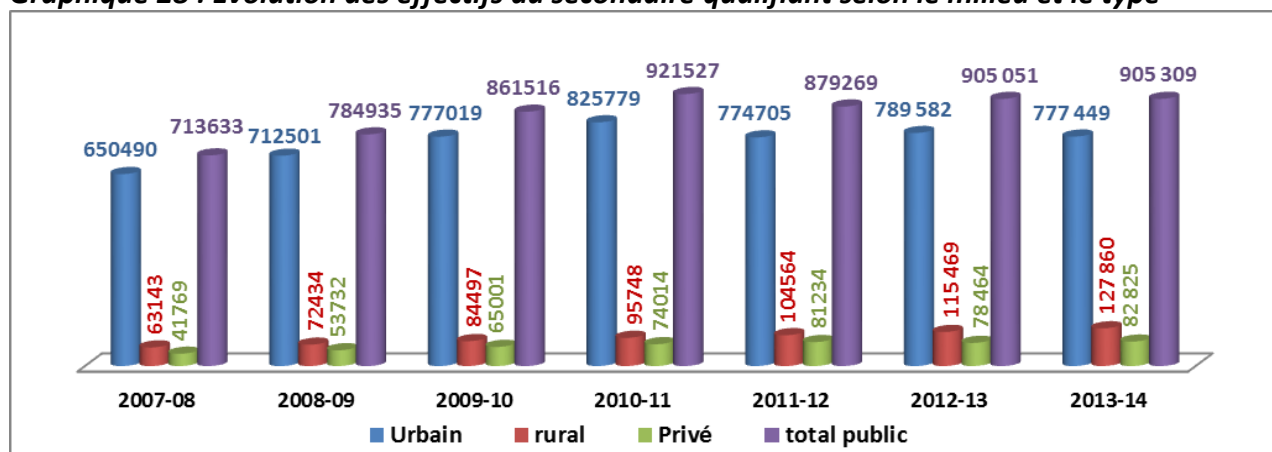
Source : DSSP/MEN

La lecture de ces données révèle que la scolarisation des enfants de 12-14 ans du milieu urbain est quasiment réalisée (100%). En revanche, celle du milieu rural accuse encore un retard vu que le taux de scolarisation dans ce milieu est d'environ 69,5% en 2013-14. Toutefois, cette lecture est à nuancer car une part non négligeable des enfants du milieu rural est scolarisée dans des établissements situés en milieu urbain. L'écart entre les milieux est resté presque constant entre 2000 et 2007 et a commencé à se réduire entre 2008 et 2014.

- Enseignement secondaire qualifiant (public et privé)

L'effectif global des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant s'est accru de 26.9% sur la période 2008-2014 en passant de 713633 à 905309 élèves. Bien que les élèves du milieu rural inscrits dans ce cycle soient minoritaires (14% de l'ensemble des élèves du qualifiant), leurs effectifs ont connu, durant la même période, un accroissement spectaculaire de l'ordre de 103%. Par ailleurs, les effectifs de l'enseignement privé ont enregistré une progression remarquable d'environ 98% pendant la même période.

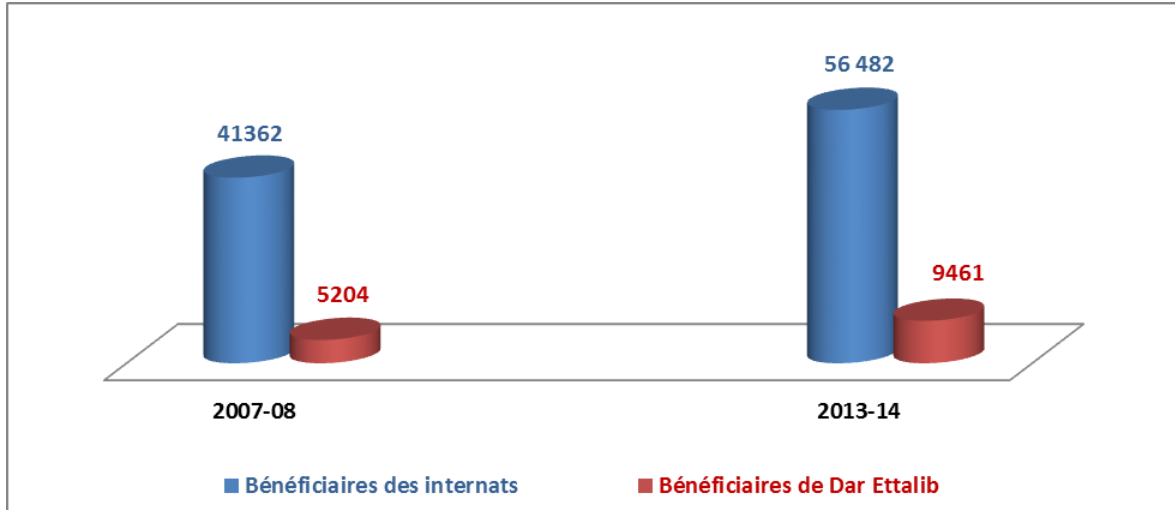
Graphique 28 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant selon le milieu et le type



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, un effort substantiel a été fourni en matière d'hébergement des lycéens pour améliorer leurs conditions de scolarisation et accroître, par-là, le taux de rétention. Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'élèves internes du secondaire qualifiant et celui des élèves hébergés à Dar Ettalib ont accusé une augmentation respective de 36.6% et 81.8% sur la période 2007-08 à 2013-14.

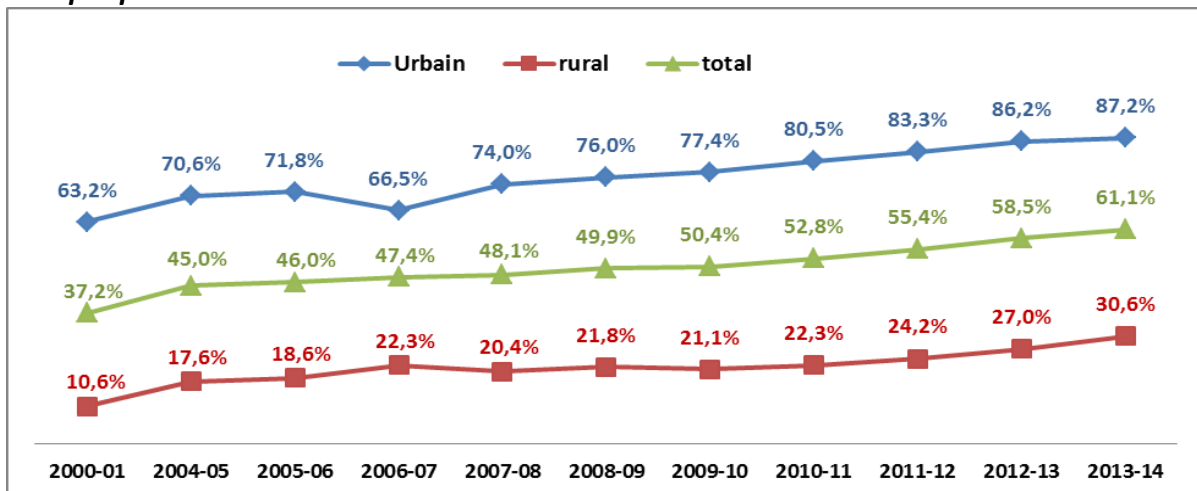
Graphique 29: Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social (hébergement)



Source : DSSP/MEN

Le taux spécifique de scolarisation des jeunes âgés de 15 à 17 ans s'est traduit par une nette amélioration puisqu'il est passé de 37,2% en 2000-01 à 61,1% en 2013-14. Néanmoins, cette amélioration est loin de répondre aux besoins de cette population, compte tenu du fait que près de 39% de cette tranche d'âge ne fréquentent pas de lycées. L'écart entre milieux (rural/urbain) est encore significatif, il est de l'ordre de 57 points pourcentage en faveur de l'urbain. Précisons, en passant, que la scolarisation d'une bonne partie des enfants du milieu rural s'effectue dans des établissements localisés dans les villes en raison du déficit apparent qu'accuse l'offre de lycées ruraux.

Graphique 30 : Évolution des taux de scolarisation des 15 à 17ans selon le milieu



Source : DSSP/MEN

B. Enseignement traditionnel (MHAI)

- Enseignement collégial traditionnel

Les données consignées au tableau ci-dessous montrent une augmentation des effectifs globaux au rythme annuel moyen de près de 15.87% passant de 1845 élèves en 2007-2008 à 4464 en 2013-2014. Par ailleurs, les effectifs des garçons, ont connu un accroissement annuel moyen d'environ 4.44% durant la période allant de 2010-11 à 2013-14.

Cependant, les effectifs des filles ont connu, pendant la même période une régression annuelle moyenne très importante de l'ordre de 21.5%.

Tableau n° 15: Évolution des effectifs de l'enseignement collégial traditionnel

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
National		1.845	2.164	3.099	4.251	4.314	4.284	4464
Milieu	Rural	-	-	-	1.450	1.417	1442	1547
	Urbain	-	-	-	2.801	2.897	2842	2917
Genre	Fille	-	-	-	579	488	363	280
	Garçon	-	-	-	3.672	3.826	3921	4184

Source : MHAI

- Enseignement secondaire traditionnel

L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire traditionnel a atteint 2708 en 2013/2014 contre 1189 élèves en 2007/2008, soit une augmentation annuelle moyenne de 14.7%. Par ailleurs, les effectifs des filles ont connu, durant la période allant de 2010-11 à 2013-14 une croissance annuelle moyenne très importante de l'ordre de 34.8%. Alors que les effectifs des garçons ont progressé à un rythme moins fort de 16.1% pendant la même période.

Tableau n° 16 : Évolution des effectifs de l'enseignement secondaire traditionnel

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
National		1189	1237	1513	1700	2020	2409	2708
Milieu	Rural	-	-	-	733	848	894	1002
	Urbain	-	-	-	967	1172	1515	1706
Genre	Fille	-	-	-	53	49	83	130
	Garçon	-	-	-	1647	1971	2326	2578

Source : MHAI

- *Enseignement terminal traditionnel*

Les effectifs des étudiants de l'enseignement terminal traditionnel ont connu une augmentation en passant de 198 étudiants en 2007/2008 à 407 étudiants en 2010/2011, soit un taux de progression annuel moyen de 27%. Par contre pendant la période 2010-2011, l'évolution est marquée par une régression annuelle moyenne des effectifs d'élèves de 9%.

Tableau n° 17 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement terminal traditionnel

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
National		198	262	324	407	349	316	311
Milieu	Rural	-	-	-	0	0	19	35
	Urbain	-	-	-	407	349	297	276
Genre	Fille	0	0	0	11	14	13	15
	Garçon	198	262	324	396	335	303	296

Source : MHAJ

C. Éducation non formelle

L'éducation non formelle est une réponse directe à cette problématique en mettant toute la lumière sur la question et apporter des réponses innovantes qui permettent d'élever le degré de veille éducative chez tous les acteurs directes et d'offrir une chance nouvelle à ceux qui sont en dehors du système pour pouvoir emprunter la voie d'insertion dans les circuits d'éducation et de formation pour une intégration dans le tissu productif.

Le Maroc a développé des modèles intéressants d'Education Non Formelle (ENF) en parfaite partenariat avec la société civile pour contribuer à la réalisation du droit à l'éducation à ceux qui sont exclus et sont exposés à divers formes d'exploitation et de marginalisation, il s'agit de donner aux enfants qui se trouvent hors l'école formelle, une seconde chance d'éducation, mais aussi et essentiellement en mettant toute la lumière sur la question de déperdition et de déscolarisation, Cependant, le secteur de l'éducation non formelle se trouve face à plusieurs défis pour que cette modalité de prise en charge des enfants non scolarisés soit une véritable alternative pour assurer l'insertion socio-éducative de ces enfants. Le nombre des bénéficiaires était limité à environ 35 000 enfants par année. Le nombre des bénéficiaires de l'ENF qui réussissent à intégrer l'école formelle ou la formation professionnelle est encore très limité aux alentours des 34% ces dernières années, alors que la demande est grandissante surtout pour les passerelles à la formation professionnelle et chez les jeunes de plus de 13 ans ceux qui abandonnent le collégial (à peu près 9,3% soit presque 200.000 chaque année). Selon les termes de la charte de l'éducation et de la formation, Il est donc urgent de penser à une école de la 2ème chance de 2ème génération orientée vers l'insertion dans le tissu professionnelle et productif via des formes de maillage éducation-formation et en faveur des jeunes de 12-15 ans et de 15 ans et plus.

1. Programmes de l'éducation non formelle

Pour répondre à la problématique de non scolarisation et de déscolarisation, l'intervention des programmes de l'éducation non formelle s'articule autour de deux approches : une préventive et l'autre curative avec des objectifs et des domaines d'intervention de forte convergence.

1.1. Approche curative :

Instauré au départ comme une « école de la seconde chance » E2C, ce programme se veut un cadre adéquat pour une éducation organisée en dehors du cadre scolaire traditionnel et visant tout enfant, en âge de scolarisation, mais se trouvant en dehors de l'école formelle, pour une raison ou pour une autre. Par ailleurs, l'éducation non formelle est conçue comme une action complémentaire de l'école formelle pour atteindre la généralisation de la scolarisation ainsi que l'application du principe de l'Education Pour Tous adopté par la conférence de Jomtien en 1990 et de l'ensemble des engagements du Maroc au niveau international dans ce domaine.

L'E2C a comme objectifs généraux :

- Contribuer à assurer l'éducation pour tous en complémentarité avec l'objectif de la généralisation de l'enseignement obligatoire, et de l'éradication de la non scolarisation à la source ;
- Impliquer et mobiliser les organismes publics, les organisations non gouvernementales et la société civile, autour de l'objectif de l'éducation pour tous ;
- Contribuer à la diversification de l'offre scolaire par la promotion de politiques locales d'éducation.

Par ailleurs, comme objectifs spécifiques, l'E2C vise à :

- Re-scolariser les enfants non scolarisés ;
- Assurer la réinsertion des bénéficiaires de l'ENF dans l'école formelle, la formation professionnelles ou les préparer à la vie active ;
- Doter les bénéficiaires de l'ENF des compétences nécessaires pour leur intégration socioéconomique.

En effet, nous constatons que l'effectif cumulé des bénéficiaires de l'éducation non formelle (Ecole de la 2ème Chance) de 2009 à 2014 a atteint quelques 292 640 bénéficiaires dont 49% sont des filles et 61% bénéficiaires du milieu rural, comme il ressort du tableau ci-dessous. Cet effectif atteint en 2012-2013, 47 088 bénéficiaires, dont 1 256 ont été pris en charge dans le cadre du parrainage. A cet effet 412 conventions ont été conclues avec des associations au niveau territorial, via les délégations du MEN. Ces associations dont les projets sont subventionnées dans le cadre du budget de l'Etat, agissent à proximité pour identifier, inscrire, organiser et ouvrir des classes de l'ENF afin de préparer les enfants

bénéficiaires à une insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

Tableau n° 18 : Répartition des bénéficiaires de l'École de 2^{ème} chance entre 2009 et 2013

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	Total
Bénéficiaires E2C	33 072	32 357	31 054	39 540	36 443	31 897	204 363
Bénéficiaires Istidrak	105	5 841	15 065	25 030	27 045	15 191	88 277
Total des Bénéficiaires	33 177	38 198	46 119	64 570	63 488	47 088	292 640
Pourcentage des filles	51%	50%	49%	48%	48%	49%	49%
Pourcentage des Bénéficiaires du milieu rural	49%	59%	65%	62%	63%	51%	61%

Source : ENF/MEN

Tableau n° 19 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle

Bénéficiaires	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	Total
Insérés dans l'école formelle	4 980	7 770	8 694	9 887	8 350	6 662	46 343
Insérés dans la formation professionnelle	1 684	2 104	3 275	3 748	3 956	3 485	18 252
Taux d'insertion	20%	31%	39%	34%	33%	32%	32%

Source : ENF/MEN

1.2. Approche préventive :

Adopté depuis 2005/2006, elle vise à prévenir la déscolarisation en instaurant un système de veille au sein de l'école et l'implication de l'environnement de l'école dans une stratégie de lutte contre l'abandon scolaire et d'accompagnement individualisé des élèves à risque de décrochage, elle est réalisée en 2 programmes :

- La lutte contre l'abandon scolaire :

Ce programme de lutte contre le redoublement et le décrochage vise à instaurer la veille éducative au sein des établissements scolaires pour contribuer à réduire les déperditions et l'échec scolaire des élèves

- a) Dans le cadre du projet de lutte contre le redoublement et l'abandon scolaire différentes mesures ont été mises en œuvre (2009-2012), tel le suivi individualisé, le soutien pédagogique intégré, les sessions de mises à niveau.

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur l'évolution des effectifs qui ont bénéficié de ces mesures pour les années scolaires 2011-2012 et l'année scolaire 2012-2013

Tableau n° 20 .Evolution des indicateurs de soutien aux élèves des cycles primaire et collégial

Indicateurs	2011-2012		2012-2013	
	Primaire	Collège	Primaire	Collège
Taux de couverture par les cellules de veille	99.9%	100%	98%	98%
Nombre d'élèves possédant le livret de suivi personnalisé	3 456 767	1 375 145	981 793	419 742
Nombre de livrets exploités	1 733 063	675 974	656 005	419 742
Nombre de bénéficiaires de soutien pédagogique	.719 035	292 930	504 427	239 503
Nombre de bénéficiaires de session de mise à niveau	95 847	46 064	107 394	105 548

En ce qui concerne le soutien pédagogique et les sessions de mise à niveau on remarque un écart important entre l'année scolaire 2011-2012 (dernière année du PU) et l'année scolaire 2012-2013 .

Au niveau de l'exploitation du livret individualisé on constate une baisse aussi pour l'année scolaire 2012-2013 causée par :

- La non implication de certains établissements scolaires et la résistance des professeurs à utiliser ce moyen certainement efficace pour le suivi des élèves ;
- L'insuffisance de la formation des professeurs ;
- La faible implication des inspecteurs pédagogiques dans le suivi des élèves ;
- La faible fonctionnalité des cellules de veille.

b) Données des opérations Chil To Child et Caravane

Pour la sensibilisation des différents acteurs locaux et nationaux sur le phénomène de l'abandon scolaire la DENF organise deux opérations importantes Chil To Child et Caravane

Pour l'année scolaire 2012-2013 le nombre d'enfants non scolarisés recensés est de 111 259 dont

- 85 550 enfants Au primaire ;
- 25 709 enfants au collège.

Tableau n°21. Répartition des enfants non scolarisés recensés selon le milieu et le cycle

Milieu	Primaire		Collège		Total	
	Total	Taux	Total	Taux	Total	Taux
Urbain	30 337	35%	14 177	55%	44 514	40%
Rural	55 213	65%	11 532	45%	66 745	60%
Total	85 550	100%	25 709	100%	111 259	100%

D'après le tableau on constate qu'en milieu rural le nombre d'enfants recensés dans les deux cycles présente 60% d'enfants parmi le total des enfants non scolarisés recensés.

En ce qui concerne l'opération caravane réalisée pendant l'année scolaire 2012-2013 le nombre d'enfants intégrés immédiatement à l'école et de 25 717 enfants dont 49% de filles .

- L'accompagnement scolaire :

Le programme de l'accompagnement scolaire des insérés s'inscrit dans l'approche préventive et de lutte contre l'abandon scolaire et consiste en un ensemble d'actions qui visent à offrir, aux côtés de l'Ecole, un appui personnalisé aux élèves nécessiteux et à leur famille pour pallier aux insuffisances de leur environnement social et aux difficultés des parents de suivre le cursus scolaire de leurs enfants et de subvenir à leurs besoins.

C'est aussi un programme qui contribue à la réalisation de la mission de l'école tout en assurant aux bénéficiaires les meilleures chances de réussite scolaire à travers des actions psychopédagogiques et sociales. Il est mis en œuvre à travers le partenariat avec les ONG (post E2C et élèves de la transition primaire-collège surtout pour les filles en milieu rural). il vise l'accompagnement des élèves insérés post E2C et aux élèves de la transition inter-cycles (priorité aux filles en milieu rural).

Situation actuelle

Le programme de l'accompagnement scolaire des insérés est destiné à la lutte contre l'abandon et le redoublement scolaire à travers des activités destinées aux:

- ✓ . Elèves insérés issus de l'école de la deuxième chance (E2C);
- ✓ . Elèves de la transition inter-cycles (primaire collège) surtout les filles (en milieu rural).

Le programme a été mis en œuvre depuis l'année scolaire 2010/2011 dans 4 régions pilotes: Oriental ; Taza -Hoceima ; Tanger-Tétouan et Souss-Massa-Draa en partenariat avec les associations travaillant dans les domaines de socio-éducatif. Le ministère a élargi ce programme dans la région de Meknès Tafilalt (délégation d'Er-Rachidia) pour l'année scolaire (2012/2013)

Réalisations du programme de l'accompagnement scolaire

Tableau n°22. Evolution des effectifs d'élèves bénéficiaires du programme

Années Scolaires	Partenariat		Parrainage	
	total	filles	total	filles
2010/2011	756	310	1971	-
2011/2012	1044	376	2120	1067
2012/2013	1495	786	2209	1020

Durant l'année scolaire 2012/2013, 3704 élèves ont bénéficié des activités du programme dont 1495 dans le cadre du partenariat avec les associations, sachant que deux délégations n'ont pas mis en œuvre le programme pour l'année 2013-2014 (chefchaouen, fahs anjra). Ces élèves ont été encadrés par 106 accompagnateurs et accompagnatrices dans 79 établissements scolaires.

2. Développement de l'offre "intégration des immigrés"

Depuis 2010 et avant l'instauration de la politique nationale de la migration, la direction de l'Education Non Formelle a mené trois expériences pilotes dans trois villes : Rabat, Casablanca et Tanger, au profit de l'intégration des migrants dans les programmes de l'ENF, en partenariat avec le tissu associatif local, les migrants sont dans des classes mixtes avec d'autres enfants marocains bien que les associations apportent un soutien en plus à ces migrants surtout en termes d'acquisition de la langue et d'accompagnement de leurs familles, ainsi trois classes sont ouvertes à Rabat depuis 5 ans, une dizaine d'enfants d'immigrés bénéficient des cours d'ENF à Casablanca et une classe est ouverte à Tanger.

Après la circulaire du MENFP datée du 09 octobre 2013 incitant les établissements scolaires à accueillir les enfants de la migration sans aucune distinction avec les enfants marocains, et la circulaire de la Direction de l'Education Non Formelle en date du 21 janvier 2014 incitant les AREF et les délégations provinciales du MENFP à demander aux associations partenaires d'inscrire les enfants des immigrés dans les classes ENF comme passerelle à l'intégration de l'école formelle ou la formation professionnelle, et dans le cadre du partenariat avec le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, et pour améliorer les conditions d'accès des enfants d'immigrés à l'éducation formelle, notamment en matière de la mise à niveau linguistique par des classes relais ou l'accompagnement scolaire individualisé; les deux départements ont procédé à un lancement d'un appel à projet sur 5 villes : Oujda, Tanger, Casablanca, Rabat , Fès, pour l'ouverture dans chaque ville:

- 3 classes de E2C ;
- 3 classes de l'accompagnement Scolaire ;
- 3 classes pour l'enseignement de la langue et de la culture marocaine.

Pour aboutir au développement de l'offre d'intégration des immigrés, d'une part, cette expérience pilote sera suivie, accompagnée et capitalisée dans le but de la généraliser au niveau national, d'autre part l'exploration de nouvelles expériences similaires d'intégration éducative des migrants dans d'autres contextes serait nécessaire pour élaborer des outils et kits pédagogiques facilitant la formation et le travail des éducateurs et animateurs, tout en veillant au partage et au développement des compétences des associations et des acteurs éducatifs qui travaillent dans ce domaine.

3. Coopération et partenariat dans le domaine de l'ENF

La direction de l'ENF travaille sur plusieurs programmes de coopération avec différents partenaires nationaux et internationaux afin de développer un modèle d'amélioration de la qualité de l'ENF. Parmi ces programmes de coopération, nous citons les exemples suivants :

- La coopération avec l'UNION EUROPENNE : représente un travail de réflexion, qui s'est étalé sur les deux dernières années, sur l'ensemble des axes et leviers de mise en œuvre de l'éducation non formelle pour aboutir au réajustement, régulation et refonte de la stratégie d'intervention. Cette coopération a permis un appui majeur pour l'exécution de la stratégie visant l'augmentation des capacités financières du programme et l'accompagnement dans l'extension de l'offre et l'amélioration des indicateurs de rendement y compris le taux d'insertion et l'assistance technique pour améliorer la qualité de l'intervention. Les études et les enquêtes réalisées dans ce cadre sont les suivantes :
 1. Etude : « Analyse des coûts de l'ENF et élaboration d'un outil d'estimation des coûts réels »
 2. Mission 1 : Régime d'études ENF : descriptif et évaluation et Guide de vie scolaire ENF
 3. Mission 2A : Curricula de l'ENF – Etat des Lieux et Propositions d'Amélioration
 4. Mission 2B : Curricula de l'ENF – Analyse des manuels de l'ENF et Proposition d'améliorations et de modules supplémentaires
 5. Mission 3A et 3B : Développement d'une valise pédagogique pour les animateurs des programmes ENF
 6. Mission 4 : Appui à l'organisation et à l'animation d'un séminaire sur les approches et méthodes de formation des intervenants en ENF
 7. Missions 5-6 : Elaboration de guides et outils de modules de formation pour l'accompagnement scolaire
 8. Mission 7 : Mise à niveau du système d'information et de gestion de l'ENF
 9. Missions 8A et 8B : Mise en place d'un Dispositif de Suivi-Evaluation de l'Education Non Formelle
 10. Mission 9 : Conception d'un plan de communication adapté aux missions de l'ENF et des outils de communication
 11. Mission 10 : Appui au renforcement des opérations « Child to Child » et « Caravane de mobilisation sociale »

12. Mission 11 : Elaboration d'un dispositif de ciblage des interventions et de la carte de non scolarisation
 13. Mission 12 : Elaboration de la nouvelle stratégie et du plan d'action de l'ENF
 14. Etude : "Appui à l'élaboration d'un dispositif de recensement et actualisation de la typologie des enfants non scolarisés déscolarisés"
 15. Mission : Appui à l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'ENF
- Maroc-USAID : Dans le cadre de la Coopération avec le MENFP et le projet ITQANE de l'USAID, un projet d'appui à la lutte contre l'abandon scolaire a été mené dans six délégations : Séfrou, Youssoufia, Er-Rachidia, Chefchaouen, Tétouane et Tanger. Dans ce cadre l'opération «Youth Speak » a été mis en œuvre depuis juillet 2012, c'est un mini-projet de recherche sur les jeunes par les jeunes qui a permis aux jeunes scolarisés et déscolarisés de faire le diagnostic du phénomène de l'abandon scolaire au niveau collégial. Les objectifs de l'étude « Youth Speak » :
 - ✓ Encourager les jeunes à faire la recherche eux-mêmes;
 - ✓ Faire participer ces jeunes à la lutte contre l'abandon scolaire;
 - ✓ Amener ces jeunes à mobiliser la communauté et les parties prenantes pour soutenir la rétention des élèves.
 - Le programme de coopération Maroc-UNICEF qui focalise son objectif sur le développement et l'expérimentation d'un modèle d'amélioration de la qualité de l'éducation non formelle qui répond aux droits de l'enfant afin d'alimenter le développement d'une stratégie nationale pour la prise en charge des enfants/jeunes déscolarisés et non scolarisés.
 - La coopération avec la Communauté française de Belgique (CFWB) qui a permis l'appui du processus de l'élaboration, l'expérimentation de la refonte des curricula de l'ENF et à l'élaboration de la stratégie de l'Accompagnement Scolaire.
 - La coopération Maroco-espagnole : un appui financier à la mise en œuvre de la stratégie ENF dans les provinces du Nord, de l'Oriental et de Sous-Massa, tant à l'ouverture des classes ENF qu'à l'expérimentation de l'Accompagnement Scolaire et l'Ecole Atelier.
 - IPEC/Maroc : La coopération avec l'IPEC a permis de réaliser des activités de l'offre de l'ENF en tant qu'alternative au travail des enfants surtout dans le secteur d'artisanat, dans le milieu rural, et le développement des outils de lutte contre l'abandon scolaire.
 - Maroc-USA : Dans le cadre de la Coopération avec le Département du Travail américain, ce dernier a financé la réalisation des activités ENF pour la lutte contre le travail des enfants dans quelques régions, par le biais de projets ADROS et DIMA-ADROS qui ont donné lieu à la prise en charge d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (filles bonnes, enfants en métiers de mécanique et artisanat) dans l'objectif d'insertion scolaire ou professionnelle et de soutien scolaire pour atténuer le phénomène de l'abandon.

- Ce soutien a été renouvelé par le financement d'un projet qui vise la lutte contre le travail des enfants par des mesures de lutte contre l'abandon scolaire, de veille éducative et mobilisation communautaire et a pour cible la région de Marrakech Tensift El Haouz et s'étalera sur les années 2014/2017.

D. Formation Professionnelle

(voir schéma des cursus de formation en annexe)

La Charte Nationale d'Education et de Formation a consacré le rôle de la formation professionnelle en tant que levier pour la satisfaction des besoins en ressources humaines des entreprises d'une part et, pour l'amélioration de l'employabilité des travailleurs et la promotion de l'emploi des jeunes d'autre part.

Grâce aux efforts conjugués des différentes parties concernées par le secteur de la FP, plusieurs réalisations ont marqué cette dernière décennie, aussi bien dans le domaine de la formation professionnelle initiale que dans celui de la formation en cours d'emploi.

Pour la formation initiale, adressée aux jeunes pour leur permettre d'acquérir une première qualification, il y a lieu de citer :

- ✓ Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de FP permettant d'offrir aux sortants des différents paliers de l'enseignement fondamental, collégial et secondaire des possibilités de qualification pour les préparer à l'entrée dans la vie active ;
- ✓ La consécration du milieu du travail comme espace privilégié pour l'acquisition des compétences, et ce à travers le développement des modes de la formation alternée et par apprentissage. Le mode de formation par apprentissage s'est caractérisé ces dernières années par l'adoption d'une nouvelle approche pour son développement axée principalement sur la création de Centres de Formation par Apprentissage Intra-Entreprises (CFA-IE) ;
- ✓ Le développement d'un partenariat avec le secteur économique, par le développement d'une politique de contractualisation de la formation avec les branches professionnelles afin de les impliquer davantage dans la gestion de la formation, et le lancement d'un programme pour la création de centres sectoriels de formation dont la gestion a été déléguée aux professionnels ;
- ✓ Le développement du secteur privé de formation qui a été érigé au rang de partenaire principal de l'Etat dans l'effort de développement du système de la formation ;
- ✓ Le développement de la formation au profit des populations socialement vulnérables, en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces populations, notamment les détenus, par le lancement, en 2002, d'un programme de création de centres de formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires ;
- ✓ L'adoption de l'approche par compétence pour la réingénierie du système de FP.

Pour la formation en cours d'emploi, adressée aux salariés des entreprises, les efforts

déployés ont porté notamment sur :

- ✓ La mise en place de mécanismes de développement de la formation en cours d'emploi (CSF+GIAC), qui visent à aider les entreprises à identifier et à satisfaire leurs besoins en compétences et à améliorer l'employabilité des travailleurs. Ces mécanismes sont pilotés par les besoins des entreprises et non par l'offre de formation. Il s'agit :
 - des Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) qui sont des associations constituées et gérées par les organisations professionnelles dans le but d'aider les entreprises à réaliser des analyses stratégiques pour leur développement et faire émerger leurs besoins en compétences et en formation.
 - du système des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) qui permet un remboursement partiel des dépenses engagées par les entreprises pour la réalisation des programmes de formation de leurs salariés.
- ✓ La mise en place en 2008 d'un dispositif d'aide directe à la formation, visant à accompagner les entreprises dans quatre Métiers Mondiaux du Maroc à savoir l'Automobile, l'Aéronautique, l'Electronique et l'Offshoring, et dont la gestion a été confiée à l'ANAPEC.

En parallèle à ces mécanismes, des mesures d'accompagnement sont impulsées par le Département pour, d'une part, le développement de la Gestion des Ressources Humaines en entreprise et d'autre part le développement du marché de l'offre en conseil et en formation. Il s'agit en particulier du :

- 1- développement d'un système de qualification des intervenants dans le domaine du conseil et de la formation en cours d'emploi qui a pour but d'éclairer les entreprises lors de la prise de décision pour le choix d'un prestataire de services, d'assurer le développement du portefeuille des compétences nationales et de promouvoir la qualité des prestations de conseil et de formation en cours d'emploi ;
- 2- lancement d'opérations pilote de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) dans les secteurs des BTP et du Textile pour permettre aux salariés, qui n'ont pu bénéficier d'une formation initiale et qui disposent d'une expérience professionnelle confirmée, de certifier leurs compétences. Elargissement de cette opération à d'autres secteurs à savoir tourisme, transformation de la viande.

Ce système, qui offre une nouvelle voie d'accès à un diplôme ou un titre en dehors du système de formation initiale, permettra de favoriser la promotion professionnelle des salariés et de promouvoir l'ouverture des systèmes de formation sur le milieu professionnel ;

I. Développement et diversification de l'offre publique et privée de formation

1. Extension de la capacité d'accueil

Afin de répondre aux besoins des entreprises en compétences et la promotion de l'emploi des jeunes, les efforts visant l'extension de la capacité d'accueil du système de formation ont été poursuivis au cours des cinq dernières années.

Au niveau du secteur public, les années 2006/2007 à 2013/2014 ont connu la création de 154 nouveaux établissements et l'extension de 18 établissements existants :

Tableau n°23. Evolution des créations et extensions des établissements publics

Création et extension des établissements au niveau du secteur public		
Année	Nombre établissements	
	Création	Extension
2006/2007	9	-
2007/2008	24	-
2008/2009	16	5
2009/2010	15	5
2010/2011	14	4
2011/2012	14	2
2012/2013	41	-
2013/2014	12	2
Total	154	18

Au titre de 2013//2014, le nombre total des établissements de formation professionnelle publique et privée a atteint 1934 établissements (517 établissements publics et 1417 établissements privés).

L'extension de la capacité d'accueil a concerné la quasi-totalité des secteurs d'activités, notamment le Tourisme/Hôtellerie, le Textile/Habillement, les Technologies de l'Information et de la Communication, l'Agriculture, la Pêche, l'Artisanat, l'Agroalimentaire, les IMMEE, la Santé, le Transport et logistique, le BTP, l'aéronautique, l'automobile, etc.

Il est à signaler aussi que cette période a été caractérisée par le lancement et la réalisation de plusieurs programmes sectoriels de formation, notamment dans le cadre du plan d'urgence, et ce en partenariat avec les professionnels. Les opérations réalisées ou en cours portent essentiellement sur l'accompagnement:

- ✓ du pacte national pour l'émergence industrielle:

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) a identifié les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique, de l'offshoring, du textile/cuir et de l'agroalimentaire comme nouveaux moteurs de croissance pour l'économie marocaine, eu égard au potentiel qu'ils recèlent, notamment en matière de création d'emplois.

La mise en œuvre de ce PNEI permettra la création de 220.000 nouveaux emplois sur la période 2009-2015 :

Tableau n° 24 Répartition des emplois créés par secteur

Automobile	Aéronautique	Electronique	Offshoring	Textile/Cuir	Agroalimentaire
70.000	15.000	9.000	70.000	32.000	24.000

La disponibilité quantitative et qualitative des compétences conditionne largement la réussite de ce Pacte. Aussi, il a été procédé, depuis 2009, au lancement de l'élaboration de plans sectoriels de formation dans ces six Métiers Mondiaux du Maroc et la restructuration de l'offre de formation existante pour l'adapter aux besoins en compétences de ces métiers.

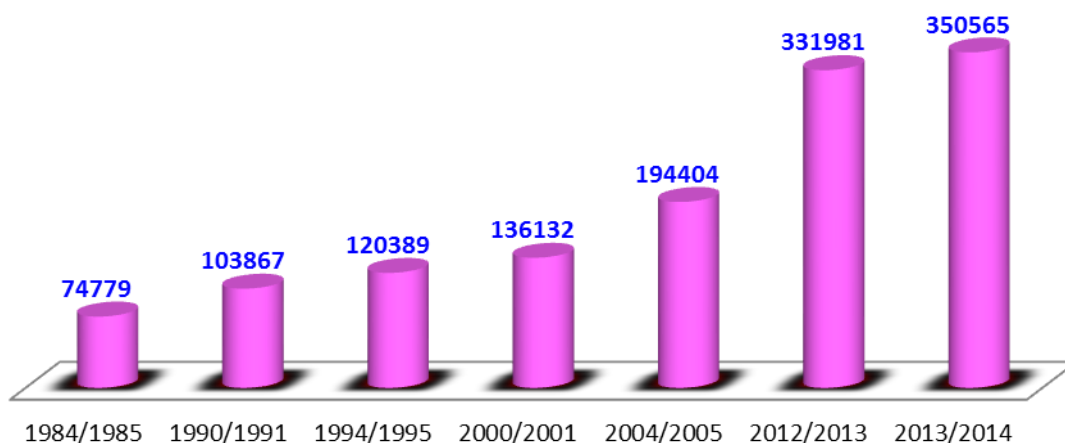
Dans le même cadre, le Département a démarré la mise en place d'instituts spécialisés de formation dédiés à ces métiers et dont la gestion sera déléguée aux professionnels du secteur concerné :

- Un institut des métiers de l'aéronautique à Casablanca, en partenariat avec le GIMAS;
- Un institut de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, en partenariat avec Renault ;
- Trois autres instituts de formation aux métiers de l'automobile à Casablanca, Tanger (TFZ) et Kénitra, en partenariat avec l'AMICA ;
- une école supérieure de formation dans la création et la mode à Casablanca, en partenariat avec l'AMITH ;
 - ✓ du Plan Azur du secteur de l'hôtellerie par l'optimisation et le développement du dispositif de formation professionnelle dans l'objectif de former 67.000 lauréats à l'horizon 2012.
 - ✓ du Plan Maroc Vert qui nécessite la formation par apprentissage de 60.000 filles et fils d'agriculteurs à l'horizon 2012.
 - ✓ de la Vision 2015 pour l'Artisanat, qui nécessite la formation par apprentissage de 60.000 nouveaux artisans à l'horizon 2012.
 - ✓ du secteur de l'Audio-Visuel et du Cinéma par la création d'un Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Audio-Visuel et du Cinéma, en partenariat avec les professionnels du secteur, pour accompagner les changements que connaît le Maroc dans l'environnement de l'Audiovisuel et du Cinéma.
 - ✓ Les efforts visant le développement de l'appareil de formation seront poursuivis par :
 - ✓ la réalisation des programmes engagés et qui portent sur la création, au niveau du secteur public, de 39 établissements et l'extension de 21 autres établissements au titre des années 2011-2012.
 - ✓ L'accompagnement des autres stratégies sectorielles adoptées dernièrement, notamment la logistique, plan Rawaj, Maroc numérique, Plan Halieutis, Energie solaire par la création de 3 centres à Oujda, Ouarzazate et Tanger,

2. Evolution des effectifs des stagiaires et des lauréats

Les effectifs globaux des stagiaires, tous modes et secteurs de formation confondus, ont enregistré durant la période 2006-2013 une augmentation considérable, passant de 223.031 en 2006/2007 à environ 350.565 en 2012/2013, soit un accroissement de plus de 57%. Les filles représentent 42% de l'effectif global des stagiaires.

Graphique n° 31 : Evolution des effectifs de stagiaires



S'agissant des lauréats, l'appareil de formation professionnelle a mis sur le marché du travail plus de 1.055.173 jeunes diplômés ou qualifiés durant la période 2006-2013.

Tableau n°25. Evolution des effectifs de lauréats par mode de formation

Evolution des effectifs des lauréats									Total 2006 à 2012
Mode de formation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Formations résidentielle et alternée	89.093	93.034	108.439	116.332	123.400	132.045	130.342	133.576	926.261
Formation par apprentissage	12.581	13.273	15.348	17.711	18.085	17.242	17.719	16.953	128.912
Total	101.674	106.307	123.787	134.043	141.485	149.287	148.061	150.529	1.055.173
Dont OFPPT	46.399	49.773	61.475	67.172	81.455	85.843	83.884	87.133	563.134
Dont secteur privé	35.951	37.729	41.750	46.026	45.726	42.672	44.529	40.404	334.787

II. Développement de la formation par apprentissage

La formation par apprentissage, comme nouveau mode de formation retenu par la Charte Nationale d'Education et de Formation et institué par la Loi n°12.00, vise à faire acquérir aux déscolarisés n'ayant pas nécessairement les conditions requises pour accéder au système de la formation professionnelle des qualifications favorisant leur insertion dans la vie active et d'assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

1. Effectifs des apprentis en formation

L'effectif des apprentis au titre de 2013/2014 a atteint de 30.979 Neuf opérateurs de formation contribuent à l'organisation de ce mode de formation.

Tableau n°26 : Répartition des effectifs d'apprentis par opérateur et niveau de formation (2013-2014)

Opérateur de formation	Niveau de formation				Effectifs
	CAP	S	Q	T	
AREF		61	292	453	806
ASSOCIATION	163	3159	836	170	4328
CFA PRIVES		105	14		119
CFA-IE	3173	1016	1717	33	5939
CCIS			118	72	190
D.AGRICULTURE	3348	2391			5739
D.ARTISANAT	457	6237	615		7309
D.PECHE MARITIME		719			719
D.TOURISME		325	292		617
ENTRAIDE NATIONALE	249	2795	1741		4785
UNAMFR	22	178	228		428
Total	7412	16986	5853	728	30979

AREF : Académies Régionales d'Éducation et de Formation

CCIS : Chambres de Commerce, de l'Industrie et des Services

UNAMFR : Union Nationale des Maisons Familiales Rurales

Développement des CFA intra-entreprises :

En vue d'assurer une plus grande efficacité du système de formation par apprentissage et de le rapprocher des entreprises, le DFP, appuyé par la coopération allemande, a initié depuis 2004 un programme de création de Centres de Formation par Apprentissage Intra-Entreprises (CFA-IE) dans les secteurs du Textile, du Cuir, de l'Hôtellerie de la Bijouterie, l'automobile et la transformation de la viande et métiers du journalisme.

Le Département accorde un appui technique et financier aux entreprises pour créer, en intra, leurs propres centres d'apprentissage pour former leur main d'œuvre et développer en continu leurs compétences.

L'accompagnement des entreprises participant à ce programme leur permet d'organiser et structurer l'opération de recrutement de leurs salariés et développer des compétences en adéquation avec leurs besoins.

Les différents outils développés dans le cadre de ce programme serviront de base à la pérennisation du concept de création des CFA-IE et à son élargissement à d'autres secteurs, notamment ceux inscrits dans le Pacte National pour l'Émergence Industrielle.

III. Développement et mise à niveau de la formation professionnelle privée

Investie d'une mission de service public, la Formation Professionnelle Privée est régie, depuis mai 2000, par la loi 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée et les textes de son application.

A cet effet, le Ministère en charge de la Formation Professionnelle a entrepris un certain nombre de réformes pour la promotion et la mise à niveau de ce secteur.

1. Evolution des effectifs des stagiaires et des lauréats :

L'offre privée de formation professionnelle, assurée actuellement par 1417 établissements, représente aujourd'hui environ 22% de l'offre globale du système, l'analyse de l'évolution des effectifs des stagiaires montre que :

- ✓ Les filières des niveaux TS et T restent les plus demandées, capitalisant à elles seules, au titre de l'année 2013/2014, 50.197 stagiaires contre 21.587 stagiaires pour les niveaux Q et S.
- ✓ Les secteurs du BTP, et du Paramédical et Santé ont enregistré une forte progression.

Tableau n°27 : Evolution des inscrits par secteur

Secteur	2007/08	2008/09	2009/10	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Administration, Gestion et Commerce	25.055	24.904	25 528	24 742	26 760	25 846	22 516
Coiffure et Esthétique	15.977	16.106	15605	14173	14423	14489	13736
TIC	11.552	13.565	12872	11472	12470	12785	11860
Paramédical et Santé	9.018	9.050	8704	8329	9310	10775	12020
Tourisme et Hôtellerie	4.660	5.151	5261	4668	5125	5013	4603
Textile, Habillement et Cuir	2.635	2.737	2607	2383	2509	2558	2526
IMME	1.376	1.304	1188	933	1724	962	787
B.T.P.	603	875	1213	1264	1445	1658	1668
Autres (Arts et artisanats de production, Assistance aux ménages, Transports, Industries agro-alimentaires, ...)	2492	2587	2288	2189	2124	2018	2068
TOTAL	73.368	76.279	75.266	70153	75890	76104	71784

Cette dynamique témoigne de la capacité du secteur privé de se maintenir dans un marché plutôt favorable au secteur public et de participer à l'effort de l'Etat en matière de formation des compétences, notamment dans les secteurs porteurs.

2. Mise à niveau du secteur

Le secteur de la formation professionnelle privée bénéficie d'un programme intégré d'appui comportant notamment la réalisation des opérations de qualification des filières de formation, d'accréditation des EFPP, de contribution de l'état aux frais de formation et d'encadrement administratif et pédagogique des EFPP.

✓ **Qualification des filières de formation professionnelle privée**

La qualification des filières de formation professionnelle privée est un acte volontaire par lequel un établissement de formation professionnelle privée (EFPP) soumet, une ou plusieurs filières de formation dispensées, à l'évaluation de conformité aux normes technico-pédagogiques en vigueur. Cette opération, supervisée par les Commissions Nationales Sectorielles de la Formation Professionnelle Privée (CNSFPP) instituées à cet effet.

Le certificat de qualification est accordé pour un délai n'excédant pas 5 ans. Il appartient à l'établissement concerné, durant la dernière année de validité de la qualification, de procéder au renouvellement de ladite qualification dans les mêmes règles et procédures que pour son premier octroi.

✓ **Accréditation des établissements de formation professionnelle privée**

On entend par «accréditation des établissements de formation professionnelle privée », mise en place à partir de 2003, le fait d'autoriser les établissements, répondant aux conditions fixées, à organiser des examens au profit des stagiaires ayant suivi leur formation dans ces établissements et délivrer des diplômes. Le visa de ces diplômes par l'administration constitue leur reconnaissance par l'Etat et, confèrent à leurs titulaires les mêmes droits conférés, en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur, aux titulaires des diplômes correspondants, délivrés par les établissements de formation professionnelle du secteur public.

151 EFPP ont été accrédités, au titre de l'année 2014 sur les 182 EFPP candidats, dont 23 nouveaux EFPP, pour atteindre un nombre total de 412 EFPP accrédités. L'effectif des stagiaires dans ces EFPP accrédités s'élève à 35107 stagiaires au titre de l'année 2013/2014, représentant 49% de l'effectif global des stagiaires du secteur de la formation professionnelle privée.

✓ **Contribution de l'Etat aux frais de formation :**

Dans l'objectif d'encourager la demande en formation professionnelle privée, une contribution de l'Etat aux frais de la formation a été mise en place au profit des stagiaires des EFPP accrédités inscrits au niveau Technicien Spécialisé dans les secteurs prioritaires, dans la limite de 4.000 Dh par an et par stagiaire.

3594 stagiaires ont bénéficié de cette contribution au titre de l'année 2013/2014, inscrits au niveau technicien spécialisé au sein de 189 EFPP accrédités, portant ainsi le nombre total des bénéficiaires à 15399 stagiaires au sein de 412 EFPP accrédités, avec une enveloppe budgétaire de 57 millions de dh.

IV. Développement de la FP au profit des populations vulnérables

En vue de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des populations vulnérables, le ministère a élaboré un plan de développement des formations au profit, notamment, des détenus et des aveugles et malvoyants et des handicapés mentaux et ce en partenariat avec les parties concernées.

1. Formation professionnelle au profit des détenus

Suite aux Hautes Directives Royales, et pour atteindre les objectifs pour lesquels la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus a été créée et qui est honorée par la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un programme intégré de réinsertion des détenus a été mis en place en 2002 visant à développer les aptitudes et les facultés chez les pensionnaires des établissements pénitentiaires leur permettant la réinsertion socioprofessionnelle après leur libération.

La consistance du programme comporte la création de centres de formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires.

Ce programme a démarré en 2002 dans 4 établissements pénitentiaires pilotes et a été étendu pour atteindre 47 établissements pénitentiaires en 2013/2014, dans la perspective de le généraliser progressivement à tous les établissements pénitentiaires.

2. Formation professionnelle au profit des jeunes en situation d'handicap

Dans le cadre du développement de la formation professionnelle au profit des jeunes en situation d'handicap, le Département de la Formation Professionnelle a réalisé, dans un cadre de partenariat avec les parties concernées, un programme comprenant les actions suivantes :

- ✓ La création d'un centre de pré-qualification au profit des aveugles et malvoyants à Témara
- ✓ La création d'un centre de formation au sein du Centre National Mohammed VI des Handicapés à Sala-El Jadida;
- ✓ L'organisation de sessions de formation dans le domaine de l'handicap au profit des formateurs et des conseillers en orientation ;
- ✓ L'élaboration d'un répertoire des emplois les plus accessibles pour la population des aveugles et malvoyants.

Par ailleurs, des programmes spécifiques de formation par apprentissage ont été mis en œuvre dans le cadre de l'INDH au profit de cette population, et ce en partenariat avec les ONG opérant dans ce cadre.

V. Développement de la formation en cours d'emploi

Conscient des enjeux que pose la qualification des ressources humaines, considérées comme le principal moteur de la croissance économique, le Maroc déploie des efforts

considérables en matière de formation des ressources humaines en entreprise, en vue de renforcer les compétences des salariés et accompagner la modernisation compétitive de l'Economie Nationale.

Dans ce cadre, les Pouvoirs Publics ont adopté une stratégie qui consacre le partenariat dynamique public-privé comme principal vecteur du développement pour la valorisation des ressources humaines et l'amélioration de l'employabilité des salariés.

L'objectif recherché est d'améliorer le niveau de compétences de la main d'œuvre au Maroc afin d'accroître la compétitivité des entreprises pour faire face aux défis de la compétition internationale et intégrer progressivement le Maroc à l'espace économique mondial.

1. Mécanismes de développement de la formation en cours d'emploi

1.1. Les Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) :

Les GIAC sont des associations constituées et gérées par les organisations professionnelles dans le but d'aider les entreprises à réaliser des analyses stratégiques pour leur développement et faire émerger leurs besoins en compétences et en formation.

Neuf GIAC ont été créés, jusqu'à présent, couvrant les principaux secteurs d'activités économiques et environ 1650 entreprises ont bénéficié de leur financement, dont plus de 75% sont des PME.

Ce mécanisme a démontré son efficacité dans l'accompagnement des besoins en compétences des entreprises.

1.2. Le système des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) :

Le système des CSF permet un remboursement partiel des dépenses engagées par les entreprises pour la réalisation des programmes de formation de leurs salariés.

Ce mécanisme a connu ces dernières années des difficultés, mais les partenaires sociaux, les partenaires économiques et les pouvoirs publics ont engagé cette année sa réforme globale pour donner un rôle prépondérant aux professionnels dans la gestion des fonds qui lui sont affectés.

1.3. Le financement des mécanismes de la formation en cours d'emploi :

Aux termes du décret adopté en 2002 portant modification du décret de 1974 relatif à la Taxe de Formation Professionnelle (TFP), le financement des mécanismes GIAC et CSF est désormais assuré par l'affectation, à partir de 2007, d'une fraction de 30% de ladite taxe, soit environ 350 MDH par an.

2. Dispositif d'aide directe à la formation

Le dispositif d'aide directe à la formation a été mis en place depuis 2008 pour accompagner les entreprises dans quatre Métiers Mondiaux du Maroc à savoir l'Automobile, l'Aéronautique, l'Electronique et l'Offshoring.

Ce dispositif d'aide directe à la formation, dont la gestion a été confiée à l'ANAPEC, a pour objectifs de :

- Réussir le recrutement des ressources humaines par le développement de leurs compétences en vue de les rendre opérationnelles dès la première année de leur recrutement ;
- Répondre aux besoins en formation continue des salariés pendant la deuxième et la troisième année succédant leur recrutement.

3. Accompagnement de la Gestion des Ressources Humaines en entreprise et développement du marché de l'offre en conseil et en formation :

3.1. Qualification des intervenants dans le domaine du conseil et de la formation en cours d'emploi :

Conformément aux principes de la Charte Nationale d'Education et de Formation, le Ministère chargé de la Formation Professionnelle a procédé à la mise en place d'un système de qualification des organismes de conseil et/ou de formation en cours d'emploi, qui permet la reconnaissance de la capacité professionnelle de ces organismes dans un domaine déterminé de compétences.

La qualification des intervenants dans le domaine du conseil et de la formation en cours d'emploi a pour objectifs :

- d'éclairer les entreprises lors de la prise de décision pour le choix d'un prestataire de conseil et/ou de formation à travers la publication, par le Département de la Formation Professionnelle, d'un répertoire des organismes de conseil et/ou de formation qualifiés.
- d'assurer le développement du portefeuille des compétences nationales en matière de prestations de conseil et de formation en cours d'emploi ;
- de promouvoir la qualité des prestations de conseil et de formation en cours d'emploi.

3.2. Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) :

La VAEP est un dispositif de reconnaissance des compétences professionnelles, accessible à tous salarié, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée. "Le candidat peut faire valider, dans le cadre d'un parcours de VAEP son expérience décrite dans un DDEP et examinée lors des épreuves écrites et orales par un jury constitué des professionnels et des formateurs de métier concerné, en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat figurant sur le répertoire national des certifications professionnelles, arrêté par l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle.

la VAEP marque ainsi la volonté du législateur de reconnaître la valeur de l'expérience professionnelle des salariés.

La réalisation de ces opérations de VAEP a pour objectif de permettre aux salariés, qui

n'ont pu bénéficier d'une formation initiale et qui disposent d'une expérience professionnelle confirmée, de certifier leurs compétences.

Ce système qui offre en effet une nouvelle voie d'accès à un diplôme ou un titre en dehors du système de formation initiale, permettra de favoriser la promotion professionnelle des salariés et de promouvoir l'ouverture des systèmes de formation sur le milieu professionnel.

Plusieurs opérations de la VAEP sont réalisées et/ou en cours de réalisation, à savoir :

- ✓ Le secteur du Textile/Habillement
- ✓ Le secteur du BTP respectivement en partenariat avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Public (FNBTP : 4ème opération) et la Fondation Addoha
- ✓ Le secteur l'hôtellerie en partenariat avec la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH) et les Associations de l'Industrie Hôtelière (AIH) de Marrakech et d'Agadir (200 bénéficiaires),
- ✓ L'opération avec Koutoubia Holding dans le secteur de l'industrie de transformation des viandes
- ✓ une opération avec le Ministère de l'Artisanat.

E. Programmes de l'Entraide Nationale

La formation insertion, telle qu'elle est exercée par l'Entraide Nationale, s'inscrit dans une vision d'habilitation des jeunes adolescents (Filles et Garçons) se trouvant dans une situation de grande difficulté. Cette intervention permet à ces jeunes d'accéder à d'autres alternatives et horizons promouvant l'intégration dans le monde de l'emploi. Deux programmes de formation et d'apprentissage ont été mis en place :

Le premier programme concerne les Centres d'Education et de Formation (CEF) avec un cursus adapté aux conditions des populations ciblées. Il s'agit d'une formation qualifiante dans des métiers de services et de production demandés par le marché de proximité. Le choix des filières de formation s'oriente de plus en plus vers les activités à grande valeur économique pour faciliter l'insertion. C'est une dynamique soutenue par la recherche continue en interne et par la prise en considération des exigences de l'environnement.

Le deuxième programme se développe à travers un partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle où l'Entraide Nationale joue un rôle d'opérateur à travers ses centres de formation par apprentissage (CFA). Ce programme cible les jeunes en difficulté dont la majorité est victime de décrochage et d'abandon scolaires. Pour une reconnaissance des compétences acquises, des certificats de formation et des diplômes internes sont délivrés aux intéressés.

Par ailleurs, l'Entraide Nationale dispense un programme spécifique aux mineurs en situation de rue au niveau des provinces de Tanger, Béni Mellal, Nador, Khouribga et Ben Guérir. Il s'agit d'une action expérimentale appuyée par une expertise externe dans le but

d'élaborer les outils nécessaires pour offrir une deuxième chance à cette catégorie de mineurs.

D'une manière générale, ce processus Formation/Insertion suit un protocole à trois phases :

- Un encadrement et une orientation du « mineur » pour l'aider à affronter les risques quotidiens de la vie en société (drogue, alcoolisme, situation de la rue, exclusion ...);
- Un placement dans un schéma de formation et d'apprentissage adapté à son profil;
- Une insertion avec un accompagnement en privilégiant les approches de l'Economie Sociale et Solidaire (coopératives, micro finance, groupement d'intérêt économique, commerce solidaire...).

Dans le souci d'assurer une proximité à l'action de formation et d'insertion, l'Entraide Nationale agit, d'abord directement à travers ses propres centres (CEF, voir encadré), et aussi par l'intermédiaire des associations partenaires spécialisées dans ce domaine.

Encadré n°3 : Centres d'Education et de Formation (CEF) –Entraide Nationale

Population ciblée : femmes analphabètes, jeunes filles et garçons déscolarisés issus de milieux défavorisés ...

Zones d'implantation : territoire nationale (45% dans le milieu rural)

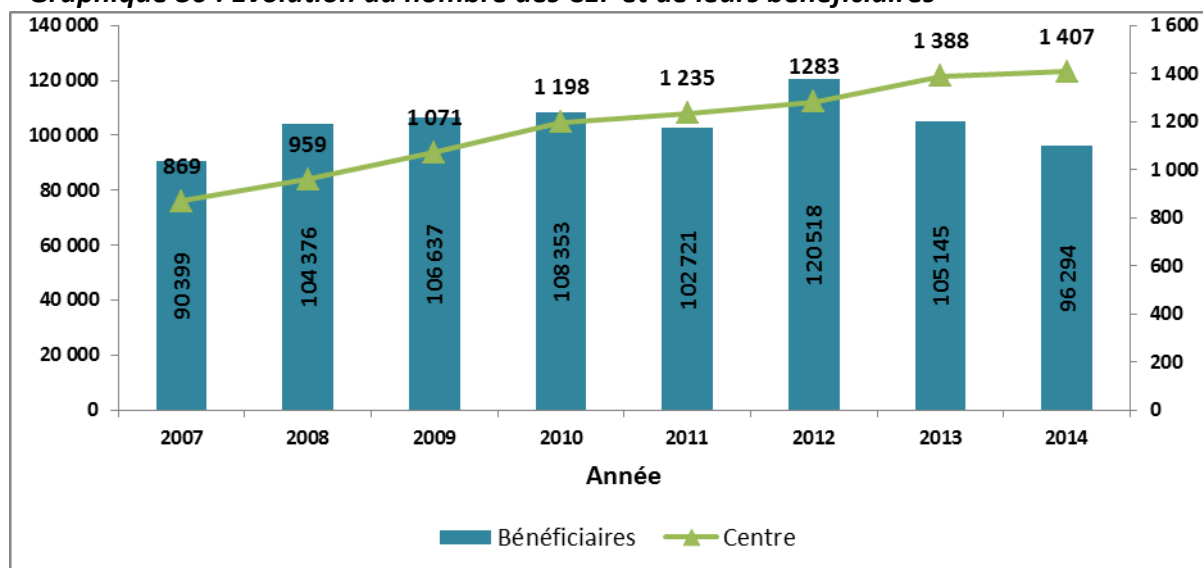
Prestations assurées :

- Formations qualifiantes dans les domaines de la coupe couture traditionnelle et moderne, broderie, tricotage, informatique, arts ménagers, coiffure et esthétique, guides de montagnes, éducatrices dans le domaine de la petite enfance, peinture sur verre, peinture sur soie, céramique, décoration sur poterie, joaillerie...
- Cours d'alphabétisation, des séances d'éducation sanitaire, des séances d'éducation à la citoyenneté et des sessions de formation en matière de renforcement des habilités de vie chez les femmes et les jeunes filles en situation difficile.
- Accompagnement pour l'insertion socioprofessionnelle (création de microprojets, organisation sous forme d'associations et/ou de coopératives, création de Très Petite Entreprise (TPE).

Comme illustré dans le graphe ci-dessous, le nombre des CEF s'élève, en 2014, à 1407 accueillant quelques 96294 bénéficiaires dont 93% sont des filles et des femmes. Ces effectifs bénéficient de cours d'apprentissage des métiers définis en fonction des spécificités

régionales et locales, et des exigences du marché de l'emploi avec un accompagnement des lauréates des CEF pour la commercialisation de leurs produits (Octroi de 27300 certificats au profit des lauréats des CEF).

Graphique 30 : Évolution du nombre des CEF et de leurs bénéficiaires



Source : Entraide Nationale

Il faut signaler que si le nombre de centres n'a cessé d'augmenter sur la période 2007 à 2014 passant de 869 à 1407, l'effectif des bénéficiaires a connu, quant à lui, des hausses et des baisses. En effet l'évolution de ces effectifs a connu, sur la même période, quatre phases :

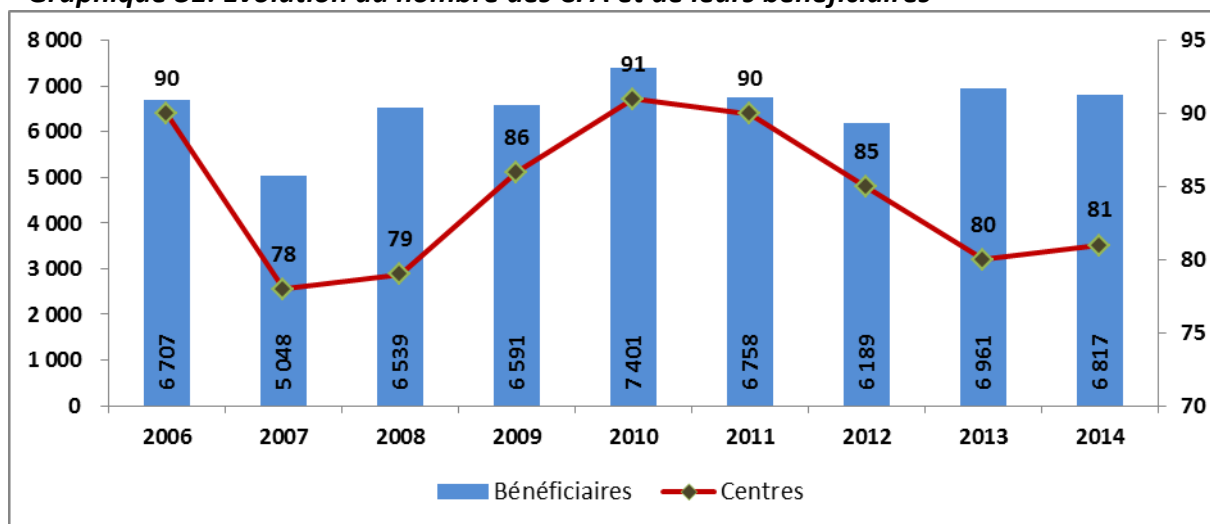
- Une phase de hausse de 19.8% entre 2007 et 2010 ;
- Une phase de réduction de 5.19 % entre 2010 et 2011 ;
- Une phase d'augmentation de 17.3% entre 2011 et 2012 ;
- Une phase de baisse de 20% de 2012 à 2014.

1. Formation Professionnelle (CFA)

En partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle, l'Entraide Nationale accueille aux CFA les jeunes en situation difficile déscolarisés ou en rupture de scolarisation âgés de 15 ans et plus en leur offrant un apprentissage des métiers adaptés à la capacité des différents groupes de jeunes selon l'approche de formation par alternance, un accompagnement pour faciliter l'insertion des jeunes lauréats et un accompagnement psycho social et parfois médical (toxicomanie, alcoolisme, ...).

Géographiquement, les CFA sont implantés dans la majorité des provinces et des localités qui disposent d'entreprises nécessaires pour compléter le cursus d'apprentissage selon le principe 20/80 (cours théoriques (20%) et pratiques en entreprise: (80%)).

Graphique 31: Évolution du nombre des CFA et de leurs bénéficiaires



Source : EN

Le nombre de centres de formation professionnelle relevant de l'Entraide Nationale a atteint 81 en 2014 avec un nombre de bénéficiaires de 6817 apprentis dont 36% sont des filles. Le programme des CFA concerne les métiers de l'artisanat de service et de production, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'informatique, du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et de l'aide sociale.

F. Contribution du Ministère de la Jeunesse et des Sports

1. Domaine de la formation professionnelle et des Affaires Féminines:

Dans le prolongement de la mission que doit remplir le Ministère de la Jeunesse et des Sports envers les jeunes et conformément aux services que celle-ci peut leur offrir, la formation s'inscrit parmi ses missions principales. Le ministère œuvre pour organiser des programmes conformes aux attentes et besoins des jeunes en assurant une formation qualitative dans ses établissements féminins, il s'agit de :

- La formation professionnelle résidentielle au profit des Jeunes filles âgées de 15 à 30 ans admises au concours d'accès ayant le niveau de la 6^{ème} année de l'enseignement primaire pour le niveau Spécialisation et la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire pour le niveau qualification. Les filières de cette formation regroupent les activités de couture moderne/traditionnelle-Coiffure-Jardinières d'enfants-Opérateur en informatique-Vendeuses caissières-Arts ménagers-Broderie-Tissage ;
- Initiation professionnelle aux activités de sensibilisation et de rayonnement au profit des femmes et jeunes filles à partir de 10 ans.

Malgré les efforts déployés au niveau du ministère, on constate une baisse du nombre de bénéficiaires des établissements féminins, ceci s'explique par la détérioration des infrastructures dédiées à la formation et au manque d'équipements.

Tableau n°28 : Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Formation professionnelle						
Urbain	5880	5490	5139	4753	4279	4203
Rural	100	127	116	74	46	48
Initiation Professionnelle						
Urbain	8594	8325	7554	7807	7107	8044
Rural	2647	3063	2692	2001	1185	1369

Source : DFP

2. Domaine de la Jeunesse :

Les maisons de jeunes sont des établissements éducatifs et culturels dont le but est de favoriser l'épanouissement de la personnalité des jeunes et leur adaptation à la vie moderne en leur donnant les moyens de s'exprimer, de développer des idées, des aptitudes, des aspirations et ce dans le cadre du respect de culture et des valeurs de notre société.

La vocation des maisons des jeunes est d'organiser des activités socio-éducatives, culturelles, artistiques et sportives.

En outre, les maisons de jeunes programment des activités de sensibilisation contre des phénomènes sociaux qui se résument comme suit :

- Projet de l'alphabétisation destiné aux adultes ;
- Projet de lutte contre les IST/SIDA.

G. Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres

Principales réalisations du secteur

Comme pour les autres niveaux scolaires, le cycle supérieur d'enseignement a connu durant les cinq dernières années, d'importantes avancées tant sur le plan de l'évolution des effectifs et du développement des infrastructures qu'à celui de la multiplication des filières de formation et la restructuration de la recherche scientifique.

La mise en œuvre du plan d'action, pour la période 2013-2016, du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres a contribué à la consolidation de ces acquis à travers plusieurs mesures réalisés au cours de l'année 2013-2014. Ces mesures peuvent être synthétisées comme suit :

1. Révision de la carte universitaire et Renforcement de l'infrastructure d'accueil

Pour faire face à l'expansion de la demande sociale pour l'enseignement supérieur et répondre aux besoins de l'environnement socioéconomique national et régional et la couverture spatiale, diverses mesures ont été entreprises en vue d'élargir la capacité

d'accueil, mettre à niveau l'infrastructure universitaire et renforcer l'offre de formation du système. Ces mesures se déclinent comme suit :

- La définition et l'adoption de nouveaux critères prenant en considération la dimension régionale et les besoins de l'environnement socioéconomique national et régional et la couverture spatiale ;
- L'extension des établissements existants à travers l'achèvement des projets programmés en accélérant leurs travaux et transformation de certaines facultés poly disciplinaires en établissements offrant des spécialités porteuses, en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- Programmation et réalisation des nouveaux projets :
 - *Programmation et lancement des travaux de réalisation de 2 facultés de médecine et de pharmacie à Agadir et Tanger ;*
 - *Programmation de construction de l'ENCG à Dakhla ;*
 - *Programmation de construction de 2 Ecoles Supérieure de Technologie à Beni Mellal et à kalaa Essraghna ;*
 - *Construction de la Faculté de Science de Charia à Samara ;*
 - *Construction de l'institut supérieur de santé à l'Université Hassan 1 Settat ;*
 - *Programmation de la construction de l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués (ESAA) à l'Université Hassan II Mohammedia ;*
- Publication de 5 textes juridiques dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions juridiques, contenues dans les textes des établissements de formation des cadres, relatives à la création d'annexes auprès de ces établissements ;
- Création de nouveaux établissements de formation des cadres (création de 6 annexes de l'Ecole Nationale d'Architecture dans les villes suivantes : Fès, Marrakech, Casablanca, Agadir, Oujda et Tétouan).
- Extension de l'infrastructure d'accueil

L'enseignement supérieur au Maroc avec ses quatre composantes⁸, comprend 24 universités et 393 établissements qui se répartissent comme suit⁹ :

- 13 universités publiques regroupant 125¹⁰ établissements universitaires répartis sur 32 villes universitaires relevant de 15 régions ;
- 58 établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités (Formation des cadres) dont 27 pour la formation scientifique et technique, 16 pour la formation économique, juridique, administrative et sociale, 15 pour la formation pédagogique ;

⁸ L'Enseignement Supérieur Universitaire Public, Les Etablissements de la Formation des Cadres, L'enseignement Supérieur Privé, Les Etablissements créés dans le cadre du partenariat.

⁹ Ces données sont provisoires.

¹⁰ Y compris 6 instituts de recherche scientifique

- 5 universités privées avec 189 établissements de l'enseignement supérieur privé autorisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres ;
- 1 université publique à gestion privée (Université Al Akhawayn à Ifrane) ;
- 5 universités créées dans le cadre d'un partenariat public-privé, avec 18 établissements.

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est passé de 362 en 2009/2010 à 393 en 2013/2014, soit une augmentation de 10,8%, permettant ainsi une augmentation et une diversification de l'offre de formation.

La capacité d'accueil des établissements de l'enseignement supérieur universitaire est passée de 339081 en 2009-2010 à 387952 en 2013-2014, soit une augmentation de 14,5%.

Évolution des effectifs étudiants :

Le nombre des étudiants nouveaux inscrits, dans les différents établissements de l'enseignement supérieur, est passé de 110.017 en 2009-2010 à 206.901 en 2013-2014. Ce nombre se répartit comme suit :

- Enseignement universitaire : 184743 étudiants nouveaux inscrits ;
- Formation des cadres : 14277 étudiants nouveaux inscrits ;
- Enseignement Supérieur Privé : 7881 étudiants nouveaux inscrits.
- Tableau n° 29 : Évolution des effectifs des nouveaux inscrits

Tableau n°29 : Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle

Secteur	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-14
Enseignement universitaire	90 601	118 295	157 677	196 067	184 743
Formation des cadres	10 983	8 700	9 987	14 235	14 277
Enseignement Supérieur Privé	8 433	8 500	8 750	9 137	7 881
Total	110 017	135 495	176 414	219 439	206 901

Source : MESRSFC

Ainsi, ces données montrent que les établissements universitaires accueillent 89% des nouveaux inscrits du supérieur au moment où les établissements de formation des cadres n'en accueillent que 6,9%. Le secteur privé ne participe que par 3,8% du total des effectifs des nouveaux inscrits.

Concernant le nombre global des étudiants de l'enseignement supérieur, il est passé de 365.399 en 2009-2010 à 665.991 en 2013-2014 enregistrant une augmentation de 82,3%. Le nombre global d'étudiants se répartit comme suit :

- Enseignement universitaire : 602.885 étudiants ;
- Formation des cadres : 27.597 étudiants ;

- Enseignement Supérieur Privé : 35.509 étudiants.

Tableau n° 30 : Évolution des effectifs Globaux des étudiants

Secteur	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-14(*)
Enseignement universitaire	308 005	360 574	447 801	543 420	602 885
Formation des cadres	22 276	20 759	22 897	29 090	27 597
Enseignement Supérieur Privé	35 118	35 648	36 434	37 920	35 509
Total	365 399	416 981	507 132	610 430	665 991

Source : MESRSFC

Par rapport au nombre global des étudiants du supérieur, les établissements universitaires en accueillent 90% des étudiants alors que les établissements de formation des cadres n'en accueillent que 4% et les établissements de l'enseignement supérieur privé 5,3%.

2. Amélioration et diversification de l'offre pédagogique

La mise en place de la réforme pédagogique dans les universités a permis le développement et la diversification de l'offre de formation et la mise en place des formations répondant aux besoins de l'économie nationale. Plusieurs acquis ont été enregistrés, notamment :

- L'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle architecture pédagogique (L, M, D) en conformité avec les réformes engagées à l'échelle internationale ;
- La mise en place des normes pédagogiques nationales et un système d'évaluation et d'accréditation des filières de formation en vue d'améliorer leur qualité et leur adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- La diversification et la professionnalisation de l'offre de l'enseignement universitaire à travers :
 - La multiplication par 8 du nombre des filières accrédités entre 2003-2004 et 2013-2014;
 - La multiplication par 20 du nombre des filières professionnalisantes entre 2005-2006 et 2013-2014;
 - Les filières professionnalisantes représentent 64% des filières accréditées en 2013-2014;
 - L'orientation de la professionnalisation de l'offre de l'enseignement supérieur vers les champs disciplinaires « Sciences et Techniques » et « Sciences Juridiques, Economiques et Sociales».
- La réalisation de deux opérations de l'auto-évaluation au niveau national (L'évaluation des filières de Licence en études fondamentales en 2008-2009 et l'évaluation des filières du Diplôme Universitaire en Technologie et Licence

Professionnelles et Master en 2010) en vue d'une amélioration continue de la qualité de formation.

- Le lancement des travaux relatifs à la réforme des études en médecine et pharmacie et médecine dentaire.
- L'adéquation des formations avec les besoins du marché de l'emploi, à travers:
 - La participation active aux grands chantiers de dynamisation de l'économie nationale à travers la formation des ressources humaines qualifiées et spécialisées (Initiative 10.000 ingénieurs, Programme Offshoring, Initiative 3.300 médecins, Pacte National d'Emergence Industrielle (les nouveaux métiers mondiaux du Maroc) et autres initiatives et chantiers (Energie, Tourisme, Transport & Logistique, Environnement).
 - La mise en place d'un dispositif intégré pour l'enseignement des langues s'articulant autour des Centres de Ressources en Langues (tests de positionnement, manuels et ressources numériques, certificat de compétence en langues).
 - L'introduction des enseignements transversaux dans le cursus de Licence: modules de méthodologie du travail universitaire, modules Langues & Communication, modules informatiques.
 - La mise en place d'un système de tutorat pour les étudiants du premier semestre (S1) et du deuxième semestre (S2) de Licence dans toutes les universités.
 - La mise en place de deux programmes pour le suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de quelques universités dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Européenne.

Ces acquis se sont consolidés par les principales réalisations enregistrés au cours de l'année 2013-2014. Il s'agit en particulier de:

- Augmentation du nombre de places du concours commun pour l'accès aux grandes écoles d'ingénieur : 3340 place en 2013;
- Développement de l'offre de formation en médecine par l'augmentation du nombre des médecins afin d'améliorer la densité médicale;
- Diversification des formations et leur adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et des grands projets structurants en ressources humaines qualifiées:
 - Le nombre global des filières accréditées a atteint 1734 filières dans les différents champs disciplinaires dont 60% professionnalisantes;
 - L'introduction de la formation par alternance;
 - La signature d'accord de coopération avec la CGEM pour la conception commune des filières de formation et des stages aux étudiants pour assurer une meilleure adéquation des formations avec les besoins des entreprises.
- Orientation d'un grand nombre d'étudiants vers les formations professionnalisantes à travers:

- Le lancement du programme de formation de 10000 cadres pédagogiques dans les métiers d'enseignement. Ce programme est lancé en 2013-2014 par la formation de 2220 stagiaires dans 47 filières.
- La création des formations professionnalisantes dans les nouveaux établissements universitaires (Faculté de Science de Charia à Samara, l'institut supérieur de sciences de la santé à Settat...)
- La Mise en application des attributions des écoles nationale de commerce et de gestion en ce qui concerne la préparation et la délivrance de diplôme national d'expert-comptable : Préparation d'un projet de cahier national pédagogique sur «Diplôme National d'expert-comptable" en coordination avec tous les acteurs concernés.
- Amélioration des conditions d'accès aux établissements à accès régulés et ce par :
 - L'intégration des Ecoles Nationales des Sciences Appliquées et Facultés des Sciences et Techniques dans le concours national commun d'accès aux grandes écoles d'ingénieurs;
 - L'adoption de nouvelles normes relatives à l'accès aux établissements à accès régulés : procédure uniforme pour la candidature d'admission, et de sélection, ainsi qu'au concours d'accès à ces établissements.
- Renforcement du système de passerelles et de réorientation dans les filières d'enseignement supérieur : Création des passerelles dans les écoles nationale de commerce et de gestion pour les étudiants des classes préparatoires des écoles supérieures « filière d'économie et de gestion »;
- Poursuite de la réforme pédagogique de l'enseignement supérieur à travers plusieurs mesures :
 - L'achèvement du projet de réforme des formations en médecine, pharmacie et médecine dentaire;
- La révision des textes juridiques relatifs aux établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités en ce qui concerne l'adoption de la réforme pédagogique à l'instar des établissements universitaires.
- Amélioration de l'efficacité et l'efficience des formations offertes par le système à travers une série de chantiers portant essentiellement sur:
 - L'auto-évaluation globale des cycles de formation à accès ouvert et régulé (DUT, Licence, Master, Ingénieur, ENCG et Traducteur) dans la perspective du renouvellement de l'accréditation;
 - L'approbation par la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur du nouveau cahier des normes pédagogiques nationales afférent à tous les diplômes nationaux et sur le contenu des tronc nationaux communs ;
 - Réorganisations des unités de formation en Langues;
 - Evaluation et accréditation de nouvelles offres de formation proposées par les universités et les établissements d'enseignement supérieur non universitaire selon les nouvelles normes nationales pédagogiques. Le total des filières

accréditées en 2013-2014 a atteint 1734 filières dont 60% sont professionnalisantes ;

- L'évaluation du système d'enseignement des modules transversaux « langue et communication»;
 - L'ajout d'une norme pédagogique, indiquant la possibilité d'enseigner des filières en mode alterné, dans les nouvelles normes pédagogiques nationales.
 - La réalisation des premières auto-évaluations de la gestion et des activités des centres d'études doctorales (CEDoC) et du rendement des formations accréditées depuis 2008-2009.
 - La signature d'une convention cadre de coopération avec la CGEM pour l'adéquation des formations aux besoins des entreprises à travers l'encouragement de la conception commune des filières de formation et la réalisation des stages.
 - La signature d'une convention cadre, entre le Ministère et le Ministère de l'Economie et des Finances, et des contrats programme entre le Ministère et les présidents d'universités dont relèvent les écoles supérieures d'enseignants pour le lancement du programme de formation de 10.000 cadres pédagogiques dans les professions d'enseignement. Ce programme a été lancé en 2013-2014 par la formation de 2.220 stagiaire dans 47 filières.
 - La création de formations professionnalisantes dans certains établissements universitaire nouvelles.
- Publication, le 18 août 2014 (BO.N° 6434), du Dahir d'application de la loi n°80.12 relatif à la création de l'Agence Nationale d'Evaluation et de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

3. Le développement des Œuvres sociales pour les étudiants

Le département de l'enseignement supérieur a toujours déployé des efforts considérables pour faciliter les conditions d'accès et d'apprentissage aux étudiants à travers tous le territoire du Royaume. Plusieurs actions ont été réalisées pour la promotion des Œuvres sociales pour les étudiants :

➤ **Les Bourses :**

- Augmentation de l'effectif global des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur universitaire de 128.000 en 2009-2010 à 242.392 en 2013-2014 soit une croissance de 89%;
- Attribution de 92.418 bourses nouvelles aux bacheliers au titre de l'année 2013-2014 contre 81200 en 2012-2013, soit un accroissement de 13,8%;
- Le budget total alloué aux bourses en 2014 est : 1 280 millions de dirhams
- Le taux de satisfaction des demandes de bourses est actuellement égal globalement à 80%.
- Dématérialisation de la procédure de retrait des bourses par les étudiants par la mise en place, en collaboration avec la Trésorerie Générale du Royaume et Al-Barid Bank,

une carte prépayée « Minhaty » qui permet aux étudiants de disposer de leur bourse directement auprès des guichets automatiques de ces deux institutions ;

- Révision du décret fixant les conditions d'octroi des bourses d'études et les modalités d'allocation des crédits nécessaires auprès de l'office national des œuvres universitaires sociales et culturelles ;
- Révision de la procédure et des critères d'attribution des bourses en vue d'atteindre la frange des étudiants les plus nécessiteux.

➤ **Les services d'hébergement et de restauration**

Les services d'hébergement et de restauration ont connu un développement considérable à travers :

- L'augmentation de la capacité d'accueil des cités et restaurants universitaires. Ainsi, l'année universitaire 2013-2014 a connu:
 - l'ouverture de la cité universitaire de Fès-Saïs 3 avec une capacité d'accueil de 2232 lits.
 - La construction des cités universitaires de Tétouan (2400 lits), Agadir (2100), Nador (1400), Safi (1400), et des résidences universitaires à Taza (1200 lits) et Marrakech (1200 lits).
 - L'extension des cités universitaires d'Oujda (1025 lits), Settat (400 lits), Meknès (760 lits), Moulay Ismail Rabat (1000 lits).
 - La construction de 2 restaurants à Agadir et Béni-Mellal (6000 repas chacun).
 - Finalisation de construction des restaurants de Tanger et Fès (6000 repas chacun).
 - Lancement des travaux de construction de nouveaux restaurants à Fès (6000 repas), El-Jadida (6000 repas), Tétouane (6000 repas), Safi (6000 repas), Nador (6000 repas).
- L'adoption d'une nouvelle procédure pour l'hébergement des étudiants et étudiantes selon des critères définis et l'utilisation d'un système d'information pour le classement des dossiers et le tri des admis par mérite ;
- L'adoption d'un règlement intérieur des cités universitaires.

➤ **Programme « INJAZ »**

Le programme INJAZ, lancé le 13 novembre 2010, s'inscrit dans la priorité stratégique «Transformation Sociale » de la stratégie nationale Maroc Numeric 2013 qui vise à rendre accessible aux étudiants l'Internet haut-débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance.

L'année 2013-2014 s'est caractérisée par la 5ème édition de ce programme au profil de 24400 étudiants avec l'intégration des tablettes dans l'offre de cette édition. Ainsi, le nombre total des étudiants bénéficiaires de ce programme, après sa 4ème édition, a atteint 86047 étudiants.

II. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les progrès réalisés au niveau de l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, Il reste encore plusieurs contraintes à dépasser. Il s'agit en particulier de :

- L'absence d'un système national intégré pour déterminer les besoins du marché du travail ;
- La non implication des partenaires socioéconomiques dans la détermination des besoins du marché du travail ;
- Le faible rendement interne et externe du système ;
- La non contribution des partenaires socioéconomiques à l'élaboration et à l'encadrement des formations ;
- L'absence d'un système national d'information et d'orientation ;
- L'absence d'un système national de suivi de l'insertion des diplômés et de l'évaluation du rendement externe ;
- Les difficultés d'apprentissage pédagogique liées à la différence entre la langue d'enseignement dans le scolaire et l'enseignement universitaire ;
- Le faible taux d'encadrement pédagogique notamment dans certaines spécialités et certains établissements ;
- Le manque des équipements scientifiques et pédagogiques et les infrastructures d'accueil ;
- L'absence des passerelles entre les formations pour garantir la mobilité entre les secteurs de formation ;
- Les dysfonctionnements au niveau de la bonne gestion des modules transversaux

III. Un autre indicateur de mesure : le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans

A. Situation nationale

La complexité de concevoir un indicateur qui permet de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif 3, nous amène à privilégier l'indicateur suggéré par le rapport mondial de suivi de l'EPT de 2001, à savoir le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) qui mesure l'impact du système éducatif sur l'alphabétisation de cette tranche de la population. Pour le Maroc, cet indicateur est passé de 58% en 1994 à 77% en 2008, marquant ainsi une nette progression de 19 points. Cependant le nombre de jeunes qui restent à alphabétiser est encore élevé (23%). Les initiatives prises depuis 2009 par le gouvernement, tant au niveau de l'enseignement scolaire et universitaire qu'au niveau de la formation professionnelle, semblent garantir l'alphabétisation intégrale de cette jeune population d'ici 2015.

Une autre manière d'approcher l'atteinte de cet objectif est d'évaluer l'importance des jeunes de 12-17 ans non scolarisés. Les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire permettent d'estimer cette population à près de 1200000 jeunes en l'an 2010. Toutefois, les

jeunes pris en charge par les Départements de la Formation Professionnelle, de l'Éducation Non Formelle, et de l'Entraide Nationale représentent près de 450000 jeunes. Il en découle qu'approximativement près de 750000 jeunes de cette tranche d'âge se trouvent hors des institutions d'enseignement et de formation.

Malgré la transition démographique qui annonce un élargissement de la tranche d'âge 15-19 ans, il semble que la scolarisation universelle de cette population cible est un objectif réalisable à l'horizon 2015. Par contre, malgré l'amélioration du taux net de scolarisation dans qui est passé de 12% en 2006 à 18%¹¹ en 2012, un ralentissement dans la scolarisation de la population de plus de 20 ans est très probable. Ceci montre la pertinence d'une stratégie orientée vers plus d'ouverture de l'université, des écoles et des établissements de la formation professionnelle sur leur environnement pour permettre l'apprentissage tout au long de la vie.

Le régime d'étude en Education Non Formelle constitue l'entrée majeure pour la réalisation des objectifs attribués aux programmes ENF .Ce qui implique la nécessité d'instaurer un régime d'étude qui tient compte des spécificités de la mission de l'éducation non formelle, de l'environnement local et de l'adhésion des partenaires et des acteurs. En vue d'améliorer le régime d'études de l'éducation non formelle, les axes suivants sont retenus :

Ciblage

- Concevoir et animer un programme ENF en tenant pleinement compte des facteurs hétérogènes qui définissent les groupes cibles.

Cycle pédagogique

- Revoir le cycle de trois ans pour une flexibilité du programme basée sur des modules et l'acquisition des compétences.
- Assurer et garantir une intégration efficace et effective quels que soient les débouchés – formation, collège, école ou vie active / activité productive.
- S'engager à atteindre des résultats quantitatifs et qualitatifs, afin de responsabiliser l'animateur et pousser l'association à être le maître de son projet.

Approches et matériel pédagogiques

- Mettre en œuvre une approche basée sur le socle de compétences, en tenant compte de l'ensemble des compétences dont l'apprenant a besoin, intellectuelles et relationnelles.
- Promouvoir des méthodes pédagogiques adaptées à l'approche par les compétences à travers la formation et la supervision

¹¹ En comptabilisant tous les étudiants inscrits à l'enseignement supérieur Post-Baccalauréat

Durée et volume

- Revoir la possibilité de démarrer les cours ENF de façon souple tout au long de l'année, selon les circonstances des apprenants au niveau local.
- Assurer dans la pratique le nombre d'heures d'enseignement prévu, en renforçant la gouvernance et la supervision locales, par les associations et les communautés.

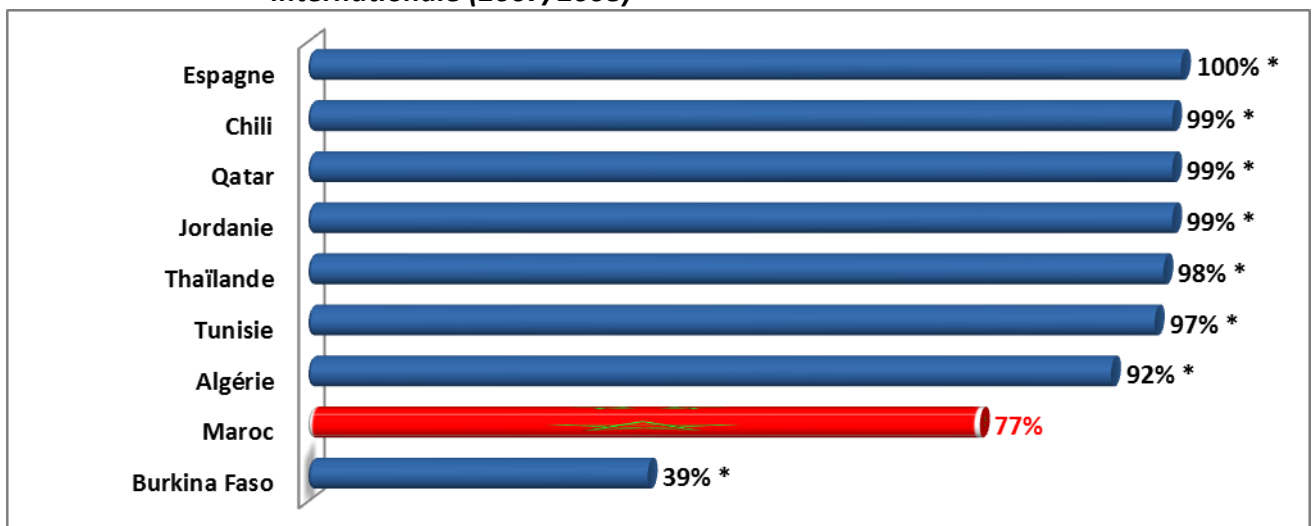
Centres

- Charger les services des délégations, avant la phase de partenariat, d'identifier le local sur la base des données de la carte scolaire non formelle ;
- Mobiliser de nouveaux partenaires régionaux et locaux (INDH, Commune, secteur privé...etc) pour construire des locaux ou pour assurer l'achat des équipements.

B. Situation du Maroc au plan international

Il semble que l'impact des programmes de scolarisation des jeunes et des adultes n'est pas encore tangible. En effet, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans n'est que de 77% en 2008, ce qui situe le Maroc dans une position non confortable comparativement à des pays à économies comparables. Le Maroc est appelé à déployer plus d'efforts dans ce domaine pour parvenir à la réalisation de l'objectif 3 de l'EPT en 2015.

Graphique 34: Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans : comparaison internationale (2007/2008)



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

(*) Estimation nationale des données plus récentes de la période 2005-2008

Chapitre 5

Objectif 4 : Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes

Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.

Grâce à la stratégie de lutte contre l'analphabétisme adoptée, depuis le début des années 2000, le Maroc a réussi à réduire le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus. C'est ainsi que ce taux est passé de 43% en 2006 à 28% en 2011 (estimation du HCP). Cet effort a bénéficié principalement à la population féminine qui enregistre le plus fort taux d'analphabétisme et qui montre le plus de motivation pour les programmes proposés.

Ces résultats seront consolidés avec la récente création de l'Agence Nationale d'Alphabétisation pour atteindre l'objectif de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20% en 2015 et de l'éradication quasi-totale du phénomène à l'horizon de 2020.

Fort de son expérience dans la lutte contre l'analphabétisme et de l'appui de l'UNESCO et des autres partenaires nationaux et internationaux, le Maroc a toutes les chances d'atteindre ces objectifs moyennant la poursuite de sa stratégie de lutte contre l'abandon scolaire et d'amélioration des taux d'achèvement des cycles d'enseignement obligatoire, principales sources d'alimentation de l'analphabétisme dans le pays. La mise en place de l'Agence Nationale d'Alphabétisation représente un atout important pour la mise en œuvre et la réussite d'une telle stratégie.

I. Projets et programmes réalisés

A. Situation de l'analphabétisme au Maroc

Grâce aux efforts de l'État en matière d'alphabétisation, le taux d'analphabétisme au Maroc a connu une baisse significative. En effet, chez la population âgée de 10 ans et plus, ce taux est passé de 43% à la fin de 2004 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, à 38,5% selon l'Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSDM) réalisée en 2006. Ce taux est passé en 2012 à 28% selon les résultats de la 2ème édition de l'Enquête Nationale sur l'Analphabétisme au Maroc.

Selon ces mêmes sources, le taux d'analphabétisme chez la population âgée de 15 ans et plus, est passé de 43% en 2006 à 31.2% en 2012.

La consolidation de la dynamique actuelle en matière d'alphabétisation permettra d'atteindre l'objectif 4 de l'EPT à l'horizon de 2015.

B. Programmes d'alphabétisation

Conformément aux axes de la stratégie nationale d'alphabétisation, quatre programmes diversifiés ont été mis en œuvre selon les spécificités des groupes cibles :

- Programme général : programme réalisé dans les structures d'accueil du MEN et par ses ressources humaines et qui est destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de plus de 15 ans ;
- Programme des opérateurs publics : programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations

analphabètes bénéficiant de leurs services. Les opérateurs impliqués sont : L'Entraide Nationale, la Jeunesse et Sport, l'Agriculture, la Pêche Maritime, la Justice, les Forces Armées Royales, les Forces auxiliaires, l'Artisanat et les Collectivités Locales ;

- Programme des associations : programme réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Programme des entreprises : programme de formation destiné aux salariés des entreprises.

Depuis 1998, le budget alloué à ce secteur a connu une nette augmentation passant de près de 50 millions de Dirhams à plus de 210 millions de Dirhams en 2012. De plus, avec la mise en place de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme, ce budget sera sûrement revu à la hausse.

C. Bilan quantitatif des programmes d'alphabétisation

Conformément aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, contenues dans le discours royal du 20 août 2000 à l'occasion du 47ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, et ordonnant au Ministère des Habous et des Affaires islamiques de dispenser des cours d'alphabétisation et d'éducation religieuse, civique et sanitaire, selon un programme bien élaboré, ledit Ministère a pris toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les instructions royales et a lancé dès octobre 2000, les cours d'alphabétisation. Ce programme est régi par le Dahir royal n°1.14.101 du 20 rajab 1435 de l'hègire correspondant au 20 mai 2014 relatif à l'établissement du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées.

Par ailleurs, les crédits nécessaires à la bonne marche de ce programme proviennent uniquement du budget alloué par l'Etat au MHA et du budget autonome du même ministère.

Les efforts déployés par les différents intervenants et opérateurs, en matière d'alphabétisation, ont abouti à une réduction graduelle du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus qui est réduit à 28 % en 2012.

Ces résultats ont été, en outre, authentifiés par les bilans annuels des programmes d'alphabétisation ne termes de rendement, ainsi que par les résultats positifs réalisés dans le cadre du programme d'appui de l'Union Européenne à la stratégie nationale d'alphabétisation.

De même, dans son Discours adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône le 30 juillet 2013, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a qualifié « d'inédits » les résultats des programmes nationaux d'alphabétisation mis en œuvre dans le Royaume.

Par ailleurs, il est à noter qu'en reconnaissance des efforts accomplis par le Maroc dans le domaine de l'alphabétisation, l'UNESCO a attribué au Maroc une mention honorable du

Prix Confucius-UNESCO d’alphabétisation au titre de l’année 2012 pour son programme d’alphabétisation et de post alphabétisation et pour sa contribution à l’autonomisation des femmes.

Le jury international a vivement apprécié le programme pour son fort impact sur la réduction des taux d’analphabétisme ainsi que pour sa contribution à l’intégration socio-économique des femmes marocaines.

En ce qui concerne le nombre de bénéficiaires des programmes d’alphabétisation, il a connu une importante augmentation atteignant le chiffre record de plus de 769400 bénéficiaires durant l’année 2012-2013. De même, il est à signaler que l’effectif des populations inscrites aux programmes d’alphabétisation durant les 5 dernières années (2008-2009 à 2012-2013), a atteint plus de 3 565 000 personnes.

En 2012-2013, plus de la moitié des bénéficiaires sont inscrits dans le programme de lutte contre l’analphabétisme encadré par plus de 1250 associations. 90% des effectifs de bénéficiaires sont des femmes, et 55% résident en milieu rural.

Notons par ailleurs que l’effectif global de bénéficiaires du programme de lutte contre l’analphabétisme dans les mosquées s’est accru d’une manière significative, en passant de 176 847 élèves en 2007-08 à 257073 en 2013-14, soit un accroissement moyen annuel de l’ordre 6%. Par ailleurs, les effectifs des bénéficiaires féminines ont connu, durant la période allant de 2007-08 à 2013-14 un accroissement annuel moyen de l’ordre de 10% dans le milieu rural et 7% dans le milieu urbain. Par contre, les effectifs des bénéficiaires masculins, ont connu une régression moyenne annuelle d’environ 1% dans le milieu rural et de l’ordre de 1% dans le milieu urbain pendant la même période.

Le tableau ci-dessous retrace l’évolution de l’ensemble des effectifs des bénéficiaires durant les 5 dernières années.

Tableau n°31: Évolution des effectifs d’inscrits aux programmes d’alphabétisation

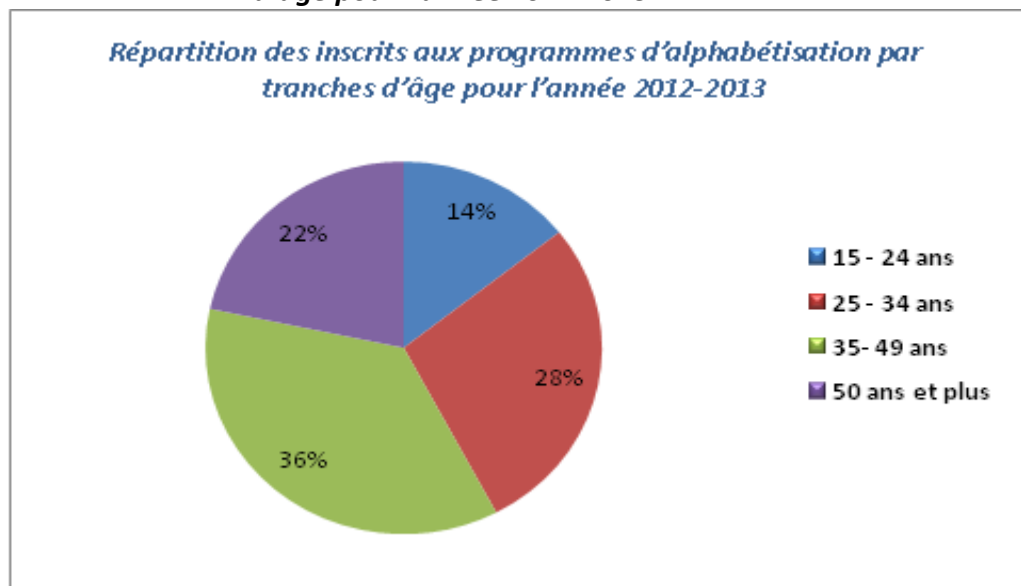
Année	Effectifs des inscrits
2008-2009	656 307
2009-2010	706 394
2010-2011	702 119
2011-2012	735 062
2012-2013	769 402
Total	3 569 284

Source : Agence Nationale de Lutte Contre l’Analphabétisme (ANLCA)

En 2012-2013, les données collectées par le Système d’Information pour le Management des Programmes d’Alphabétisation (SIMPA) montrent que 14 % des inscrits à ce programme appartiennent à la tranche d’âge 15-24 ans, alors que les bénéficiaires dont l’âge se situe

dans la tranche 25-34 ans représentent 28 %. Les 35-49 ans représentent, quant à eux, 36 % et les inscrits ayant 50 ans et plus forment 22 % de la totalité des inscrits. (voir graphique 35)

Graphique 35 : Répartition des inscrits aux programmes d’alphabétisation par tranches d’âge pour l’année 2012-2013



Source : ANLCA

II. Progrès dans la réalisation de l’objectif

A. Situation nationale

Le taux d’alphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est évalué à plus 71% selon l’Enquête Nationale sur l’Analphabétisme réalisée en 2012. Ce taux était estimé à 61,5% à la fin de 2006 dans le cadre de l’enquête nationale sur l’alphabétisme au Maroc réalisée par le Département en charge de la lutte contre l’alphabétisme¹².

Rappelons que d’après le dernier recensement général de la population et de l’Habitat de 2004, le taux d’alphabétisme était de l’ordre de 57%.

Tableau n° 32 : Taux d’alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus

Année	Taux global	Féminin	Masculin
2006 (1)	61,5%	53,2%	68,6%
2012 (2)	71.8%	63.2%	79.9%

(1) Enquête Nationale sur l’Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANS), 2006.

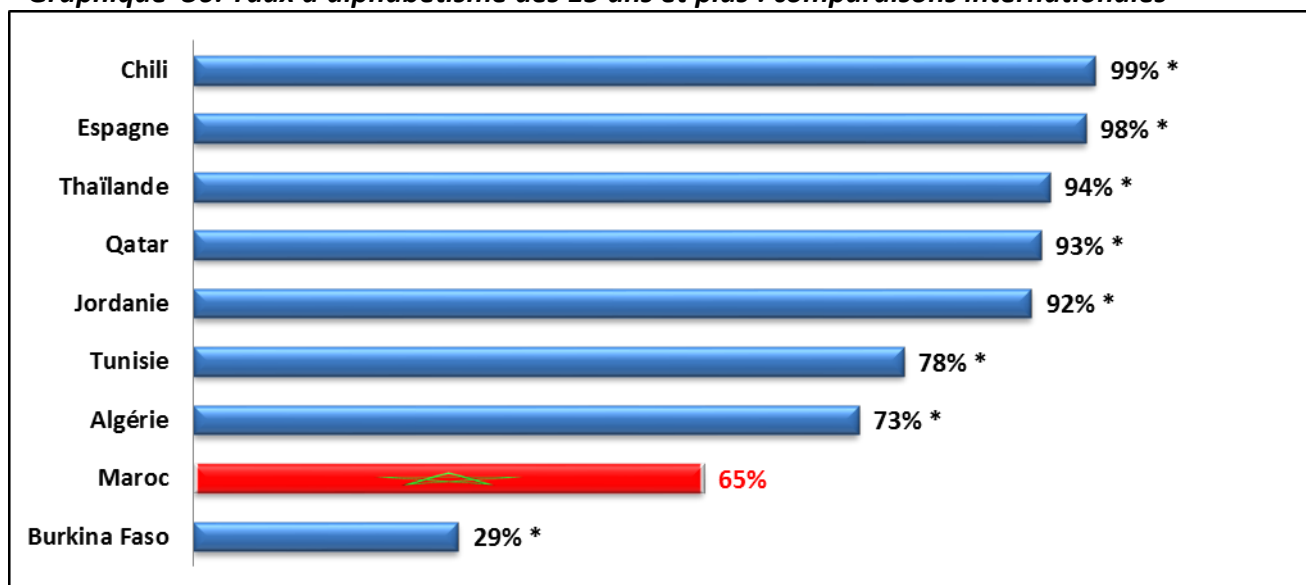
(2) Enquête Nationale sur l’Analphabétisme (ENAM, 2012).

¹² Selon cette même source, ce taux atteignait 53,2% chez les femmes, 68,6% chez les hommes, 72,8% en milieu urbain et 45,6% en milieu rural

B. Situation du Maroc au plan international

L'alphabétisation des adultes est l'un des indicateurs qui pénalise la position du Maroc dans les évaluations internationales, dont notamment, celles effectuées par le Programme des Nations Unies pour apprécier les avancées en matière de développement humain. Dans ces évaluations, auxquelles beaucoup de critiques et de réserves sont émises quant à leur aspect méthodologique, le Maroc occupe des positions qui ne sont pas à la hauteur des efforts engagés comparativement à des pays à niveau de développement similaire.

Graphique 36: Taux d'alphabétisme des 15 ans et plus : comparaisons internationales



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

(*) Estimation nationale de la donnée la plus récente de la période 2005-2008

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Quoique significatives, les réalisations en matière d'alphabétisation, eu égard aux objectifs arrêtés et l'ampleur du phénomène, n'ont pas permis de venir à bout de ce fléau qui handicape le développement du Maroc. Cette situation est due à la combinaison de plusieurs facteurs et contraintes dont on peut citer :

- L'insuffisance de moyens, notamment financiers, pour l'amélioration et l'extension de l'offre ;
- La dispersion géographique et l'hétérogénéité socio culturelle et linguistique de la population cible ;
- Les besoins énormes en matière de programmes et d'actions de post-alphabétisation susceptibles d'éviter l'analphabétisme de retour ;
- La faible adhésion de certains secteurs concernés comme le secteur privé à titre d'exemple ;

- L'absence d'un système d'équivalence et de passerelles pour promouvoir l'insertion des bénéficiaires ;
- La faible convergence des programmes d'alphabétisation avec les autres plans de développement sectoriels et de développement local.

Chapitre 6

Objectif 5 : Atteindre la parité et l'égalité entre les sexes dans l'éducation

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015, et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

Le Maroc a mobilisé d'importantes ressources humaines et financières pour atteindre l'objectif d'élimination des disparités, et pour l'instauration de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2015. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits avec l'initiation du processus de réforme de l'éducation et de la formation et surtout depuis le lancement du programme d'urgence en 2009.

Les données statistiques montrent que l'indice de parité s'est nettement amélioré durant la décennie 2000-2010, passant de 0,84 à 0,94 (de 0,76 à 0,92 en milieu rural) pour l'enseignement primaire, de 0,75 à 0,81 pour l'enseignement secondaire collégial et de 0,85 à 0,98 pour l'enseignement secondaire qualifiant. Ceci autorise à dégager deux constats :

Le Maroc a de fortes chances d'atteindre l'objectif de parité avant même l'horizon de 2015 pour les niveaux inférieurs ;

L'indice de parité entre les sexes s'améliore au fil des années comme en témoignent les données du présent rapport.

Néanmoins, des retards dans la réalisation de la parité persistent dans les zones rurales et pour les milieux socio-économiques défavorisés. Au regard de la spécificité des facteurs contraignants d'ordre socio-culturel, des solutions novatrices doivent être adoptées, notamment sous forme d'une politique de discrimination positive, ciblant les filles de ces milieux et susceptible d'accélérer la réalisation de l'objectif de parité.

Il est important de rappeler que la Charte Nationale d'Éducation et de Formation énonce dans les principes fondamentaux «Le système d'éducation et de formation œuvre à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la constitution marocaine ».

La dimension « genre » a été prise en charge à travers la mise en place d'un Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT-IES). L'ensemble des projets de ce plan ont d'ailleurs été intégrés dans l'agenda gouvernemental de l'égalité entre les sexes approuvé par le conseil du gouvernement du mois de mars 2011. Cet agenda permettra d'assurer la coordination et la synergie entre les différents départements dans le domaine de la promotion de l'approche genre.

I. La parité genre dans le système éducatif

La parité genre est presque acquise pour l'enseignement primaire et secondaire qualifiant. Cependant pour l'enseignement secondaire collégial, elle est en régression à cause des obstacles liés notamment à l'offre scolaire en milieu rural, à la qualité de cette offre et à des obstacles culturels qui empêchent l'hébergement de la fille hors du foyer familial.

Pour le niveau primaire, l'évolution de l'indice de parité entre milieux (urbain/rural) et entre filles et garçons se présente comme suit :

Tableau n° 33: Evolution de l'Indice de parité entre sexes au primaire (Filles/Garçons)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Urbain	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,94
Rural	0,86	0,89	0,91	0,92	0,94	0,95	0,95
Total	0,91	0,92	0,93	0,94	0,94	0,95	0,95

Source : DSSP/MEN

Tableau n° 34: Evolution de l'Indice de parité entre milieux au primaire (Rural/Urban)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Garçons	0,96	0,99	1,02	1,05	1,05	1,07	1,11
Filles	0,87	0,93	0,97	1,02	1,04	1,07	1,11
Total	0,92	0,96	0,99	1,04	1,05	1,07	1,11

Source : DSSP/MEN

Pour le niveau collégial, l'indice de parité a évolué de 2007-08 à 2012 comme suit :

Tableau n° 35: Evolution de l'Indice de parité entre genre au collège (Filles/Garçons)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Urbain	0,92	0,90	0,91	0,90	0,89	0,90	0,90
Rural	0,57	0,57	0,57	0,58	0,59	0,63	0,66
Total	0,84	0,82	0,82	0,81	0,81	0,82	0,83

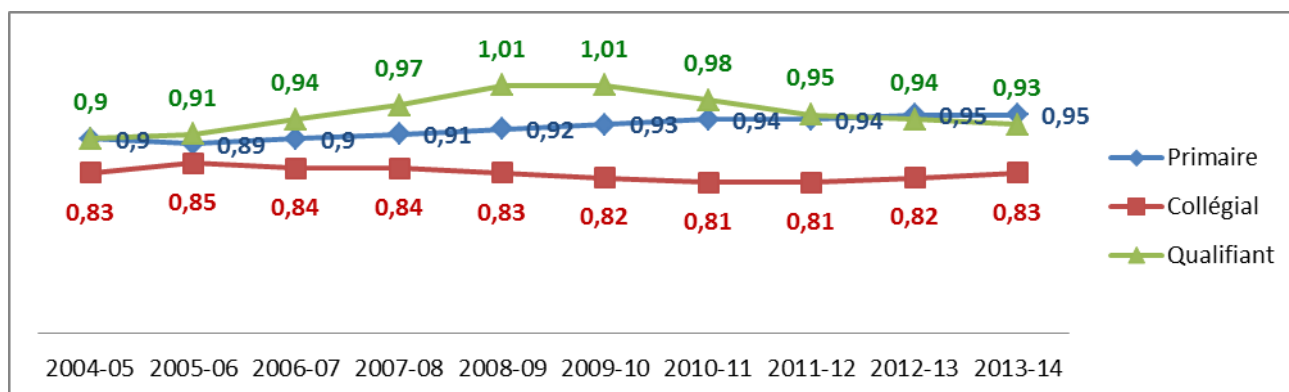
Source : DSSP/MEN

Tableau n° 36: Evolution de l'Indice de parité entre milieux au collège (Rural/Urban)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Garçons	0,35	0,37	0,41	0,44	0,47	0,49	0,55
Filles	0,21	0,23	0,26	0,29	0,31	0,34	0,40
Total	0,29	0,31	0,34	0,37	0,39	0,43	0,48

Source : DSSP/MEN

Graphique 37: Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, la parité entre genre (fille/garçon) dans l'enseignement traditionnel, sous tutelle du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, est loin d'être acquise : plus on

avance dans le cycle d'enseignement plus le taux de parité s'affaiblit (0.23 pour le traditionnel primaire contre 0.05 pour le terminal).

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a développé, dans sa stratégie, des mesures pour assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite, il s'agit de :

- Augmentation du nombre d'écoles destinées spécialement aux filles par la construction de nouveaux établissements dotés d'internats pour filles ;
- Construction d'internats spécifiques aux filles pour les écoles qui n'en disposent pas ;
- Sensibilisation des familles à l'importance de la scolarisation des filles dans l'enseignement traditionnel.

Tableau n° 37 : Évolution de l'indice de parité dans l'enseignement traditionnel

Année	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Primaire	0.18	0.19	0.20	0.23
Collégial	0.16	0.13	0.10	0.07
Secondaire	0.03	0.02	0.04	0.05
Terminal	0.03	0.04	0.04	0.05

Source : MHAI

Qu'est-il de la parité dans l'enseignement supérieur ?

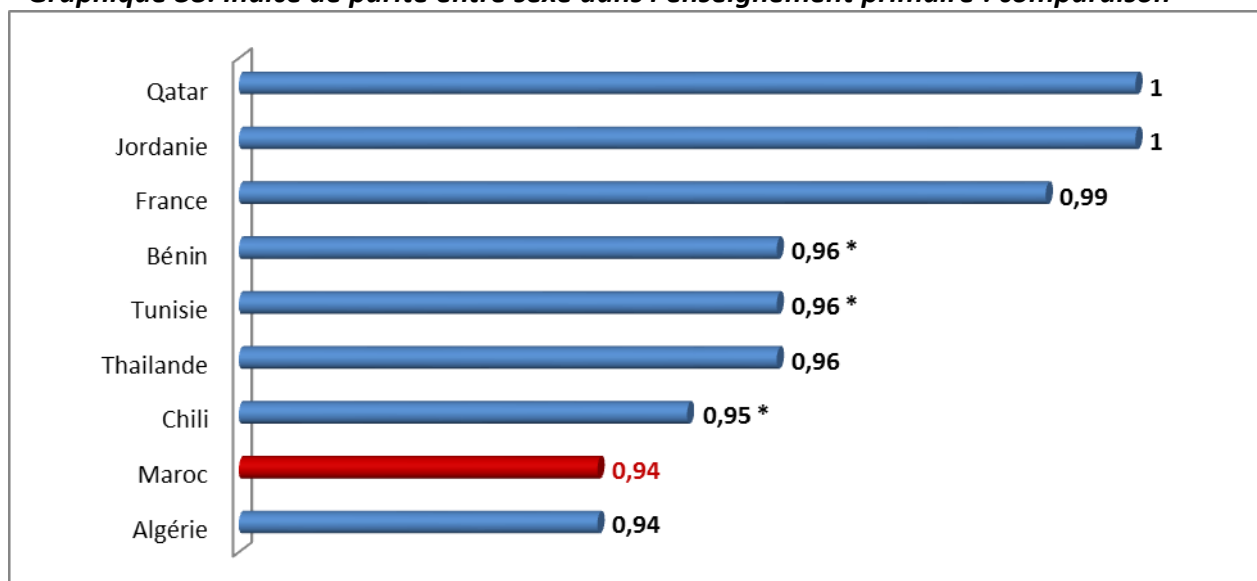
Il y a lieu de noter que le taux de féminisation dépasse 50% dans certaines filières d'études. Il s'agit notamment de la médecine dentaire (74%) et le commerce et gestion (63%). Dans l'ensemble, le taux de représentativité féminine est de :

- 48% dans les établissements de l'enseignement supérieur universitaire ;
- 54% dans les établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
- 43 % dans l'enseignement supérieur privé.

II. Positionnement international du Maroc

En termes de parité entre les sexes, le Maroc se trouve aussi en bas de l'échelle comparativement à d'autres pays. Il faut dire, cependant, que les écarts entre ces pays sont sensiblement faibles. En outre, il y a lieu de noter qu'en raison de la structure démographique de la population marocaine, caractérisée par un taux de féminité inférieur à 1, la parité genre se situe aux environs de 0,95.

Graphique 38: Indice de parité entre sexe dans l'enseignement primaire : comparaison



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO.

Données de l'année scolaire s'achevant en 2010

(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2009

III. La parité genre dans l'alphabétisation des adultes

Les programmes d'alphabétisation profitent dans une large mesure au genre féminin, puisque durant la période 2008-2013 plus de 85% des inscrits à ces programmes sont des femmes.

Tableau n°38 : Evolution des effectifs d'inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre

Année	Total	Masculins	Féminins	Part des femmes
2008-2009	656 307	105 001	551 306	84,0%
2009-2010	706 394	103 805	602 589	85,3%
2010-2011	702 119	115 031	587 088	83,6%
2011-2012	735 062	96 098	638 964	86,9%
2012-2013	769 402	87 019	682 383	88,7%

Source : ANLCA

En revanche, le nombre de femmes analphabètes reste bien supérieur à celui des hommes durant les 5 dernières années. Le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 46,8% en 2006 à 37% en 2012, contre respectivement 31,4% en 2006 et 20% en 2012 pour les hommes.

La parité entre les sexes est loin d'être atteinte et les femmes sont les plus désavantagées avec des taux d'analphabétisme supérieurs à plus de 50% que ceux des hommes.

Tableau n°39 : Evolution du taux d'analphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)

Année	Total	Féminin	Masculin	Parité (F/M)
2006 (1)	38,5	46,8	31,4	1,49
2012 (2)	28	37	20	1,85

(1) Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la déscolarisation au Maroc, 2006.

(2) Enquête Nationale sur l'Analphabétisme au Maroc (ENAM), 2012.

IV. L'approche genre dans l'alphabétisation

Il est à signaler que, désormais, l'approche genre est intégrée dans les contenus/curricula des programmes d'alphabétisation. A cet effet, les manuels actuellement en vigueur ont été révisés pour y intégrer cette approche qui constitue, dorénavant, un préalable et une condition lors de la conception et l'élaboration de tous les outils didactiques quelle que soit la population cible à laquelle ces programmes sont destinés.

Par ailleurs, l'approche genre a été adoptée et intégrée dans la budgétisation des programmes d'alphabétisation. En effet, le secteur a été distingué parmi les départements pilotes de cette action menée par le Ministère de l'Economie et des finances en partenariat avec l'UNIFEM. Deux indicateurs pertinents ont été ainsi choisis pour s'assurer de l'efficacité de cette approche dans l'action de lutter contre l'analphabétisme : le nombre de femmes inscrites aux programmes d'alphabétisation et le taux d'analphabétisme chez les femmes.

V. L'approche genre dans le système de la formation professionnelle

La nouvelle constitution du royaume a consacré le droit à la formation professionnelle dans son article 31 qui stipule que « les pouvoirs publics œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ».

Le même principe est mis en exergue par la Charte nationale d'éducation et de formation « Le système d'éducation et de formation œuvre à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la constitution marocaine » .

Au Département de la Formation Professionnelle, l'IÉEG a commencé à se concrétiser, suite à l'entente Maroc-Canadienne dans le cadre du projet RÉAPC, par la création en février 2013 de l'Unité de Gestion Genre (UGG). Ses interventions se ventilent selon quatre axes :

L'institutionnalisation de l'égalité et de l'équité de genre au sein du Département de la FP

Créée en février 2013, l'Unité de Gestion Genre (UGG) a pour finalité de soutenir le Département dans les changements qu'induit la volonté politique d'égalité et d'équité de genre manifestée dans les orientations gouvernementales. Cette unité est appuyée par des personnes ressources relais représentant les Opérateurs de Formation associés au projet RÉAPC, soit l'Agriculture, la Pêche Maritime et le Tourisme.

Toutefois, l'objectif de l'institutionnalisation s'inscrit dans le long terme et doit éventuellement s'appliquer à tous les secteurs. C'est pourquoi un point contact a été nommé dans chaque direction du DFP et qu'un Comité d'Institutionnalisation doit être instauré pour assurer le déploiement de l'ÉÉG dans le système de la formation professionnelle. Le rôle de ce comité est de veiller à l'orientation globale et stratégique du processus d'ÉÉG et de superviser sa mise en œuvre.

Développement d'un programme de formation

L'ÉÉG ne peut se réaliser sans formation et sensibilisation. En effet, ces actions contribuent à optimiser l'adhésion du personnel d'une organisation au processus d'institutionnalisation et le conduisent à mieux comprendre et utiliser les éléments conceptuels et les outils d'analyse de genre. C'est dans cette perspective que l'UGG a organisé des formations tant pour les personnes intervenant sur ce thème qu'auprès du personnel du DFP et des trois Opérateurs de Formation.

Ces sessions de formation portent sur divers thèmes tels que l'analyse de genre, le genre et les équipes de travail, le genre et la communication et l'évaluation sensible au genre. Huit activités de formation ont été organisées à ce jour dans une optique d'intégration du genre dans le système de formation professionnelle.

L'élaboration d'un référentiel des normes et des valeurs

Le référentiel des normes et des valeurs dans la formation professionnelle est, quant à lui, en perpétuelle évolution. En partant des valeurs d'égalité et d'équité, il se construit en interaction avec le milieu de la formation professionnelle dans le but de définir des balises qui encadreront le déploiement de l'ensemble du système de formation professionnelle, tant sur la dimension de la gestion, notamment des ressources humaines, que sur la dimension de la formation. Le référentiel concerne ainsi les deux dimensions de l'ingénierie de la formation professionnelle : la gestion et la formation (MEQ, 2003).

Accès des filles au le Système de la Formation Professionnelle

Les filles stagiaires sont prédominantes dans des secteurs traditionnellement féminins: santé et paramédicale, textile et habillement, coiffure et esthétique, administration, gestion et commerce et artisanat. Elles restent minoritaires dans les secteurs nouvellement investies en l'occurrence, les Industries Mécaniques, Métallurgique et Électronique, la pêche maritime et le bâtiment et travaux publics. Par ailleurs, dans les secteurs de la technologie de l'information et de la communication, l'hôtellerie, l'audiovisuel et le tourisme, la tendance

est de plus en plus proche de la parité.

L'examen de la répartition des stagiaires par genre et niveau fait apparaître une tendance vers la parité pour les niveaux Techniciens Spécialisés et Techniciens, les parts respectives des filles s'élèvent à 48% et 44%.

En revanche, la parité est loin d'être acquise dans les niveaux qualification et spécialisation qui n'attirent pas assez de stagiaires féminins.

Concernant l'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi, l'enquête réalisée sur la promotion 2008, révèle que le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne plus élevé de 13 points par rapport à celui des lauréats du sexe féminin (68.5% contre 55%). Ces études montrent que les filles, lauréates de la formation professionnelle, ont plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi.

Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), a entrepris en collaboration avec le Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes (FAES) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Fonds de développement des Nations Unis pour la Femme (UNIFEM), la planification d'un Projet à Moyen Terme (PMT) pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans les secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale.

VI. L'approche genre au département de Jeunesse et des Sports

L'action du Département de la jeunesse et des Sports répond aux recommandations de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité entre les sexes qui vise, entre autres, à assurer un accès équitable aux droits socio-économiques. Les différentes actions menées dans les domaines d'intervention du Département de la Jeunesse contribuent notamment à la réalisation de l'OMD à savoir :

- Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire. En 2009, le taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est passé de 40,5% en 1990 à 48,2% en 2009 ;
- Réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme des 10 ans et plus. En 2009, ce taux était de 60,3% contre 45% entre 1994 ;
- Éliminer les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès à l'emploi.

Le Département de la Jeunesse permettrait la mise en œuvre des objectifs fixés par la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 10 qui stipule que les Etats membres prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes et leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, l'octroi des bourses, la formation professionnelle, l'alphabetisation, l'accès à l'information spécifique d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien être des femmes.

VII. Contraintes et défis majeurs à relever

Trois contraintes majeures sont à prendre en considération et pour lesquelles des efforts restent à fournir en matière de :

- ✓ Développement des actions de vulgarisation et de diffusion des acquis législatifs en faveur des droits des femmes ;
- ✓ Amélioration des moyens et des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des lois, stratégies et politiques;
- ✓ Systématisation de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies sectorielles.

Chapitre 7

Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation

Améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir, pour tous, des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

L'amélioration de la qualité de l'éducation constitue, depuis quelques années, un objectif primordial dans la stratégie de réforme de l'éducation et de la formation professionnelle au Maroc. Cette préoccupation a pris une dimension particulière après la publication des résultats de tests nationaux et internationaux d'évaluation des acquis des élèves des cycles primaire et secondaire collégial. Ces tests ont mis en relief les déficits enregistrés par ces élèves dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux en lecture, en écriture et en calcul.

Certes, les mesures prises jusqu'à maintenant ont permis d'obtenir des résultats appréciables en termes d'amélioration des taux de déperditions et d'achèvement dans tous les cycles, ainsi qu'un accroissement important du nombre de bacheliers et des taux d'accès à l'enseignement supérieur. Toutefois, ces résultats quantitatifs positifs n'arrivent pas encore à combler les déficits qualitatifs qui persistent au niveau des résultats des élèves, du renforcement de leurs acquis et des compétences nécessaires à leur vie courante et à leur insertion professionnelle.

Aussi, pour l'échéance de 2015 et au-delà, le Maroc est appelé non seulement à poursuivre sa stratégie multidimensionnelle d'amélioration des taux d'abandon et d'achèvement, mais aussi de prendre des mesures concrètes de renforcement des compétences pédagogiques du personnel enseignant et du personnel de supervision pédagogique, de fournir des efforts supplémentaires pour améliorer les taux d'encadrement, moderniser les approches pédagogiques, réduire les inégalités et les disparités des conditions d'apprentissage entre milieux géographiques et catégories socio-économiques.

La question de la qualité se pose avec acuité aujourd'hui d'autant plus que toutes sortes de nouveaux défis et de nouveaux problèmes relatifs à l'éducation obligent les jeunes à être préparés les relever. Ils doivent être dotés de nouvelles connaissances, techniques, compétences, et de comportements citoyens. Les valeurs éducatives doivent être renforcées par une éducation de qualité qui permet à tous les élèves un accès équitable, indépendamment du lieu géographique de leurs résidences et de leur origine socio-économique.

L'importance de la qualité de l'éducation dans le développement national est évidente. Les objectifs de l'EPT définis au forum mondial de Dakar en avril 2000, ont soulevé la question de qualité de l'éducation et engagé les pays à améliorer tous les aspects qualitatifs des apprentissages. C'est pourquoi la qualité de l'éducation est un impératif qui va au-delà de son importance ou de son utilité pour le développement.

Focaliser les efforts sur une éducation de qualité en vue de lutter contre l'exclusion sociale exige d'affronter les problèmes qui entravent ou retardent la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous, et identifier en profondeur les obstacles liés à la participation des élèves qui subissent la discrimination, la marginalisation et l'exclusion sociale.

Dans sa politique de lutte contre les inégalités sociales, le Maroc a entamé, dans le cadre des OMD et de l'EPT, un ensemble de réformes visant l'élimination des problèmes de la marginalisation sociale, du chômage ou de l'exclusion sociale grâce à la mise en place d'un système de financement visant à intégrer les élèves les plus défavorisés.

Sur le plan qualitatif le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé dans un processus de réforme visant le renforcement des mécanismes d'encadrement pédagogique, le développement du système d'évaluation et de certification, le développement de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation et qualification du personnel enseignant.

I. Programmes et projets réalisés

Afin de résorber le déficit mis en relief précédemment et d'améliorer la qualité du système de l'éducation, le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé, par l'instauration de plusieurs projets ambitieux couvrant plusieurs domaines tels que l'amélioration du dispositif pédagogique, la révision du curricula, l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) dans le processus d'apprentissage, le renforcement des compétences du personnel enseignant et le renforcement du système de l'évaluation des acquis scolaires.

A. Orientation et objectifs visant l'amélioration de la qualité

Les principales mesures entreprises pour l'amélioration de la qualité des apprentissages couvrent principalement :

- L'amélioration du dispositif pédagogique en assurant l'acquisition des savoirs et des compétences de base ;
- L'initiation des élèves à l'usage des TICE et développer leurs facultés à travers une politique d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques;
- La lutte contre le décrochage et de l'échec scolaire de manière à hausser le taux de rétention des élèves jusqu'à la fin de l'enseignement collégial;
- Le développement d'un système d'évaluation et de certification;
- La refonte des Curricula pour améliorer la qualité de l'enseignement;
- La mise à niveau des compétences des personnels enseignant et administratif à travers un système d'éducation et de formation de base et continue;
- La promotion de l'excellence et la stimulation de l'innovation.

B. Bilan des réalisations qualitatives

Bien que les étapes de réalisation des projets qualitatifs soient difficiles à dissocier, il n'est pas sans importance de soulever les avancées réalisées pendant ces deux dernières années allant dans le sens de l'atteinte des objectifs qualitatifs assignés.

a. Amélioration du dispositif pédagogique et réorganisation de la vie scolaire

Le Ministère de l'Education Nationale a entrepris un projet d'amélioration de la qualité du dispositif pédagogique par l'analyse des supports pédagogiques et l'élaboration d'un module de formation en matière d'intégration de l'approche droit et de l'approche genre. Des séminaires de sensibilisation, d'appropriation et de mise en commun des concepts relatifs aux valeurs et principes universels des droits de l'Homme ont été organisés dans plusieurs Académies Régionales d'Education et de Formation au profit de différents acteurs.

Aussi, l'amélioration de la réorganisation de la vie scolaire s'est concrétisée par des mesures qui ont concerné notamment la mise en place des centres d'écoute et des clubs pédagogiques, et l'appropriation des principes de la convention des droits de l'enfant.

L'année 2012 a été marquée surtout par la mise en place d'un projet et d'opérationnalisation des observatoires régionaux pour la lutte contre la violence dans le milieu scolaire.

Le projet scolaire a visé aussi des actions civiques qui se répartissent entre les programmes scolaires et parascolaires, le mécanisme des clubs éducatifs, notamment les clubs de la citoyenneté ont connu beaucoup de progrès ces dernières années et ont encouragé les jeunes scolarisés à mener des actions civiques au sein de l'école.

Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

Afin d'améliorer son dispositif pédagogique dans l'enseignement traditionnel, le ministère des Habous et des Affaires Islamiques s'est engagé à élaborer :

- ✓ un document contenant les orientations méthodologiques et pédagogiques générales et communes entre toutes les matières enseignées dans ce secteur ;
- ✓ des orientations pédagogiques et méthodologiques spécifiques pour chacune des unités scolaires dans l'enseignement traditionnel.

L'organisation des activités parascolaire dans l'enseignement traditionnel a constitué aussi un facteur essentiel dans la stratégie du ministère des Habous et des Affaires Islamiques, l'objectif était de favoriser l'ouverture des établissements de l'enseignement traditionnel sur leur milieu socioculturel conformément aux textes de la loi 13.01. Ces activités ont recouverts plusieurs domaines d'animation, à savoir:

- Domaine culturel;
- Domaine sportif;
- Domaine social;
- Domaine écologique;
- Domaine artistique;

- Domaine de santé scolaire;
- Domaine du soutien intégré;
- Colonies de vacances....

Etant convaincu que la recherche pédagogique constitue un élément fondamental dans l'évolution du système éducatif de l'enseignement traditionnel, le ministère déploie des efforts considérables pour son encouragement. On peut distinguer dans ce contexte entre deux périodes:

- Période (2005-2010) : Au cours de cette période plusieurs recherches éducatives ont été réalisées en vue de diagnostiquer les méthodes d'enseignement dans ce secteur, ainsi que les méthodes d'évaluation et du soutien pédagogique.
- Période (2010-2013) : Au cours de cette période plusieurs travaux de recherches éducatives spécialisées ont été conduits dans le cadre de programmes établis entre le ministère et des enseignants chercheurs relevant de ce secteur. La recherche touche également les aspects techniques de gestion puisqu'il est question de réaliser et de mettre en œuvre une Solution Intégrée de Gestion de la Scolarité des établissements de l'Enseignement Traditionnel (SIGES) qui va permettre l'automatisation des procédures de gestion, l'élaboration des statistiques, des éditions et des consultations multicritères, la gestion des archives et la reprise de l'existant.

Dans le but d'améliorer le système d'examens certificatifs, à travers la mise en place des normes de qualité de gestion, le ministère s'engage à élaborer les cadres de référence pour l'encadrement méthodologique de la conception et l'élaboration des sujets des examens certificatifs qui seront mis en œuvre à partir de l'année scolaire 2016/2017.

La qualité passe par la formation des formateurs. Dans ce cadre, plusieurs cycles de formation continue ont été réalisés par le MHA. Par ailleurs, en vue d'améliorer la formation continue dans cet enseignement, le ministère procède, dès l'année scolaire 2014/2015, à l'évaluation de ces programmes, et à la diversification des dispositifs de suivi afin d'atteindre les objectifs fixés, et assurer le bon déroulement de cette opération

Formation professionnelle

Mise en place d'un cadre national de certification par le Département de la FP

Et pour améliorer la mobilité des travailleurs et des apprenants dans le cadre du statut avancé que notre pays a conclu avec l'Union Européenne en octobre 2008, le Département de la Formation Professionnelle a initié un processus pour la conception et la mise place d'un Cadre National des Certifications (CNC) a été engagé. Ce cadre national des certifications permettra :

- D'assurer la transparence et la comparabilité des diplômes et certificats décernés ;

- D'instaurer les passerelles dans le système d'éducation et de formation, de mettre en place un système de validation des acquis professionnels et de favoriser la formation des individus tout au long de la vie ;
- De contribuer à la modernisation du système d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises pour faire face aux nouveaux enjeux économiques et technologiques ;
- D'établir des correspondances avec le Cadre Européen des Certifications pour améliorer la mobilité et l'intégration des travailleurs et des apprenants marocains dans le cadre du statut avancé que notre pays a signé, le 13 octobre 2008, avec l'Union Européenne.

Ce rapprochement avec le Cadre Européen des Certifications ne peut être concrétisé, selon le statut avancé accordé au Maroc, depuis le 13 octobre 2008, dans ses relations avec TUE, sans :

- l'encouragement de l'adéquation des cursus universitaires du Maroc à ceux de l'UE par le soutien à l'établissement de filières d'enseignement et de formation basées sur des systèmes d'unités capitalisables transférables et comparables ;
- le renforcement du processus de certification dans le domaine de l'enseignement, en vue d'assurer la qualité et la transparence de la certification. Ceci contribuera à la modernisation du système d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises.

La phase de conception du CNC est achevée et validée donnant lieu à une grille de huit (8) niveaux avec 6 descripteurs.

Quant à la phase de gouvernance, une circulaire portant la création de la commission nationale en charge du pilotage du CNC a été signée par le chef du Gouvernement

Evaluation de la Qualité REVA

En 2009, Le DFP, en collaboration avec l'Instance Nationale d'Evaluation, a réalisé l'étude d'évaluation de la qualité de la formation professionnelle dispensée par les principaux départements formateurs en l'occurrence l'Agriculture, les Pêches Maritimes, le Tourisme et l'Artisanat. Une étude similaire a été réalisée dans le secteur de la formation professionnelle privée auprès de 150 EFPP.

Le premier objectif de cette étude était la production d'un référentiel global. La première version de ce référentiel a été réalisée en 2011, mais ce référentiel n'a été ni consensuelle ni unifié (car seuls 4 départements formateurs ont été concernés par l'étude).

S'inscrivant dans la démarche de la production d'un outil unifié, uniforme et consensuel

d'évaluation la Direction de la Planification et de l'Évaluation a d'élaboré, à partir du projet de référentiel déjà produit, un outil d'évaluation (REVA) dont l'objectif est de :

- de mesurer la qualité de la formation dispensée par les EFP ;
- d'évaluer l'organisation, le fonctionnement et la gestion administrative de l'établissement ;
- d'évaluer l'organisation et la gestion pédagogique de la formation qu'il dispense ;
- d'apprécier le niveau et la qualité des relations qu'il entretient avec son environnement immédiat.

La Direction de l'éducation non formelle a élaboré un guide de vie scolaire non formelle , au cours de l'année scolaire 2012/2013, qui détermine les moyens et les outils pour l'instauration d'une vie scolaire en ENF de qualité, il présente des approches et des activités incitant les apprenants à gérer leur propre environnement et vie scolaire, il est structuré autour de trois axes :

- ✓ approches pédagogiques pour les animateurs
- ✓ animation des groupes d'apprenants
- ✓ mise à la disposition des acteurs les indicateurs pour suivre et évaluer leur programme et activités.

b. Intégration des TICE et de l'innovation dans le domaine de l'éducation

Plusieurs mesures ont été réalisées pour généraliser les TICE dans l'enseignement afin d'améliorer les apprentissages et la promotion des pratiques. Ainsi, 87 % des établissements scolaires possèdent un environnement multimédia de base. Un important budget public de 635 MDH a été alloué à l'équipement de 2838 établissements en équipement multimédia et valise multimédia et connexion à Internet.

Le domaine de l'alphabétisation a enregistré dans le cadre de partenariat avec l'UNESCO en 2007, la mise en place d'un nouveau système d'information. L'évaluation de sa mise en œuvre en 2009 a montré la nécessité d'une adaptation supplémentaire du logiciel retenu aux spécificités du contexte marocain.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau logiciel a été développé, se basant sur la même logique de conception et la même architecture que le précédent. Ce nouveau système d'information pour le management des programmes d'alphabétisation (SIMPA) est composé de 3 modules :

- 1) Un module de recensement des opérateurs, des programmes, des cours, des formateurs et des apprenants ;
- 2) Un module de procédures de gestion permettant de réaliser le suivi financier, d'identifier les besoins des alphabétiseurs en formation, et de réaliser la gestion des stocks en manuels et guides ;

- 3) Un module de reporting qui produit des états de sortie statistiques fonctionnels correspondant aux besoins en information des trois niveaux de prise de décision (local, régional et national)¹³, de planification et de gestion des programmes d’alphabétisation.

Le module permet également de mesurer les indicateurs de performance des programmes d’alphabétisation. Sa généralisation et son déploiement dans toutes les Académies Régionales d’Education et de Formation ont été réalisés au cours de l’année 2010/2011. Durant ces trois dernières années, le SIMPA, à caractère évolutif, a pu être enrichi par d’autres modules traitant, notamment, de programmes spécifiques, de programmes de post alphabétisation et de la formation des alphabétiseurs.

c. Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage et la généralisation d’un accès de tous les élèves à un enseignement de qualité constituent une des priorités des objectifs stratégiques du Ministère de l’Education Nationale. La stratégie adoptée consiste en la mise en place de cellules de veille qui s’articulent sur l’action de repérage des décrocheurs menée dans chaque établissement.

La réussite de ces cellules de veille et de suivi dépend de leur intégration dans le projet d’établissement et de l’animation des équipes enseignantes au regard de l’offre de formation.

D’autres mesures ont été entamées dans ce sens. Il s’agit de la mise en place d’un dispositif de suivi personnalisé pour détecter les élèves en difficulté scolaire et leur apporter appui, pour éviter l’échec scolaire et le décrochage.

En plus, de ces mesures, le MEN a entamé un dispositif de soutien scolaire des élèves à tous les niveaux.

La Direction de l’Education Non Formelle a envisagé, pendant l’année scolaire 2012-2013, dans le cadre de l’assistance technique de l’Union Européenne aux programmes de l’Education Non Formelle, la mise à niveau de son système d’information sur l’ENF, afin qu’il soit capable de satisfaire les besoins du secteur et de ses différents partenaires.

L’objectif principal de cette mission était d’accompagner la DENF dans la mise à niveau d’un système d’information et de gestion efficace, souple et fonctionnel permettant ainsi un suivi et une évaluation à grande échelle, une planification rationnelle, une gestion efficace et fiable et une coordination élargie entre le niveau central et les partenaires aux niveaux décentralisés.

Ce nouveau système permet le recensement « des bénéficiaires, des programmes de

¹³ Ces états de sortie statistiques concernent la ventilation des bénéficiaires par sexe, milieu de résidence ou tranches d’âge, la répartition des formateurs selon leurs années d’expérience en alphabétisation ou celle des centres selon les programmes d’intervention ou le milieu de résidence, ...

l'ENF, des partenaires, des animateurs, des inspecteurs opérant dans l'ENF », le suivi de tous les volets d'intervention des programmes de l'ENF et la production des indicateurs de performance de tous les programmes de l'ENF. La généralisation de ce système d'information au niveau des académies et des délégations est programmée pour l'année scolaire 2014-2015 après la réalisation des formations nécessaires.

Dans le même cadre, la Direction de l'Education Non Formelle a mis en place, en partenariat avec l'Union Européenne, un dispositif de ciblage des interventions et de la carte de non scolarisation qui permet aux AREF et à d'autres entités décentralisées – tels les services de planification au niveau de la commune – de mieux gérer la non-scolarisation, et au niveau national de prioriser de façon ciblée les régions à haut abandon scolaire, surtout que Les enfants ciblés par l'ENF constituent une population très hétérogène et vivant des situations personnelles et socioéconomiques très diversifiées. Ce dispositif c'est un système d'information géographique qui permet d'identifier les caractéristiques des enfants cibles - données quantitatives et qualitatives- et de les représenter sous forme de cartes.

d. Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaires

La lutte contre le décrochage et la généralisation d'un accès de tous les élèves à un enseignement de qualité constituent une des priorités des objectifs stratégiques du ministère de l'éducation nationale. La stratégie adoptée consiste en la mise en place des cellules de veille qui s'articulent sur l'action de repérage des décrocheurs menée dans chaque établissement.

La réussite de ces cellules de veille et de suivi dépend de leur intégration dans le projet d'établissement et de l'animation des équipes enseignantes au regard de l'offre de formation.

D'autres mesures ont été entamées dans ce sens, il s'agit de la mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour détecter les élèves en difficulté scolaire et leur apporter des solutions, avant que l'enfant ne se retrouve en situation d'échec et/ou de décrochage. Ces mesures assurent l'accompagnement des élèves en leur donnant l'occasion d'exprimer leurs soucis, de se faire une introspection sur les causes et les conséquences de leurs actes, de réfléchir sur leur désintérêt ou leur absentéisme avec comme finalité leur apporter le soutien requis pour dépasser leurs crises.

En plus, de ces mesures, le ministère de l'éducation nationale a entamé un dispositif de soutien scolaire des élèves à tous les niveaux.

e. Développement du système d'évaluation et de certification

Le ministère a entrepris un ensemble de mesures visant l'amélioration du système d'évaluation et de certification. Ces mesures visent, entre-autre, à assurer la validité de la certification et la mise en place de normes de qualité relatives à la gestion des examens. L'objectif essentiel étant d'établir et d'institutionnaliser des normes de qualité relatives à la

gestion des différents processus des examens certificatifs, de standardiser les outils de mesure et d'évaluation des apprentissages (à caractère certificatif) et de mettre à disposition des AREF une banque d'items spécifique à l'examen d'obtention du certificat de fin du cycle collégial.

L'orientation actuelle du MEN dans le domaine de l'institutionnalisation des normes de qualité relative à la gestion des différents processus des examens certificatifs est centrée sur :

- L'actualisation des cadres de référence relatifs aux examens certificatifs de fin des cycles primaire, collégial et du baccalauréat ;
- Amendement de l'arrêté Ministériel régissant l'examen normalisé régional de fin du cycle collégial ;
- Élaboration et édition de l'arrêté ministériel N°45 du 5 avril 2011 au sujet du cahier de procédures relatif aux examens du baccalauréat. Ce cahier vise la normalisation et la standardisation des procédures relatives aux principaux processus de l'examen ;
- Amendement de l'arrêté ministériel régissant l'examen national du baccalauréat pour permettre aux candidats qui ont passé la session de rattrapage de bénéficier de la meilleure note obtenue lors de la première session et de la deuxième session du baccalauréat;
- Intégration des technologies numériques dans la sécurisation de la gestion des examens scolaires (dématérialisation des principaux processus liés aux examens) afin d'améliorer la gestion de la sécurisation des processus liés aux examens, tout en diminuant leur coût en termes de temps et d'énergie.

Le ministère des Habous et des Affaires Islamiques a instauré, dans ce cadre depuis l'année scolaire 2006-2007, un système d'évaluation et de certification permettant d'octroyer aux lauréats de l'enseignement traditionnel des diplômes reconnus (diplômes de l'enseignement traditionnel primaire, collégial, secondaire et Al Alimya), ce qui a facilité leur intégration socioprofessionnelle et la poursuite de leurs études supérieures (master et doctorat).

L'évaluation des acquis constitue aussi une partie intégrante du processus d'apprentissage dans le domaine de l'alphabétisation. Elle constitue un des préalables à une reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants, qui conditionne à son tour, la mise en place de passerelles entre l'alphabétisation et le système formel d'éducation (formation professionnelle incluse).

C'est dans ce contexte que la DLCA a, dès 2009, mis en place un système national d'évaluation et de certification afin de mesurer le degré d'acquisition des compétences par les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, améliorer la qualité de leur

apprentissage et instaurer une culture de l'évaluation dans le processus de l'alphabétisation.

Deux documents ont été élaborés par la DLCA pour structurer la conception et la mise en œuvre du processus d'évaluation et de certification et en harmoniser le déroulement. Il s'agit du Guide d'évaluation des apprentissages, constitué de banque d'items élaborés sur la base du référentiel de compétences et ce, pour chaque type d'évaluation (initiale/positionnement, formative et sommative), et deux guides d'accompagnement de l'évaluation et de la certification.

f. Renforcement des compétences du personnel de l'enseignement

La formation du personnel enseignant constitue un levier incontournable pour l'amélioration de la qualité des apprentissages. Elle constitue aussi l'un des choix principaux pour la mise en œuvre des axes de cette stratégie et la réalisation de ses objectifs. En effet, la formation destinée aux enseignants vise le professionnalisme de ces acteurs dans l'activité d'apprentissage, la diversité des programmes et des intervenants et la rénovation permanente des approches de la formation en matière didactique. En outre, les sessions de formation organisées prennent en compte les niveaux d'"initiation" pour les nouvelles recrues et d'"approfondissement" des connaissances pour ceux qui ont déjà bénéficié de la formation initiale. Ainsi, l'effectif d'enseignants bénéficiant de sessions de formation augmente d'année en année pour atteindre 243555 enseignants en 2011 (dont 39597 enseignantes). Ces sessions de formation a représenté quelques 3721 jours de formation.

Convaincu de la mission éducative qu'accomplissent les encadrants du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées, le Ministère des Habous a accordé un grand intérêt à cette catégorie professionnelle, en mettant en œuvre un programme de formation continue visant à permettre la mise en conformité des théories pédagogiques modernes, et de travailler en l'occurrence selon l'approche par compétences. Dans le même sens, des ateliers de travail sont organisés de manière régulière et intense ; le but étant d'assurer la qualification des cadres pédagogiques et d'améliorer leurs performances.

g. Refonte des Curricula

La stratégie d'apprentissage du Ministère de l'Education Nationale décrit un processus visant à cerner et à suivre les besoins de chaque élève¹⁴, et à déterminer une série d'approches pédagogiques qui peuvent offrir une évaluation et un enseignement personnalisés et ciblés pour tous les élèves.

C'est ainsi que des actions ont été menées pour réviser le contenu du curricula. Ceci s'est traduit par l'élaboration de guides sur les compétences et les apprentissages de base pour tous les niveaux de l'enseignement primaire, ainsi que le réaménagement de l'enveloppe horaire dans le primaire pour l'allègement du temps consacré à l'enseignement

¹⁴ Ce suivi se fait grâce à une évaluation continue au service de l'apprentissage et à des outils comme les profils d'élève et de classe

des disciplines et l'allocation d'une partie de cette enveloppe au soutien scolaire.

Les résultats obtenus grâce aux efforts continus des professionnels de l'enseignement ont été encourageants. Combinés à l'accueil positif réservé par ces professionnels aux principes et aux stratégies énoncés dans l'éducation, ces résultats ont apporté au ministère de l'Éducation Nationale l'aide dont il avait besoin pour combler les écarts de rendement de tous les élèves.

La direction de lutte contre l'analphabétisme a élaboré, dans ce contexte, de nouveaux curricula d'alphabétisation selon le référentiel des compétences. Il s'agit de :

- Curriculum de formation de base des adultes " l'alphabétisation pour l'employabilité " ;
- Elaboration du curriculum en français "j'apprends et je me développe" ;
- Elaboration du manuel " Formation de base sur l'éducation routière " ;
- Elaboration d'un manuel axé sur l'environnement. ;
- Elaboration de deux CD-ROM, correspondants aux programmes d'alphabétisation en arabe et un CD-ROM pour l'alphabétisation en français ;
- Elaboration des cours télévisés d'alphabétisation (150 leçons vidéo d'apprentissage de lecture et d'écriture en langue arabe), dans le cadre de la coopération avec une université italienne spécialisée (UNINETTUNO). Ces cours ont été diffusés sur les deux chaînes marocaines (*AL AOULA et ERRABIAA*) et la chaîne satellitaire italienne *RAI NETTUNO SAT* ;
- Elaboration et lancement, en coopération avec l'établissement Radio ECCA spécialisé dans l'enseignement à distance, de cours d'alphabétisation par la Radio dans la région de Sous- Massa- Draa.

h. La promotion de l'excellence et la stimulation de l'innovation

L'émulation de l'excellence et la stimulation de l'innovation à travers l'instauration d'une dynamique en faveur des étudiants à travers les prix d'excellence conformément aux objectifs des contrats de développement est un projet porté par le ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques pour améliorer la qualité d'enseignement. En effet le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques organise annuellement trois prix d'excellence pédagogique afin d'encourager l'excellence et d'améliorer la qualité de l'enseignement au sein des établissements de l'enseignement traditionnel. Il s'agit du Prix Mohammed VI du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées régi par le Dahir 1.14.102 du 20 mai 2014 et le Prix Mohamed VI des écoles coraniques régi par le Dahir 1.02.204 du 23 Juillet 2002 et le prix d'excellence pédagogique dans l'enseignement traditionnel.

Les universités ont offert des prix d'excellence à plus de 2300 étudiants (soit 1% de leurs étudiants). Plusieurs actions ont été prises pour encourager la formation par la recherche et l'émulation de l'excellence notamment par l'octroi de bourses de mérite à 50% des étudiants du Master et 70% des étudiants doctorants. Le nombre de ces bourses a été multiplié par 2.8 passant de 4766 en 2006-2007 à 13707 bourses en 2011-2012

Près de 1000 étudiants chercheurs en Doctorat ont bénéficié de bourse d'excellence dans la recherche scientifique entre 2006-2007 et 2010-2011 (2300 Dh/mois pendant 12 mois et sur 3 ans).

Dans le cadre de la stimulation de l'innovation, quatre Grands prix de l'innovation et de la recherche en sciences et technologie, entre 2006-2007 et 2010-2011, ont été organisés avec la participation de 131 candidats marocains, parmi lesquels 14 chercheurs ont été primés lors des 3 premières éditions.

Le programme INJAZ, s'est inscrit aussi dans la priorité stratégique d'innovation et de Transformation Sociale de la stratégie nationale « Maroc Numérique 2013 » qui vise à rendre accessible aux citoyens l'Internet haut-débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. Ce programme fait également partie des contrats de développement visant la promotion de la qualité et l'émulation de l'excellence à l'université.

Ce programme a été mis en œuvre à partir de l'année 2009-2010 et destiné à 15000 élèves ingénieurs et étudiants du master en sciences et techniques et qui ont bénéficié d'ordinateurs portables avec accès internet subventionnés par l'Etat à hauteur de 85% plafonné à 3600 DH. En 2011-2012, ils proviennent de 44 établissements répartis sur 19 villes du Royaume.

Pour l'année 2010-2011, le programme a concerné environ 13500 étudiants nouveaux inscrits répartis comme suit :

- 10000 étudiants inscrits dans les filières d'ingénieurs, du Master et du Master spécialisé;
- 3500 étudiants doctorants en Sciences & Techniques inscrits dans les centres des études doctorales (CEDOC).

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

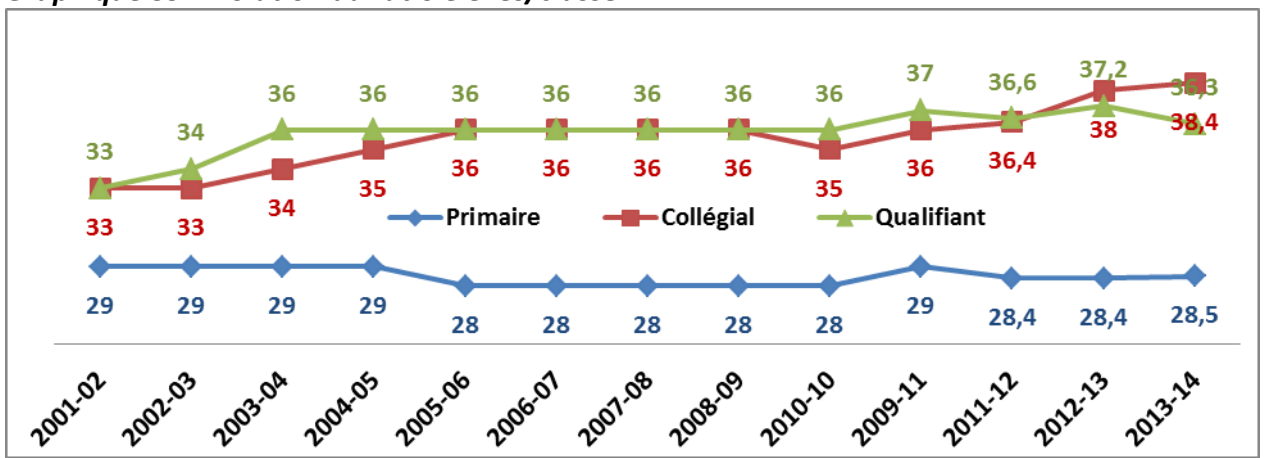
Bien que la qualité de l'école ne se mesure pas uniquement à l'aune des moyens qui sont mobilisés, mais plutôt selon les résultats obtenus, l'utilisation de moyens adéquats est évidemment une condition nécessaire pour que ces résultats souhaités soient obtenus.

A défaut de résultats récents sur les évaluations internationales des acquis scolaires tels que TIMSS, PIRLS, et nationales tel que le Programme National d'Évaluation des Acquis scolaires (PNEA) développé par l'Instance Nationale d'Évaluation de l'Éducation et de la Formation pour mesurer la qualité des apprentissages des élèves marocains, il est peut être

opportun d'utiliser quelques indicateurs de moyens pouvant renseigner, même d'une manière indirecte, sur la qualité du système d'enseignement.

Le ratio élèves/classe, même s'il ne constitue qu'une moyenne sommaire, peut néanmoins renseigner sur les conditions globales d'apprentissage. A qualification presque uniforme des enseignants marocains, le nombre d'élèves par classe influe certainement sur les conditions d'apprentissage. Ainsi pour l'enseignement primaire, le nombre d'élèves par classe est globalement propice à un enseignement de qualité. Néanmoins, cette moyenne nationale a tendance à tourner autour de 28 élèves par classe au primaire et 36 au secondaire collégial et qualifiant comme le montre le graphique suivant.

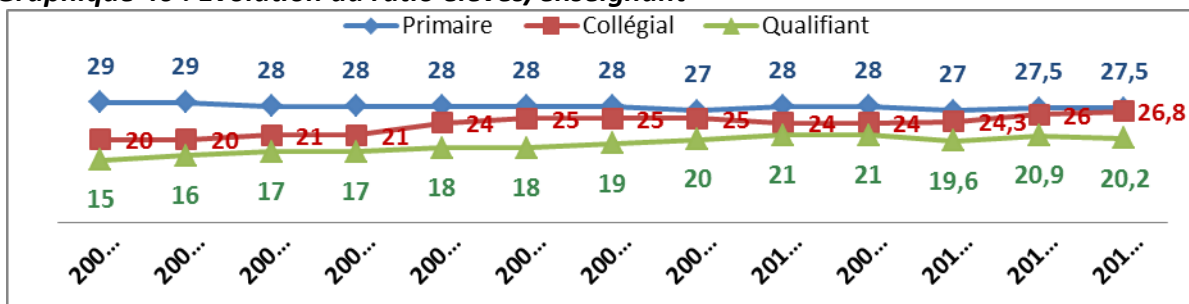
Graphique 39: Évolution du ratio élèves/classe



Source : DSSP/MEN

L'indicateur «nombre d'élèves par enseignant» peut aussi informer sur la qualité des apprentissages dans la mesure où il renseigne sur l'état de l'encadrement pédagogique des élèves. La comparaison temporelle montre que la situation est presque satisfaisante dans les cycles primaire et collégial, par contre pour le qualifiant, ce ratio est passé de 15 élèves par enseignant en 2001 à une moyenne de 20 en 2011 et 2012, ce qui présage un manque d'enseignants au niveau du qualifiant.

Graphique 40 : Evolution du ratio élèves/enseignant



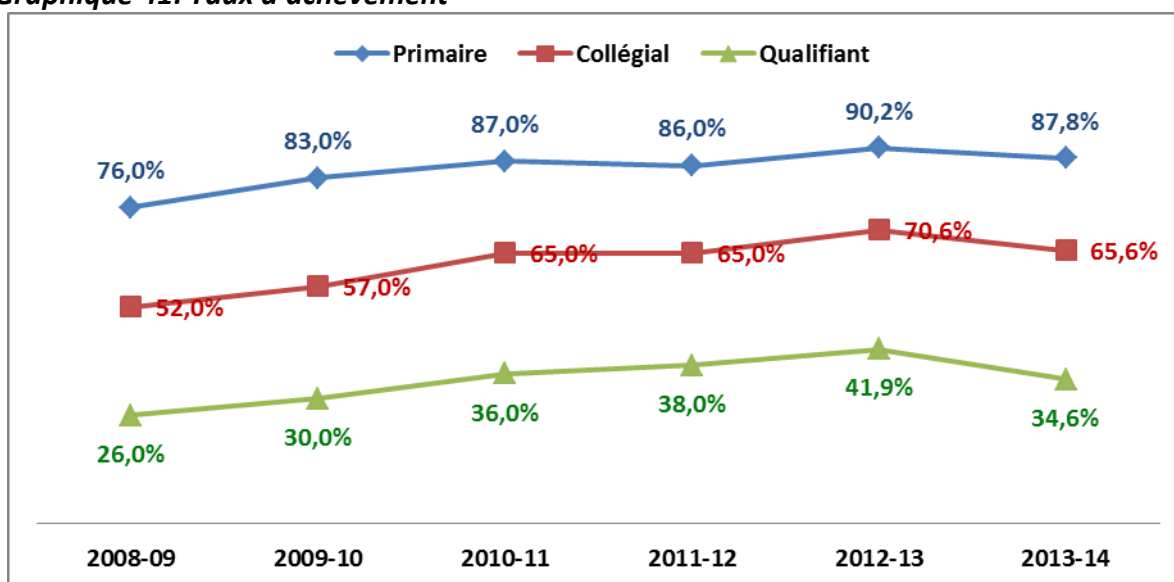
Source : DSSP/MEN

Dans la mesure où les indicateurs mesurant la qualité du système éducatif sont encore rares, l'indicateur du taux d'achèvement du primaire, utilisé par l'UNESCO présuppose que

les élèves qui achèvent un cycle d'enseignement ont acquis les compétences de base de ce cycle. Ce taux d'achèvement peut constituer, à cet égard, un indicateur de qualité si le système d'évaluation des acquis présente toutes les garanties scientifiques pour mesurer la progression des apprentissages.

Dans le cas du Maroc, le taux d'achèvement se situe autour de 86% en 2011-2012 au primaire, 65% au secondaire collégial et 38% au secondaire qualifiant. Depuis l'année scolaire 2008-2009, ce taux a enregistré un gain de 10 points à l'enseignement primaire et 13 points à l'enseignement secondaire collégial et 12 points au secondaire qualifiant. L'évolution du taux d'achèvement dans les trois cycles, compte tenu des pratiques d'évaluation formatives et sommatives mises en place, permet d'affirmer que les élèves, qui ont réussi à acquérir les compétences qui devraient être maîtrisées au niveau des différents cycles d'enseignement, sont en nette progression.

Graphique 41: Taux d'achèvement

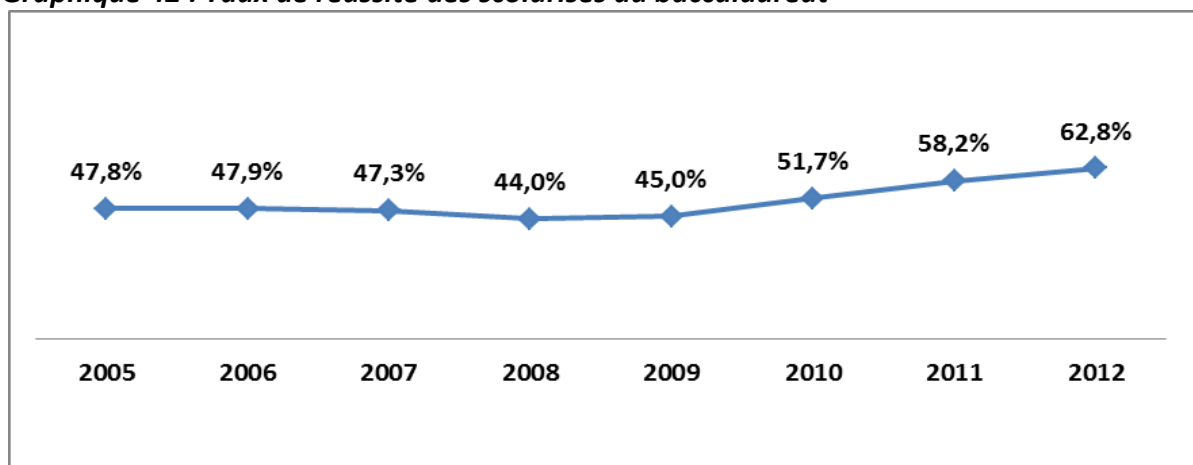


Source : DSSP/MEN

Un autre indicateur, et qui n'est pas des moindres pour la mesure de la qualité des apprentissages, est le taux de réussite au baccalauréat. Entre 2008 et 2012, ce taux est passé de 44,0% à 62,80%, gagnant ainsi 8,8 points en quatre ans¹⁵. C'est manifestement une tendance positive qui traduit les efforts entrepris ces dernières années.

¹⁵ La hausse du taux de réussite au baccalauréat a entraîné un afflux vers les facultés à accès ouvert. L'augmentation des effectifs d'étudiants de première année a entraîné une réduction des coûts unitaires moyens passant de 18345.47 Dh en 2008 à 16980.78 Dh en 2013 (voir graphique en annexe)

Graphique 42 : Taux de réussite des scolarisés au baccalauréat



Source : DSSP/MEN

Toutefois, la manière la plus directe de mesurer la qualité des procédés de l'enseignement consiste à évaluer les résultats d'apprentissage dans différents domaines d'activités. Plusieurs études internationales et nationales permettent de connaître le niveau de performances des élèves marocains.

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a développé le Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA 2008) et a mené une première enquête en 2008-2009 sur un échantillon total de 26520 élèves pour évaluer les acquis des élèves en arabe, en français, en mathématiques et en sciences au niveau des quatrième et sixième années de l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau des deuxième et troisième années de l'enseignement collégial.

Tableau n° 40: Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire

Matière	Primaire		Secondaire collégial	
	4 ^{ème} année	6 ^{ème} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Arabe	27%	36%	42%	43%
Français	35%	28%	31%	33%
Mathématiques	34%	44%	25%	29%
Sciences	39%	46%	23%	29%
Physique/Chimie	-	-	34%	35%

Source : Rapport synthétique, PNEA 2008

Les résultats globaux de l'étude PNEA révèlent que les acquis des élèves sont relativement faibles puisque les taux moyens des acquis scolaires sont situés, selon le niveau scolaire, entre 27% et 43% en arabe, 28% et 35% en français, 25% et 44% en mathématiques et entre 23% et 46% en sciences. Cependant, il est important de signaler une légère augmentation en termes d'acquis scolaires dans les années terminales de l'enseignement de base obligatoire par rapport aux années intermédiaires.

Réalisations du ministère de la culture dans le domaine du renforcement de la qualité :

L'une des priorités de la stratégie du Ministère de la culture est de réduire les inégalités d'accès à la culture. L'école étant le vecteur le plus démocratique de diffusion de la culture, elle se décline principalement à travers la place des enseignements artistiques au sein du système scolaire. C'est dans ce cadre que sont mis en place des actions culturelles destinées aux élèves, aux jeunes et aux adultes, dans les domaines du théâtre, de l'art plastique, de la musique etc.

Les activités théâtrales

- Soutien des troupes de théâtre de l'enfant ;
- Organisation du festival international de théâtre de l'enfant à Taza (15^{ème} édition).

Tableau n° 41 : Evolution du nombre de salles de théâtre et de bénéficiaires

Année	Nombre de salles	Nombre de bénéficiaires
2012	5 salles dans la zone urbaine 7 salles dans la zone rurale	16 200 élèves
2013	5 salles dans la zone urbaine 9 salles dans la zone rurale	26 400 élèves
2014	6 salles dans la zone urbaine 14 salles dans la zone rurale	35 000 élèves

- Encadrement des ateliers du théâtre dans les écoles avec la réalisation d'une pièce théâtrale à la fin de chaque atelier.

Activités d'art plastique:

- Organisation de carrefours régionaux des jeunes artistes peintres ;
- Organisation du carrefour national des jeunes Artistes peintes ;
- Organisation de la NUIT DES GALERIES ;
- organisation d'ateliers au profil des élèves dans les établissements culturels (médiathèques, centres culturels et maisons de culture) ;
- Organisation d'expositions diverse.

Activités de lecture

- Organisation du Salon du livre et de la presse de l'enfant à El-Jadida prévue du 28 Avril au 04 Mai 2014 ;
- Organisation du salon du livre de l'enfant à casa 05/12/2014 en collaboration avec l'AREF du grand Casablanca ;
- Soutien des livres, des revues, des contes et des histoires pour enfants.

Activité de musique et arts chorégraphiques

-Soutien et accompagnement des jeunes talents ;

Pour restructurer la filière musicale nationale et favoriser son intégration progressive dans les industries culturelles et créatives, le Ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien sous forme d'appel à projets dans les domaines de la création musicale, de la promotion et la diffusion du produit musical et des arts chorégraphiques . Ce dispositif vise à encourager et à accompagner les jeunes Talents.

-Soutien du festival international de la Musique et de la chanson pédagogique de l'Enfant organisé du 10 au 13 Avril sous le haut patronage de sa Majesté le roi Mohammed VI.

Projet de réforme de l'enseignement musical au Maroc est focalisé principalement sur les conservatoires et leur environnement notamment les ressources humaines, la structure des études, le contenu des apprentissages et le système d'évaluation.

Quelques données statistiques

- Environ 10500 élèves inscrits dans les conservatoires relevant du Ministère ;
- 31 centres d'enseignement musical ayant une relation avec le Ministère, En 2013, le corps enseignant comportait 492 enseignants dont 81 titulaires (soit 16.5%) ;
- Les établissements ne relevant pas du Ministère sont au nombre de 20. Il s'agit de :
 - 5 conservatoires municipaux (autres que partenaires) ;
 - 3 conservatoires militaires ;
 - 12 écoles privées (autorisées) ;
 - la section musique au CPR de Rabat.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Les enquêtes internationales constituent une source d'information importante pour l'évaluation des performances des systèmes éducatifs dans différentes régions du monde en matière d'acquis scolaires. Si la plupart des pays du Sud ne collaborent que rarement à ce type de test, les pays du Maghreb ont participé à ces évaluations internationales.

Tableau n°42 : Résultats TIMSS 2011 (mathématiques en 8ème année) (moyenne internationale 500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Liban	449	27/45
Tunisie	425	32/45
Qatar	410	36/45
Bahreïn	409	37/45
Jordanie	406	38/45
Palestine	404	39/45
Arabie Saoudite	394	40/45
Maroc	371	43/45
Oman	366	44/45

Source : Enquête TIMSS, 2011

Remarquons que tous les pays arabes sont en dessous de la moyenne internationale. Le Maroc occupe le rang 43 parmi les 45 pays participants. Il faudrait noter que ces résultats sont en-deçà des efforts récemment entrepris dans le cadre des objectifs de la politique éducative.

Tableau n° 43 : Résultats TIMSS 2011 (en mathématiques en 4ème année) (moyenne internationale 500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Qatar	413	46/52
Arabie Saoudite	410	47/52
Oman	385	48/52
Tunisie	359	49/52
Kuwait	342	50/52
Maroc	335	51/52
Yémen	248	52/52

Source : Enquête TIMSS, 2011

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Le développement du système éducatif marocain, pendant la décennie passée, a porté beaucoup plus sur les intrants quantitatifs que sur les aspects qualitatifs. Malgré les avancées réalisées en matière d'amélioration de la qualité du système éducatif par les différents programmes et projets lancés depuis 2007, plusieurs défis restent à relever pour réussir un développement équilibré du système éducatif.

Le premier défi est relatif à la langue d'enseignement, car même si la CNEF a posé la question de la langue d'enseignement en termes claires, les effets escomptés des actions prévues restent en deçà des attentes. Or, la réalité est que les langues vernaculaires avec leurs variantes (darija et dialectes de l'amazigh) et la langue d'enseignement ainsi que les langues étrangères posent de sérieux défis tant pour les enseignants que pour les apprenants. Même si les volumes horaires réservés aux langues dépassent parfois les

normes et les pratiques internationales, la maîtrise des langues est une question lancinante à laquelle il faudrait accorder une plus grande attention.

Tout le monde s'accorde à dire que la langue est la mère des savoirs et sa maîtrise favorise l'apprentissage et le développement des autres compétences.

La formation des enseignants est le second défi pour les autorités éducatives. En effet, les innovations apportées (centres régionaux de formation et les filières éducatives de l'enseignement supérieur) méritent d'être concrétisées avec une plus grande cadence. Cependant, il est à souligner que la majorité des enseignants ont profité d'une formation continue sur la pédagogie d'intégration et ont bénéficié de guides et de manuels pédagogiques.

Le troisième défi est la réussite de l'instauration du Programme National d'Évaluation des Acquis. En effet, ce dispositif est indispensable non seulement aux enseignants et aux responsables politiques, mais aussi, aux parents et à l'opinion publique en général. Les évaluations régulières donnent une information précise et continue sur ce que les enfants apprennent à l'école. Il importe donc d'apporter une plus grande vigilance au processus d'implémentation continue du programme national d'évaluation des acquis si l'on veut que l'objectif d'un apprentissage de qualité pour tous puisse être atteint.

Bilan global et perspectives post 2015

A la lumière des progrès accomplis en matière de l'EPT et des défis qui restent à relever, le présent chapitre sera consacré aux progrès réalisés et qui appellent à être consolidés d'une part et, à l'identification des pistes de réflexion sur la pertinence des objectifs de l'EPT pour la phase post 2015.

I. Principaux progrès et acquis à consolider

Dans un contexte économique et social qui n'était pas toujours favorable, le Maroc a réussi à introduire d'importantes réformes de son système d'éducation et de formation dans le cadre d'une stratégie nationale et dans le respect de ses engagements internationaux par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'EPT. Le bilan présenté dans les chapitres précédents du présent rapport peut être considéré comme globalement positif si on le compare à l'état du secteur avant la mise en œuvre de la réforme en 2000 mais aussi par rapport aux six objectifs de l'EPT. Ces progrès ont concerné les domaines suivants :

- La quasi généralisation de l'enseignement primaire et la forte progression des taux de scolarisation pour les niveaux secondaire et supérieur ainsi que dans les établissements de formation professionnelle ;
- Un important effort d'amélioration de l'offre d'éducation, en termes d'accroissement du nombre d'établissements, leur réhabilitation/mise à niveau, d'adaptation de l'offre aux contraintes et aux besoins du monde rural (écoles communautaires) mais aussi en termes de diversification des filières de formation, notamment pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ;
- Une stratégie de lutte contre les déperditions scolaires par l'adoption de mesures préventives (accompagnement des élèves en difficultés scolaires) et curatives (programmes d'éducation non formelle) ;
- Une stratégie d'alphabétisation multisectorielle, ciblant différentes catégories de la population analphabète et offrant de nombreux programmes selon les besoins individuels et professionnels des participants/tes ainsi qu'un dispositif de certification en cours de finalisation.

II. Principales faiblesses à surmonter/déficits à combler

- L'enseignement préscolaire demeure le maillon faible du système. Les efforts de restructuration de ce secteur menés jusqu'à maintenant, ainsi que les ressources budgétaires mobilisées, s'avèrent insuffisants. Ce déficit du préscolaire constitue aujourd'hui un puissant facteur de renforcement des inégalités d'accès et de réussite, notamment entre le milieu urbain (relativement mieux desservi) et les milieux péri urbain et rural où le préscolaire est soit inexistant soit ne dispose pas du minimum de conditions répondant aux normes en vigueur pour ce cycle ;
- Beaucoup d'enfants de la tranche d'âge 6-15 ans restent encore en dehors de l'école pour diverses raisons, soit qu'ils n'y ont jamais accédé, soit qu'ils l'ont prématurément abandonnée ;
- Le faible taux de transition de l'enseignement primaire vers le collège ou la formation professionnelle ;
- Des progrès insuffisants en matière d'équité et de qualité (au-delà de la parité de l'accès), principalement pour les catégories les plus vulnérables économiquement et

socialement ;

- Persistance d'un fort taux d'analphabétisme, particulièrement pour les jeunes de la tranche d'âge 9 à 24 ans et pour les femmes rurales. L'analphabétisme touche encore près du tiers de la population totale et ce taux risque de s'accroître si le problème de l'abandon scolaire persiste.

Ainsi, si le Maroc a réussi à enregistrer des avancées importantes dans la réforme de son système d'éducation et de formation, atteignant par-là de bons niveaux dans la réalisation des objectifs EPT, les efforts seront poursuivis jusqu'en 2015 pour tenter d'améliorer davantage les aspects qui connaissent encore un retard ou présentent des déficits à combler. Cette durée qui reste avant la fin 2015 doit être aussi consacrée à la réflexion sur la stratégie éducative post-2015 du Maroc. Une première ébauche est proposée ci-dessous sous forme de grandes orientations et d'objectifs prioritaires qui sont appelés à être davantage approfondis ultérieurement.

III. Grandes orientations et objectifs prioritaires pour 2015 et post 2015

Les orientations et les objectifs prioritaires pour 2015 et au-delà s'inscrivent dans un contexte d'engagement avec la communauté internationale. De ce fait, le processus d'évolution du secteur de l'éducation doit forcément tenir compte des tendances mondiales actuelles et futures ainsi que des opportunités et des contraintes du contexte mondial. Il est aussi et principalement influencé par les facteurs contextuels internes et de leur évolution durant les prochaines décennies. Certes, l'évolution de la variable démographique se présente plutôt favorablement avec une baisse progressive de la pression sur les cycles inférieurs du système d'enseignement (préscolaire et primaire), ce qui permettrait théoriquement une amélioration progressive des conditions de scolarisation à ces niveaux.

Cependant, le transfert de la pression vers les cycles secondaire et supérieur nécessitera la mobilisation de moyens humains et financiers plus importants.

De même que la tendance à la baisse de la population rurale (elle constituera moins de 40% de la population totale à l'horizon 2030, selon les projections du HCP) réduira les écarts/les inégalités en matière d'éducation par rapport au milieu urbain. Par contre, le secteur éducatif dans les milieux urbain et péri urbain connaîtra un maintien de la pression démographique avec une évolution des besoins et des profils de formation ainsi qu'une exigence de qualité beaucoup plus accentuée.

L'exigence d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation provient également de l'évolution de l'économie marocaine et de l'impact prévisible des stratégies sectorielles mises en place, notamment la stratégie de relance industrielle (2014-2020) qui prévoit la création de quelques 500000 emplois en sept ans dans les six principaux secteurs dans lesquels le Maroc dispose d'un avantage concurrentiel avéré.

Les grandes orientations et les objectifs prioritaires pour l'après 2015 seront articulés

autour de quelques principes fondamentaux qui constitueront le socle de toute action et de tout projet.

➤ Les principes

Ce sont des principes qui sont inscrits aussi bien dans les textes fondateurs de la réforme de l'éducation depuis le début des années 2000 (Charte Nationale d'Education et de Formation) et qui ont été réaffirmés avec force dans la nouvelle Constitution de 2011. Il s'agit aujourd'hui et pour la phase post-2015, de les concrétiser dans la conduite de la politique éducative :

- Le respect des droits humains, notamment le droit à l'éducation qui pose la problématique de l'équité et la nécessité de mettre fin à toutes les formes d'inégalités et de discrimination (entre sexes, catégories sociales et zones géographiques) aussi bien dans l'accès que dans la réussite. Un effort supplémentaire est nécessaire pour réduire les écarts encore persistants entre les filles et les garçons en milieu rural, entre les catégories sociales favorisées et défavorisées (vivant généralement dans les périphéries urbaines et les zones rurales les plus enclavées) ;
- L'adoption de l'approche participative et la promotion de la redevabilité sociale, en ce sens qu'il est important de s'assurer de l'implication de tous les acteurs clés susceptibles de jouer un rôle dans la valorisation de l'école et dans le suivi et l'évaluation de son fonctionnement et de ses résultats. Considérer l'éducation comme un bien public (y compris les établissements scolaires à statut privé) est important pour enraciner la culture de citoyenneté favorable à une mobilisation générale pour l'école ;
- L'adoption des principes et l'opérationnalisation des dispositifs du « Nouveau Management Public » fondés sur la responsabilisation et l'obligation de redevabilité à tous les niveaux de gestion du système : de la cellule de base qui est la classe à l'administration centrale, en passant par les délégations provinciales et les académies régionales de l'éducation et de la formation. Ce qui suppose la conception d'outils d'évaluation avec des indicateurs de mesure de l'état des réalisations par rapport aux objectifs fixés pour chaque composante du système ;
- Le renforcement de l'orientation vers l'adoption des démarches de gestion par les résultats et de gestion par projets, en accompagnement du processus de décentralisation du secteur et de transfert des compétences de l'administration centrale vers les niveaux provincial et régional et celui de l'autonomisation de la gestion des établissements scolaires.

➤ Les objectifs prioritaires pour l'éducation post 2015

Au regard du bilan global relatant à la fois les réalisations et les acquis de la réforme du système d'éducation et de formation dans le cadre de l'EPT, ainsi que les principales faiblesses et les déficits à combler, quatre axes structurants peuvent être retenus comme objectifs prioritaires pour la phase post 2015. Il s'agit de l'équité à l'accès comme à la réussite scolaire, la qualité de l'éducation, les compétences et l'employabilité et la gouvernance-financement.

Reprenons très brièvement chacun de ces axes prioritaire laissons le détail des activités à l'annexe (Tableau A2)

- **Assurer l'équité à l'accès et à la réussite scolaire**

Certes, des progrès ont été enregistrés ces dernières années dans les indices de parité entre les sexes dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement et de formation, cependant ces progrès gagneraient à être poursuivis et consolidés par l'amélioration de l'équité dans la rétention et la réussite ainsi que dans l'accès des filles aux filières scientifiques, techniques et professionnelles.

Des efforts supplémentaires doivent aussi être fournis pour améliorer les indicateurs d'équité pour les catégories de la population les plus vulnérables, notamment en milieu rural.

- **Promouvoir la qualité de l'éducation et de la formation**

Même si la dimension qualité de l'éducation a toujours constitué une préoccupation centrale dans tous les projets de réforme de l'éducation au Maroc, il est important de reconnaître que le processus de généralisation du primaire et d'expansion des niveaux subséquents s'est fait, par la pression exercée sur les finances publiques, relativement au détriment de la qualité. En outre, le rythme d'expansion était trop rapide pour qu'elle puisse se faire dans de bonnes conditions d'organisation, d'encadrement et de préparation des infrastructures et des ressources humaines adéquates.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait permettre, tout en sauvegardant les acquis de l'élargissement de l'accès à l'éducation, d'accorder toute l'attention nécessaire aux variables qualitatives. Compte tenu du rôle capital des ressources humaines dans la promotion de la qualité des apprentissages, la réorganisation des métiers de l'enseignement et de la formation peut être placée en tête des priorités. Un intérêt particulier doit être accordé aux enseignants et au personnel de supervision pédagogique (recrutement, formation, évaluation, motivation et avancement). La mise en place des établissements de formation aux métiers de l'enseignement est une opportunité pour mettre en œuvre cette réorganisation.

- **Améliorer les compétences et l'employabilité**

La stratégie éducative doit intégrer la dimension des perspectives d'emploi pour les « produits » du système. En plus de l'intérêt prioritaire à donner aux différents aspects de promotion de la qualité des apprentissages qui auront un impact certain sur l'amélioration de leur insertion sociale et professionnelle, il s'agit d'avancer sur les importants aspects suivants :

- L'institution des passerelles entre le système d'enseignement général et celui de la formation professionnelle et la nécessité de réfléchir à un dispositif de coordination. Le regroupement des départements de l'éducation nationale et de la formation

professionnelle dans un seul Ministère constitue, à ce propos, une importante opportunité pour mettre en place un dispositif efficace de coordination.

- Le renforcement du système d'information et d'orientation des élèves et des étudiants ainsi que des stagiaires des établissements de formation professionnelle et leur accompagnement dans le choix des filières et des spécialités qui correspondent à leurs potentialités mais qui tiennent compte aussi de l'évolution des besoins du marché de l'emploi.
- La coordination avec les acteurs socio-économiques : le secteur privé, les associations professionnelles et le futur Observatoire de l'Emploi et de l'Employabilité (OEE) afin d'assurer une meilleure adéquation entre les évolutions respectives des systèmes d'éducation et de formation et les besoins et attentes de la sphère économique.

- **Une bonne gouvernance et un financement adéquat : clés de la réussite**

Le vaste chantier de la bonne gouvernance des secteurs de l'éducation et de la formation revêt une importance capitale dans la réussite de la phase EPT post 2015. L'engagement du Maroc dans le projet de la régionalisation avancée est une opportunité pour consolider le processus de décentralisation du système d'éducation et de formation. En se basant sur les principes fondamentaux énoncés plus haut, ce processus peut être renforcé par l'opérationnalisation des dispositifs de gestion, de responsabilisation, de contrôle et de mise en application effective des dispositions prévues dans les textes de lois et règlements organisant le secteur.

Une importance particulière doit être accordée, durant les prochaines étapes, aux mécanismes et aux dispositifs de suivi et d'évaluation. Des outils comme les indicateurs de processus et de résultats permettront de déterminer l'état d'avancement des programmes mis en œuvre, leur impact et leur incidence sur les résultats des élèves et sur les aspects qualitatifs des apprentissages.

- **Lutte contre l'analphabétisme : feuille de route de l'ANLCA**

Pour les perspectives post 2015, l'Agence Nationale de la Lutte Contre l'analphabétisme a élaboré une feuille de route 2014-2020 mettant en exergue les axes d'intervention pour la réalisation de quatre objectifs globaux, à savoir :

- ✓ Accélérer le rythme des réalisations ;
- ✓ Renforcer le passage à une alphabétisation plurielle et qualifiante ;
- ✓ Améliorer la qualité des interventions ;
- ✓ Assurer les conditions de réussite.

Ces objectifs ont été déclinés en vingt-deux objectifs spécifiques qui visent la réduction du taux d'analphabétisme à 20% en 2016, l'éradication de ce fléau chez la population âgée entre 15 et 24 ans et l'amélioration de la qualité des prestations et des programmes contenant les actions suivantes :

- a. Diversification du *public cible* : l'ouverture sur les différentes catégories sociales et professionnelles de la population analphabète ou faiblement alphabétisée (les jeunes, la population active par secteur, employés des entreprises, les incarcérés, les nomades, les migrants...);
- b. Conception de *programmes spécifiques* répondant aux besoins des catégories ciblées en adoptant une approche participative fondée sur un cadre conceptuel innovant dont les éléments importants sont le référentiel des compétences, les rôles et situations de vie des apprenants jeunes et adultes ;
- c. Diversification des *approches* (andragogique, fonctionnelle, interactive, genre, citoyenneté, territoriale et participative), des *formes* et du *rythme* d'apprentissage (mode assisté ou à distance, normal ou accéléré) ;
- d. Diversification des *outils d'apprentissage* : utilisation des technologies d'information et de communication dans les programmes d'alphabétisation et intégration des langues étrangères selon les besoins des bénéficiaires, migration des contenus sous format numérique ;
- e. Systématisation et formalisation des différents types de *l'évaluation des acquis* ;
- f. Institutionnalisation de la *certification* pour les différents programmes mis en place et approfondissement de la cohérence visant l'intégration dans le cadre national de certification (CNC) ;
- g. Instauration des *passerelles* entre l'alphabétisation et le système de formation et/ou d'éducation ;
- h. Systématisation et généralisation des procédures de contrôle, de suivi et *d'évaluation* de gestion et d'exécution des programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- i. Développement et amélioration du système d'information pour le management des programmes d'alphabétisation.

- **Les objectifs de l'EPT sont-ils toujours pertinents pour la phase post 2015 ?**

Dans la perspective d'une réflexion sur les objectifs de l'agenda EPT Post 2015, et au regard de l'évolution dans la réalisation des objectifs EPT au Maroc, une première lecture de leur pertinence par rapport au contexte marocain peut être présentée comme suit :

Cibles globales	Pertinence
<p>Cible 1 : « à l’horizon 2030, augmenter le pourcentage des enfants qui bénéficient des soins de la petite enfance et de l’éducation à x% et qui démarrent l’enseignement primaire en étant prêts à apprendre »</p>	<p>La protection de la petite enfance restera toujours posée tant que de nombreux ménages vivent dans des situations de vulnérabilité et le pourcentage de femmes analphabètes, surtout en milieu rural, reste élevé.</p> <p>Le retard dans la généralisation du préscolaire de qualité, le processus de mise à niveau par rapport aux normes en vigueur de ce niveau d’éducation est encore à ses débuts et ne peut aboutir qu’à moyen et long termes et nécessite la mobilisation de l’ensemble des partenaires et l’allocation des ressources financières adéquates.</p>
<p>Cible 2 : « à l’horizon 2030, tous les enfants achèvent une éducation de base de qualité gratuite et obligatoire, durant au minimum 10 ans et atteindre des résultats d’apprentissage pertinents »</p>	<p>La persistance des inégalités nécessite d’intégrer une approche d’équité et inclusive, d’élargir cet objectif à l’enseignement collégial et professionnel et de préciser la notion de résultats d’apprentissage pertinents pour chaque cycle d’enseignement et/ou de formation.</p>
<p>Cible 3 : « à l’horizon 2030, augmenter le pourcentage des adultes qui atteignent un niveau de compétences suffisant en alphabétisation et calcul leur permettant de participer pleinement à la société à x% »</p>	<p>Cette cible vise les adultes sans déterminer le niveau d’apprentissage visé car les compétences permettant de participer à la société dépassent l’alphabétisation et le calcul et englobent aussi bien les compétences professionnelles de base que les compétences de développement personnel et celles nécessaires à la vie en communauté.</p>
<p>Cible 4 : « à l’horizon 2030, augmenter les pourcentages des jeunes et des adultes ayant des connaissances et compétences leur permettant d’accéder à un emploi décent respectivement à x% et à y% au minimum»</p>	<p>Les cibles 4 & 3 peuvent être regroupées en une seule cible visant chaque catégorie (jeunes, adultes) selon ses attentes et ses besoins. Cet objectif pose le problème de suivi et de coordination entre l’éducation nationale et la formation professionnelle</p>

Cibles globales	Pertinence
Cible 5 : « à l’horizon 2030, tous les apprenants acquièrent connaissance, compétences, valeurs et attitudes pour une citoyenneté globale et un développement durable »	
Cible 6 : « à l’horizon 2030, tous les gouvernements s’assurent de la disponibilité d’un nombre suffisant d’enseignants qualifiés»	La disponibilité d’enseignants qualifiés n’est pas suffisante, il faut que ces enseignants soient aussi motivés et engagés.
Cible 7 : « à l’horizon 2030, tous les pays s’acheminent vers une allocation de ressources financières à l’éducation à un niveau moyen de 4 à 6% du PIB et de 15 à 20% du budget général »	L’allocation des ressources financières mesurée par la part du PIB ou du budget général n’est pas pertinente, cela doit être accompagné par un dispositif de gouvernance et de reddition des comptes permettant de s’assurer que l’élève bénéficie effectivement de cette part

(source : MENFP ; Dossier Education pour Tous, Réunion mondiale sur l’EPT, Mascate, Sultanat d’Oman, 12-14 mai 2014. Page 26)

Il y a lieu de noter que le Maroc, lors de la réunion internationale sur l’EPT tenue à Mascate en Juillet 2014, a proposé une septième cible aux objectifs de l’EPT relative à l’effort public de financement du système d’éducation formation.

ANNEXES

ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

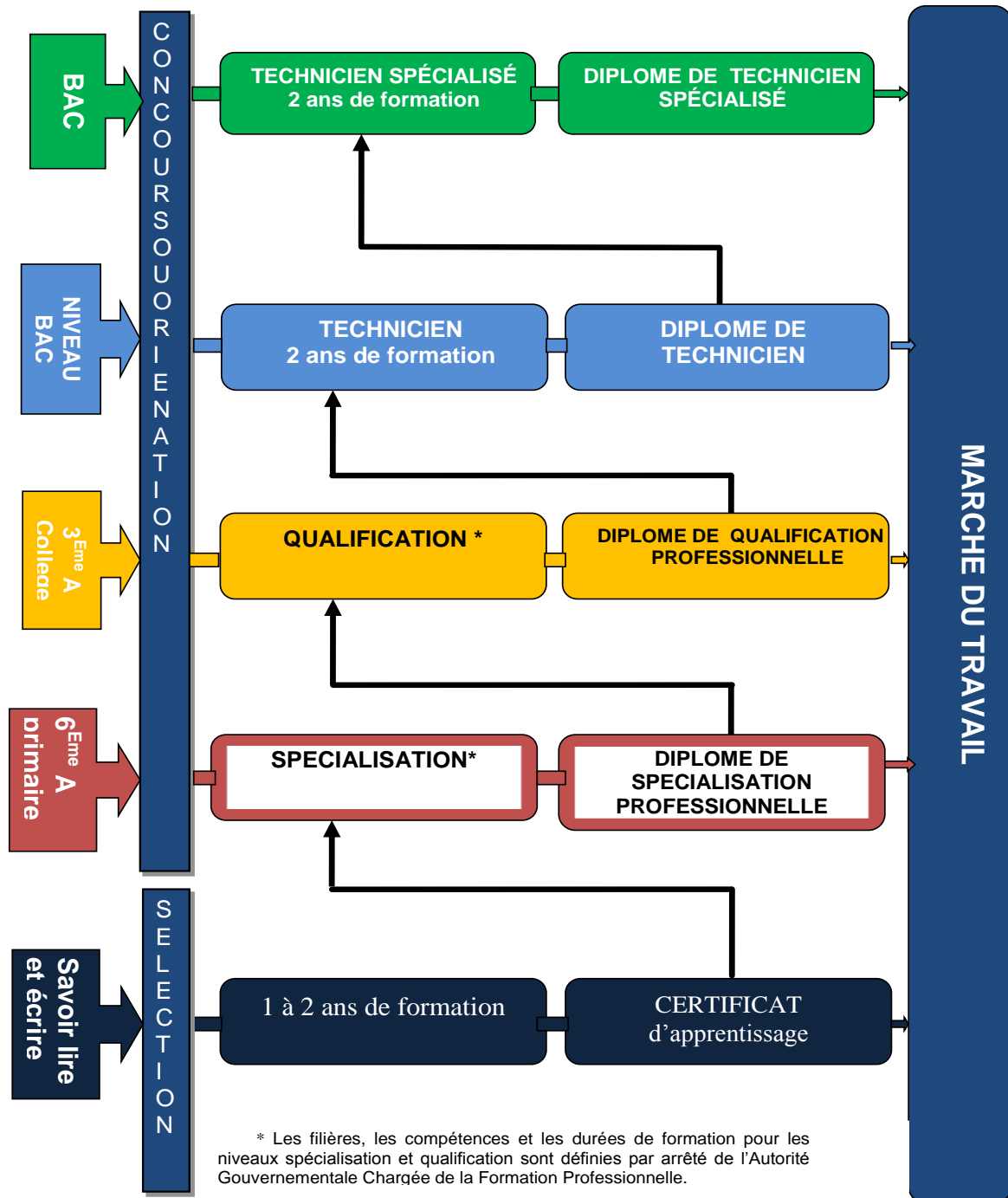


Tableau A1 : Projets et Actions INDH 2005-2013 dans le cadre de l'Education en milieu rural

Axe INDH-Education 2005-Juin 2014	Milieu Rural			
	Nb Projets/Actions	Montant Global	Part INDH	Nb Bénéficiaires
École primaire	558	201 385 264	138 956 957	76 086
Dar TALIBA - Maison de l'étudiante (Dar Al Fatat)	775	611 470 188	427 168 849	54 916
Dar TALIB - Maison de l'étudiant	620	399 400 354	321 379 815	54 140
Préscolaire	467	124 299 521	91 600 210	44 178
Minibus et autocar de transport scolaire	625	307 548 819	224 493 358	59 009
Ecole satellite (salle de classe)	342	87 852 955	72 924 417	34 957
Mûrs de clôture	350	101 351 802	76 871 177	57 080
Blocs sanitaires	288	75 918 225	48 749 640	48 741
Fournitures scolaires (Kits et Manuels scolaires)	145	23 983 648	17 709 018	24 247
Logement d'Instituteur (trice)	315	299 653 770	180 035 869	4 966
Cours d'appui	52	26 532 279	9 051 590	7 321
Crèche	98	24 315 781	14 402 092	6 372
Bibliothèques scolaires	114	16 557 869	12 688 440	18 941
Garderie des enfants	95	29 332 366	21 783 731	7 460
Salle multimédia	65	11 763 476	8 120 584	8 109
Education non formelle	67	16 058 242	7 567 411	7 084
Cantines scolaires	122	58 839 209	45 683 388	16 322
Bicyclettes	99	22 936 315	10 652 086	10 126
Formation en informatique	21	3 498 082	2 957 432	2 322
Achat de matériel informatique	55	11 682 690	5 298 951	8 293
École coranique	77	25 301 454	18 835 907	7 213
Collège	42	34 894 785	24 402 937	6 833
Lycée	17	3 682 113	2 854 116	3 120
Internats - Résidence de l'élève	65	79 307 468	62 428 342	6 116
Université	2	1 834 694	1 834 694	173
Centre de soutien scolaire	5	740 000	572 000	734
Total général (Education en milieu rural)	5 481	2 600 141 369	1 849 023 011	574 859

Tableau A1.a : Projets et Actions INDH 2005-2013 dans le cadre de l'Education en milieu urbain

Axe INDH-Education 2005-Juin 2014	Milieu Urbain			
	Nb Projets/Actions	Montant Global	Part INDH	Nb Bénéficiaires
École primaire	591	247 382 833	182 309 878	154 278
Dar TALIBA - Maison de l'étudiante (Dar Al Fatat)	248	287 234 737	176 103 372	18 542
Dar TALIB - Maison de l'étudiant	241	214 579 164	141 193 476	25 102
Préscolaire	256	118 773 851	80 669 881	29 186
Minibus et autocar de transport scolaire	92	55 820 322	45 919 592	10 068
Ecole satellite (salle de classe)	197	81 282 910	56 822 317	26 830
Mûrs de clôture	58	54 351 022	15 364 855	13 182
Blocs sanitaires	83	29 845 709	25 303 383	18 980
Fournitures scolaires (Kits et Manuels scolaires)	192	102 741 171	42 493 798	43 999
Logement d'Instituteur (trice)	4	18 633 840	1 529 264	181
Cours d'appui	237	50 833 077	29 273 082	43 899
Crèche	162	64 920 272	45 136 204	16 233
Bibliothèques scolaires	119	23 783 591	19 186 543	25 359
Garderie des enfants	111	52 050 980	27 719 779	10 075
Salle multimédia	107	26 838 140	19 032 447	19 897
Education non formelle	104	23 167 337	16 147 182	16 647
Cantines scolaires	49	22 061 149	16 264 446	8 157
Bicyclettes	60	9 374 579	7 664 947	5 789
Formation en informatique	128	23 991 810	15 500 748	15 414
Achat de matériel informatique	71	14 394 132	9 423 523	10 842
École coranique	47	32 599 139	20 902 762	4 630
Collège	71	22 405 352	13 833 407	17 414
Lycée	77	34 457 511	21 190 520	17 051
Internats - Résidence de l'élève	15	11 160 845	6 390 845	2 316
Université	28	35 725 037	12 616 339	5 370
Centre de soutien scolaire	21	5 703 111	3 679 557	1 906
Total général (Education en milieu urbain)	3 369	1 664 111 621	1 051 672 147	561 347

Tableau A1.b : Total des Projets et Actions INDH 2005-Juin 2014 dans le cadre de l'Éducation

Total milieux urbain et rural				
Axe INDH-Education 2005-Juin 2014	Nombre Projets/Actions	Montant Global	Part INDH	Nb Bénéficiaires
École primaire	1 149	448 768 097	321 266 835	230 364
Dar TALIBA - Maison de l'étudiante (Dar Al Fatat)	1 023	898 704 925	603 272 221	73 458
Dar TALIB - Maison de l'étudiant	861	613 979 518	462 573 291	79 242
Préscolaire	723	243 073 372	172 270 091	73 364
Minibus et autocar de transport scolaire	717	363 369 141	270 412 950	69 077
Ecole satellite (salle de classe)	539	169 135 865	129 746 734	61 787
Mûrs de clôture	408	155 702 824	92 236 032	70 262
Blocs sanitaires	371	105 763 934	74 053 023	67 721
Fournitures scolaires (Kits et Manuels scolaires)	337	126 724 819	60 202 816	68 246
Logement d'Instituteur (trice)	319	318 287 610	181 565 133	5 147
Cours d'appui	289	77 365 356	38 324 672	51 220
Crèche	260	89 236 053	59 538 296	22 605
Bibliothèques scolaires	233	40 341 460	31 874 983	44 300
Garderie des enfants	206	81 383 346	49 503 510	17 535
Salle multimédia	172	38 601 616	27 153 031	28 006
Education non formelle	171	39 225 579	23 714 593	23 731
Cantines scolaires	171	80 900 358	61 947 834	24 479
Bicyclettes	159	32 310 894	18 317 033	15 915
Formation en informatique	149	27 489 892	18 458 180	17 736
Achat de matériel informatique	126	26 076 822	14 722 474	19 135
École coranique	124	57 900 593	39 738 669	11 843
Collège	113	57 300 137	38 236 344	24 247
Lycée	94	38 139 624	24 044 636	20 171
Internats - Résidence de l'élève	80	90 468 313	68 819 187	8 432
Université	30	37 559 731	14 451 033	5 543
Centre de soutien scolaire	26	6 443 111	4 251 557	2 640
Total général	8 850	4 264 252 990	2 900 695 158	1 136 206

Tableau A2 : Tableau synoptique des axes stratégiques relatifs à l'EPT

Objectifs	Axes stratégiques prioritaires
Objectif 1	<p>Education de la petite enfance</p> <p>la protection et l'éducation de la petite enfance ne peuvent réussir que dans le cadre d'une stratégie intégrée qui engage les collectivités locales, le gouvernement et la société civile.</p> <p>Particulièrement, et vu l'importance du secteur de l'enseignement préscolaire traditionnel, il est primordial de focaliser dans ce plan stratégique de développement sur les établissements de l'enseignement traditionnel (Ecoles traditionnelles et katatib), de les recenser et les mettre à niveau selon les normes reconnues et de coordonner avec les différents intervenants afin d'assurer sa conformité et son intégration dans l'enseignement préscolaire tel qu'il est organisé et géré par le MEN, pour une meilleure maîtrise de la carte de l'enseignement préscolaire.</p> <p>Protection de la petite enfance</p> <p>Parmi les nouveaux chantiers ouverts, on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire et la santé des jeunes basées essentiellement sur l'adéquation entre le système éducatif et la santé ainsi que sur la promotion du mode de vie sain ; -Les plans stratégiques nationaux pour la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète, l'insuffisance rénale chronique, la santé mentale et le VIH/Sida ; -L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Santé Rural (PSR) dont le but est d'améliorer la couverture sanitaire dans les zones éloignées et d'accès difficile ; -La généralisation de la couverture médicale de base aux populations démunies et aux étudiants ; -Le renforcement des prérogatives des autorités régionales et provinciales de santé ; -Le développement de la participation communautaire et du partenariat multisectoriel pour améliorer le niveau de santé de la population.
Objectif 2	<p>Elargir l'offre par la création des écoles communautaires dans les chefs lieu des communes rurales. Développer davantage la stratégie de création des écoles communautaires conjointement et prudemment avec la création des écoles satellites en prêtant une attention particulière au besoin, à la nature et à l'environnement de chaque commune rurale</p> <p>Lutte contre le décrochage et les déperditions scolaires le renforcement des cellules de veille au sein des écoles, l'identification et le suivi des élèves en difficulté, l'organisation de programmes de soutien scolaire ainsi que les différentes actions d'appui social.</p> <p>L'une des expériences à généraliser à toutes les communes est celle du programme d'aide financière conditionnelle aux familles nécessiteuses « programme Tayssir »</p> <p>L'Initiative Nationale pour le Développement Humain « INDH » est à consolider afin d'initier et d'aider les communes rurales pauvres à construire des projets intégrés visant à servir leurs populations, surtout en matière d'éducation et de santé.</p>

Objectif 3	<p>Améliorer et diversifier l'offre de l'enseignement supérieur, le Ministère, dans son plan d'action de la période 2013-2016, a fixé une série de mesures pour faire face à l'expansion de la demande sociale pour l'enseignement supérieur et pour assurer un accès équitable et des programmes de formation adéquats. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Faire face à la pression croissante sur l'enseignement supérieur par l'élargissement de la capacité d'accueil à travers la création de 190.000 places supplémentaires d'ici 2016 et la mise à niveau des infrastructures disponibles ; ☒ Poursuivre le développement, la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur universitaire ; ☒ Développer l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ; ☒ Développer l'enseignement supérieur privé en vue de répondre à la pression de la demande sociale et économique ; ☒ Relever la part des étudiants inscrits dans le privé à 15% de l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur ; ☒ Renforcer la coordination entre les départements gouvernementaux et diversifier les relations de partenariat avec la société civile et les organisations internationales. <p>Encourager la recherche scientifique de qualité sur les questions éducatives au service de développement des politiques éducatives efficaces.</p> <p>Consolider la mise en place de passerelles entre éducation/formation et emploi.</p>
Objectif 4	<p>Accélérer le rythme des réalisations pour atteindre un million de bénéficiaires par an et amener le taux d'analphabétisme à 20% en 2016 avec un ciblage des jeunes (15-34 ans) et la population active.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Instaurer les conditions de la convergence entre les programmes d'alphabétisation et les différents programmes de formation et de qualification et entre les projets d'alphabétisation et les différents projets sectoriels de lutte contre la pauvreté ; ☒ Élargir et diversifier le partenariat ; ☒ Améliorer la qualité des services dispensés en : <ul style="list-style-type: none"> ☒ diversifiant les approches, les programmes et les outils selon la diversité des besoins des bénéficiaires ; ☒ instaurant un système de certification et des passerelles pour l'insertion ; ☒ améliorant le professionnalisme dans la réalisation des programmes (renforcement des capacités des intervenants) ; ☒ diversifiant les mécanismes de suivi et d'évaluation.
Objectif 5	<p>Promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ La systématisation de l'analyse genre et de l'intégration de la dimension genre dans les fonctions et les mandats des plans d'actions sectoriels; ☒ La territorialisation de la dimension genre au niveau des plans de développement locaux et l'opérationnalisation de la commission de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des chances; ☒ Le renforcement du processus de gendérisation du budget national et des budgets locaux; ☒ Le développement d'un système de suivi/évaluation en matière de genre (production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation).

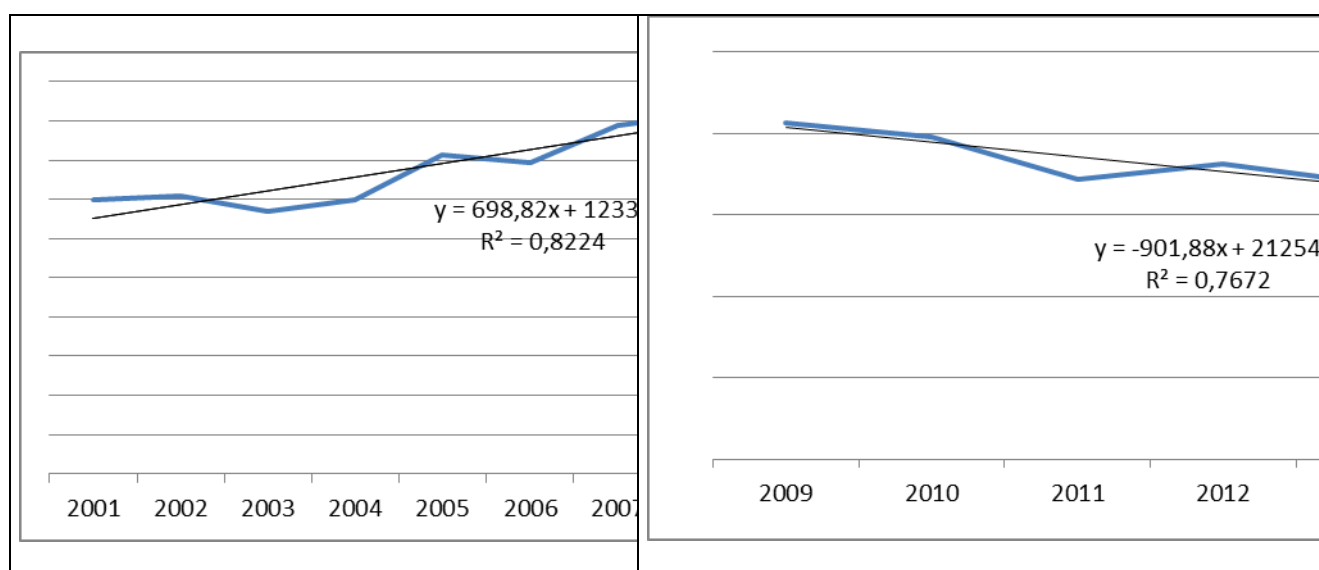
Objectif 6	<p>Consolider la régionalisation avancée et accélérer la déconcentration des pouvoirs avec comme corollaire une pression sociale plaidant pour une gestion transparente, participative et davantage axée sur les résultats sont tous des signes qui laissent penser que la question de la qualité va demeurer et pour longtemps un objectif en perpétuelle appréciation.</p> <p>Améliorer le système d'information afin de fournir aux analystes et aux responsables du système d'éducation et de formation à tous les niveaux une information pertinente et utile à la prise de décision.</p> <p>améliorer la capacité de recherche scientifique au niveau du Ministère comme au niveau des régions pour développer des stratégies et concevoir des politiques éducatives efficaces pour améliorer la qualité du système d'éducation.</p>
------------	--

Tableau A3 : Position du Maroc en IER et IEA comparativement
à des pays africains et maghrébins (année 2011)

Pays	IEA (%)	IER (%)
Maroc	<u>5.5</u>	<u>25.7</u>
Algérie	4.4	20.3
Oman	4.6	21.3
Mauritanie	4.1	14.7
Senegal	5.7	24
Côte d'ivoire	4.8	24.6
Togo	4.6	14.3

(Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/4, Unesco, 2014)

Graphique A1 : Trends d'évolution du CU dans l'enseignement supérieur public



(Source : Brahim CHEDATI, *Le financement du système éducatif entre les dispositions de la charte et la réalité* ; CSE ; juin 2014)

¹ Brahim CHEDATI, le financement du système éducatif entre les dispositions de la Charte et la réalité, CSE, juin 2014

¹ CERED/HCP, Décembre 2007

¹ Le Ministère de la Jeunesse et des Sports répond aux demandes exprimées par les investisseurs dans le domaine des crèches privées, suivant les exigences de la loi 40-04 portant statut des crèches privées, et le décret d'application n°8.08.678

¹ La régression est plus forte en milieu urbain (7.4 pp).

¹ Une circulaire ministérielle de 1998 a autorisé l'inscription, en première année, des enfants âgés de 5 ans et demi.

¹ Voir la liste des projets, le nombre de bénéficiaires et détail de certaines dépenses en annexe

¹ Ce pourcentage est obtenu en rapportant le nombre total d'enfants non scolarisés (non compris les handicapés scolarisés dans les centres spécialisés relevant de l'Entraide Nationale) qui est de 81394 au nombre total d'enfants de la même tranche d'âge (3427000).

¹ L'Enseignement Supérieur Universitaire Public, Les Etablissements de la Formation des Cadres, L'enseignement Supérieur Privé, Les Etablissements créés dans le cadre du partenariat.

¹ Ces données sont provisoires.

¹ Y compris 6 instituts de recherche scientifique

¹ En comptabilisant tous les étudiants inscrits à l'enseignement supérieur Post-Baccalauréat

¹ Selon cette même source, ce taux atteignait 53,2% chez les femmes, 68,6% chez les hommes, 72,8% en milieu urbain et 45,6% en milieu rural

¹ Ces états de sortie statistiques concernent la ventilation des bénéficiaires par sexe, milieu de résidence ou tranches d'âge, la répartition des formateurs selon leurs années d'expérience en alphabétisation ou celle des centres selon les programmes d'intervention ou le milieu de résidence, ...

¹ Ce suivi se fait grâce à une évaluation continue au service de l'apprentissage et à des outils comme les profils d'élève et de classe

¹ La hausse du taux de réussite au baccalauréat a entraîné un afflux vers les facultés à accès ouvert. L'augmentation des effectifs d'étudiants de première année a entraîné une réduction des coûts unitaires moyens passant de 18345.47 Dh en 2008 à 16980.78 Dh en 2013 (voir graphique en annexe)